

# OMPI



A/39/7

ORIGINAL: anglais

DATE: 21 juillet 2003

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE  
GENÈVE

F

## ASSEMBLÉE DES ÉTATS MEMBRES DE L'OMPI

Trente-neuvième série de réunions  
Genève, 22 septembre – 1<sup>er</sup> octobre 2003

RAPPORTS URL'EX ÉCUTION DU PROGRAMME EN 2002

*Document établi par le Secrétariat*

### I. INTRODUCTION

1. Le présent document (ci -après dénommé "rapport") représente les rapports sur l'exécution du programme à mi -parcours de l'exercice biennal du programme de l'OMPI pour l'année 2002 et a été établi dans le cadre de la programmation et de la préparation du budget de l'OMPI axés sur les résultats.

2. Ce rapport a été établi compte tenu des critères définis dans le programme et budget pour 2002 -2003 (document A /36/29) approuvé par les États membres lors des assemblées de l'OMPI de septembre 2001, qui jette les bases des travaux de l'Organisation au cours de l'exercice biennal 2002-2003.

3. Ce rapport présente les progrès accomplis par l'OMPI en 2002 en vue de la réalisation des objectifs et résultats comptés pour l'exercice biennal. Il rend compte de manière séquentielle des programmes principaux 02 à 18, avec des évaluations à un niveau de différents sous -programmes correspondants, suivies de table aux récapitulantes *objectifs*, les *résultats comptés*, les *résultats obtenus* et les *indicateurs d'exécution*. Certaines améliorations ont été apportées à la présentation générale afin de faciliter la lecture du rapport par les États membres, en particulier dans la deuxième partie, qui récapitule les progrès accomplis en 2002 vers la réalisation des objectifs stratégiques de l'OMPI en fonction des résultats atteints à un niveau de programmes principaux.

4. On trouvera à l'annexe I du présent rapport une liste d'acronymes. L'annexe II contient un index.

## II. RÉSUMÉ DES PROGRÈS ACCOMPLIS EN 2002 VERS LA RÉALISATION DES OBJECTIFS STRATÉGIQUES DE L'OMPI

5. La vision d'avenir et l'orientation stratégique de l'OMPI (document A/34/3) à moyen terme, ainsi que le Plan d'action de l'OMPI dans le domaine du numérique, ont été approuvés par les assemblées des États membres de l'OMPI en septembre 1999. Les objectifs stratégiques présentés par le directeur général dans ce document constituent les principes directeurs pour l'exécution des activités de l'Organisation au cours de l'exercice biennal 2002-2003.

6. Les objectifs stratégiques de l'OMPI doivent également être replacés dans le contexte plus large de la Déclaration du Millénaire adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies en septembre 2000, qui inscrit huit objectifs de développement pour le Millénaire au cœur du programme de la communauté mondiale. L'OMPI ne doute pas que, en coopération avec ses États membres et d'autres parties prenantes, des contributions importantes pourront être apportées à la réalisation de ces objectifs, la propriété intellectuelle devenant de plus en plus un moteur du développement économique et social, qui est un préalable à la réalisation de nombreux autres objectifs.

7. Dans ce contexte, les principales réalisations et les principaux résultats obtenus par l'Organisation en 2002, à mi-parcours de l'exercice biennal, sont récapitulés ci-après par domaine stratégique des activités de l'Organisation :

- création d'une culture de la propriété intellectuelle;
- protection de la propriété intellectuelle et développement du système de la propriété intellectuelle; et
- renforcement de l'efficacité du Secrétariat.

### CRÉATION D'UNE CULTURE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

8. La création d'une culture de la propriété intellectuelle par la démythification et la sensibilisation tant du grand public que de groupes cibles est demeurée une priorité pour l'OMPI en 2002.

9. La portée et l'intensité des relations extérieures de l'OMPI avec les États membres et les organisations nationales et internationales, y compris d'autres organismes des Nations Unies, ont continué de progresser, renforçant la visibilité de l'Organisation et accroissant la connaissance du système de la propriété intellectuelle. La création de deux nouveaux bureaux de coordination de l'OMPI à Washington et à Bruxelles, visant à élargir et à renforcer les liens de l'OMPI avec les milieux intergouvernementaux, gouvernementaux, commerciaux et autres, a constitué une étape marquante dans la stratégie de sensibilisation mise en œuvre par l'OMPI.

10. Pour la deuxième année, l'OMPI a organisé et facilité la célébration de la Journée mondiale de la propriété intellectuelle, le 26 avril. Quelque 67 pays et neuf organisations internationales et régionales ont informé l'OMPI de mesures prévues pour célébrer cet événement.

11. Les activités menées par le Secrétariat sous l'égide du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore ont aidé un large éventail de parties prenantes à prendre conscience des options concrètes et de politique générale offertes par le système de la propriété intellectuelle pour préserver les intérêts des détenteurs des savoirs traditionnels et à jeter les bases conceptuelles de l'examen et de l'élaboration des politiques futures dans ce domaine.

12. Une vaste campagne de sensibilisation destinée aux petites et moyennes entreprises (PME) a permis d'obtenir des résultats importants s'agissant de faire mieux connaître et utiliser le système de la propriété intellectuelle par les PME du monde entier.

13. Les efforts déployés en 2002 dans le cadre de la démythification du système de la propriété intellectuelle ont été axés sur le perfectionnement et l'élargissement de l'audience du site Web de l'OMPI. L'une des réalisations les plus marquantes a été le lancement de la version en chinois du site Web, qui a fait de l'OMPI l'une des rares organisations du système des Nations Unies à être dotées de sites Web dans les six langues officielles de l'ONU.

#### PROTECTION DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET DÉVELOPPEMENT DU SYSTÈME DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

14. La reconnaissance de plus en plus nette de l'importance des droits de propriété intellectuelle, à une époque où la croissance économique est de plus en plus fonction du savoir et de l'information, s'est traduite dans le nombre de pays ayant signé les traités administrés par l'OMPI, l'augmentation des demandes reçues dans le cadre des systèmes mondiaux de protection, en particulier celui du Traité de coopération en matière de brevets (PCT), les progrès accomplis dans le domaine du droit international de la propriété intellectuelle et l'évolution concernant certaines questions d'actualité en rapport avec la propriété intellectuelle.

15. En 2002, 54 instruments d'adhésion ou de ratification de traités ont été déposés auprès du directeur général de l'OMPI.

16. Cette même année, Djibouti a adhéré à la Convention instituant l'OMPI, portant à 179 le nombre total d'États membres de l'Organisation.

#### *La propriété intellectuelle et les ressources génétiques, les savoirs traditionnels et le folklore*

17. Un forum international au niveau ministériel, organisé par l'OMPI et le Gouvernement du Sultanat d'Oman, intitulé "La propriété intellectuelle et les savoirs traditionnels : notre identité et notre avenir" a débouché en janvier 2002 sur l'adoption de la Déclaration de Mascate, qui encourage les détenteurs des savoirs traditionnels à tirer pleinement parti du système de propriété intellectuelle.

18. Le comité intergouvernemental a renforcé son rôle d'instance internationale de l'échange de vues et de données d'expériences sur différents aspects de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et expressions culturelles traditionnelles. La session du comité tenue en décembre 2002 a abouti notamment aux résultats suivants :

- examen de l'expérience acquise au niveau national en ce qui concerne la protection juridique des expressions du folklore et de décisions de venir sur les questions relatives aux orientations en matière législative sous la forme de dispositions types et aux éléments constitutifs d'un éventuel système *sui generis* de protection du folklore à la prochaine session du comité intergouvernemental;
- appui à l'élaboration d'un instrument de gestion de la propriété intellectuelle dans le cadre de la fixation des savoirs traditionnels;
- préparation d'une étude technique mixte portant sur les différentes façons de concevoir la définition des savoirs traditionnels et sur l'expérience acquise au niveau national en matière de protection de ces savoirs, et comprenant une analyse des éléments constitutifs d'un système *sui generis* de protection des savoirs traditionnels, pour examen à la prochaine session du comité intergouvernemental;
- lancement d'une étude technique sur les conditions de divulgation dans les brevets des éléments relatifs aux ressources génétiques et aux savoirs traditionnels qui s'y rapportent;
- progrès réalisés en vue de l'établissement d'une base de données électroniques se prêtant à la recherche concernant la propriété intellectuelle, l'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages.

### *Commerce électronique*

19. En décembre 2002, l'OMPI a publié une importante étude intitulée "Étude des questions relatives à la propriété intellectuelle sur l'Internet", qui portait sur les incidences des techniques numériques en général, et de l'Internet en particulier, sur la propriété intellectuelle et le système international de propriété intellectuelle. Cette étude fait également le point sur l'état d'avancement du Plan d'action de l'OMPI dans le domaine du numérique.

### *Sanction des droits*

20. Lors de leurs assemblées de septembre 2002, les États membres ont décidé de regrouper les activités de l'Organisation dans le domaine de la sanction des droits sous l'égide d'un comité consultatif unique de l'application des droits chargé à la fois des droits de propriété industrielle et du droit d'auteur et des droits connexes. Le mandat du comité porte sur l'assistance technique et la coordination axée sur une large coopération avec les organisations compétentes et avec le secteur privé. Le comité mettra également en œuvre des initiatives d'éducation du public et des programmes d'assistance technique aux niveaux nationale et régional.

### *Classifications*

21. En 2002, le Kazakhstan, le Mozambique et l'Ouzbékistan ont adhéré à l'Arrangement de Nice concernant une classification internationale des produits et des services aux fins de l'enregistrement des marques, portant à 69 le nombre total d'États contractants.

22. En 2002 également, le Kazakhstan a adhéré à l'Arrangement de Locarno instituant une classification internationale pour les dessins et modèles industriels, portant à 41 le nombre total d'États contractants.

23. En 2002 toujours, le Kazakhstan, l'Ouzbékistan, la République populaire démocratique de Corée et la Slovaquie ont adhéré à l'Arrangement de Strasbourg concernant la classification internationale des brevets, portant à 52 le nombre total d'États contractants.

a) Systèmes et services mondiaux de protection

*Brevets*

24. En 2002, le Nicaragua, Saint -Vincent-et-les-Grenadines et les Seychelles ont adhéré au Traité de coopération en matière de brevets (PCT), portant à 118 le nombre total d'États contractants.

25. Pour la deuxième année consécutive, le nombre de demandes internationales reçues par l'OMPI en vertu du PCT a dépassé la barre des 100 000 sur une année. Environ 114 000 demandes ont été déposées dans le monde entier en vertu du PCT en 2002, soit 10% de plus qu'en 2001. Le nombre de demandes émanant de pays en développement a augmenté de près de 700% de 1997 à 2002.

26. À sa session annuelle de septembre 2002, l'Assemblée de l'Union du PCT a adopté un certain nombre de mesures destinées à rationaliser et simplifier le système de dépôt selon le PCT. Ces mesures prévoient un système renforcé de recherche internationale et d'examen préliminaire international, un nouveau système de désignation des pays dans lesquels un brevet est demandé et une réduction de taxes pour les demandes internationales déposées sous forme électronique.

*Marques*

27. En 2002, le Bélarus et l'ex -République yougoslave de Macédoine ont adhéré au Protocole de Madrid, portant le nombre total d'États contractants à 56 et le nombre total de membres du système de Madrid à 70.

28. En 2002, l'OMPI a enregistré 22 236 marques en vertu du système de Madrid pour l'enregistrement international des marques, ce qui représente une diminution de 7,2% par rapport à 2001, compte tenu du ralentissement de l'économie mondiale.

29. Différentes améliorations ont été mises en œuvre en avril 2002 afin de rendre le système de Madrid plus souple et plus simple d'utilisation. Ils'agit notamment d'une nouvelle disposition relative à l'inscription des licences de marques au niveau international et de modifications apportées aux règles régissant le dépôt de demandes d'inscription de modifications au registre international, prévoyant en particulier que ces requêtes peuvent être déposées directement auprès du Secrétariat.

*Appellations d'origine*

30. Une révision majeure du règlement d'exécution de l'Arrangement de Lisbonne concernant la protection des appellations d'origine et leur enregistrement international est entrée en vigueur en 2002, qui permet de simplifier et de préciser les procédures, renforçant ainsi la facilité d'utilisation et la transparence du système. Une nouvelle appellation d'origine a été enregistrée au cours de la période considérée, portant à 844 le nombre total d'appellations d'origine enregistrées au niveau international.

### *Dessin et modèles industriels*

31. En 2002, l'Estonie, la Slovaquie, la Suisse et l'Ukraine ont adhéré à l'Acte de Genève de 1999 de l'Arrangement de La Haye concernant l'enregistrement international des dessins et modèles industriels, portant à sept le nombre total de parties contractantes. Cet acte entrera en vigueur trois mois après que six États auront déposé leurs instruments de ratification ou d'adhésion, pour autant que trois de ces États aient rempli au moins l'une des conditions suivantes : i) au moins 3000 demandes de protection de dessins ou modèles industriels ont été déposées dans l'État considéré ou pour cet État, ou ii) au moins 1000 demandes de protection de dessins ou modèles industriels ont été déposées dans l'État considéré ou pour celui-ci par des résidents de l'État ou d'un autre État.

32. Le nombre de dessins et modèles industriels dont la protection a été demandée dans le cadre du système de La Haye concernant le dépôt international des dessins et modèles industriels est resté stable en 2002, avec l'enregistrement de 20 705 dessins ou modèles. Depuis janvier 2002, les utilisateurs bénéficient d'une réduction moyenne de 10 % des taxes d'enregistrement en raison de l'adoption d'une méthode simplifiée de calcul des taxes.

### *Noms de domaine*

33. Le Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI a apporté une contribution importante à la sanction des droits attachés à des marques en sa qualité de principale institution de règlement des litiges relatifs aux noms de domaine et d'autres litiges de propriété intellectuelle. En 2002, le Centre a reçu le plus grand nombre de plaintes relatives à des noms de domaine depuis le lancement des activités de l'OMPI en matière de règlement des litiges relatifs aux noms de domaine, en décembre 1999. En particulier, de plus en plus de grands services bien établis d'enregistrement de noms de domaine qui sont des codes de pays (ccTLD) ont désigné le Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI comme institution de règlement des litiges.

34. Une base de données contenant des informations détaillées sur les milliers d'affaires de "cybersquattage" traitées par le Centre d'arbitrage et de médiation a été mise en ligne le 5 juillet 2002 et constitue la première du genre à être publiée par une institution de règlement des litiges selon les Principes directeurs concernant le règlement uniforme des litiges relatifs aux noms de domaine (principes UDRP). Cette base de données aidera les parties à rédiger leurs communications, les experts à rendre leurs décisions et le public à accéder plus facilement à la masse de données relatives à ces litiges et à la jurisprudence aux titres des principes UDRP, dont le volume s'accroît.

### b) Développement du droit international de la propriété intellectuelle

35. En 2002, Djibouti et les Seychelles ont adhéré à la Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle, portant à 164 le nombre total d'États contractants.

### *Droit des brevets*

36. En 2002, le Kirghizistan, le Nigéria, la Slovaquie et la Slovaquie ont adhéré au Traité sur le droit des brevets, portant le nombre total d'États contractants à cinq. Le Traité sur le droit des brevets entrera en vigueur trois mois après que 10 instruments de ratification ou d'adhésion auront été déposés auprès du directeur général de l'OMPI par des États.

37. À sa huitième session tenue en novembre 2002, le Comité permanent du droit des brevets (SCP) a examiné des dispositions révisées du projet de traité sur le droit matériel des brevets (SPLT). Le SCP a fait des progrès vers l'établissement d'une communauté de vues sur plusieurs questions découlant des différences entre les systèmes de brevets. Si un accord de principe a été atteint sur un certain nombre de projets de dispositions, les délibérations sur d'autres dispositions, portant notamment sur le délai de grâce et l'étendue de l'objet brevetable, ont été remises à plus tard. Il a également été décidé d'inclure dans le projet de traité des propositions relatives à la protection de la santé publique, des ressources génétiques et des savoirs traditionnels et à un certain nombre d'autres questions de politique générale, étant entendu que l'examen quant au fond de ces dispositions sera remis à une date ultérieure.

38. Dans le contexte du Plan d'action de l'OMPI dans le domaine des brevets, un rapport sur le développement du système international des brevets (document A/37/6) a été soumis aux États membres à la session de septembre 2002 de l'Assemblée générale de l'OMPI, de l'Assemblée de l'Union de Paris et de l'Assemblée de l'Union du PCT. Ce rapport était fondé sur un appel à commentaires destinés aux États membres (annexe du document A/36/14) publié en novembre 2001 et sur les délibérations de la Conférence de l'OMPI sur le système international des brevets tenue du 25 au 27 mars 2002. Dans une décision, l'assemblée a réaffirmé que le Secrétariat devait établir d'urgence une étude approfondie au sujet des incidences sur les pays en développement du plan d'action international dans le domaine des brevets. Le directeur général s'est engagé à faire réaliser cette étude. L'Assemblée générale de l'OMPI, l'Assemblée de l'Union de Paris et l'Assemblée de l'Union du PCT ont pris note du contenu du document A/37/6 et ont décidé de maintenir le Plan d'action de l'OMPI dans le domaine des brevets à l'ordre du jour de leurs sessions suivantes, en 2003.

39. En 2002, l'ex-République yougoslave de Macédoine et le Kazakhstan ont adhéré au Traité de Budapest sur la reconnaissance internationale du dépôt des micro-organismes aux fins de la procédure en matière de brevets, portant le nombre total d'États contractants à 55.

#### *Droit des marques*

40. En 2002, le Kazakhstan, le Kirghizistan et la Slovaquie ont adhéré au Traité sur le droit des marques (TLT), portant le nombre total d'États contractants à 29.

41. Les États membres participants aux sessions de mai 2002 et de novembre 2002 du Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques (SCT) ont souligné l'importance de la poursuite de la simplification et de la rationalisation des procédures concernant les exigences de forme applicables à l'enregistrement des marques et d'autres procédures telles que celles relatives au dépôt électronique des communications auprès des offices de propriété intellectuelle, et ont fait de la révision du TLT une priorité. Les États membres sont convenus de passer en revue les pratiques en vigueur au niveau national afin de favoriser la convergence des pratiques dans le domaine du droit international des marques ainsi qu'une approche commune de l'examen des demandes d'enregistrement de marques. En ce qui concerne les indications géographiques, le SCT a demandé au Secrétariat de l'OMPI d'établir une étude pour donner aux membres une vue générale des questions examinées sous l'angle de différents systèmes de protection. Cette étude doit servir de base aux discussions visant à favoriser une meilleure compréhension de cette notion en lui donnant une définition plus concrète et à donner des informations utiles, en particulier à l'intention des membres qui sont en train d'établir leur propre système. Le SCT a

également abordé la question des dessins et modèles industriels, notamment en ce qui concerne l'interface entre la protection des dessins et modèles et celle des marques tridimensionnelles, et il est convenu de revenir sur cette question à la session de 2003.

*Droit d'auteur*

42. En 2002, Djibouti a adhéré à la Convention de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques, portant à 149 le nombre total d'États contractants.
43. En 2002, le Kirghizistan a adhéré à la Convention de Genève pour la protection des producteurs de phonogrammes contre la reproduction non autorisée de leurs phonogrammes, portant à 69 le nombre total d'États contractants.
44. En 2002, Israël, le Portugal et l'Ukraine ont adhéré à la Convention de Rome sur la protection des artistes interprètes ou exécutants, des producteurs de phonogrammes et des organismes de radiodiffusion, portant le nombre total d'États contractants à 71.
45. En 2002 également, le Guatemala, la Guinée, le Honduras, la Jamaïque, le Mali, la Mongolie, le Nicaragua, les Philippines et le Sénégal ont adhéré au Traité de l'OMPI sur le droit d'auteur (WCT), portant à 39 le nombre total d'États contractants. Le WCT est entré en vigueur le 6 mars 2002.
46. En 2002 encore, le Guatemala, la Guinée, le Honduras, la Jamaïque, le Japon, le Kirghizistan, la Mongolie, le Nicaragua, le Pérou, les Philippines et le Sénégal ont adhéré au Traité de l'OMPI sur les interprétations et exécutions des phonogrammes (WPPT), portant à 39 le nombre total d'États contractants. Le WPPT est entré en vigueur le 20 mai 2002.
47. L'entrée en vigueur des "traités Internet", à savoir le WCT et le WPPT, a marqué un jalonnement dans l'histoire du droit international de la propriété intellectuelle. Ces traités établissent le cadre juridique de la protection des intérêts des créateurs dans le cyberspace et font entrer le droit d'auteur dans l'ère du numérique, ouvrant de nouveaux horizons aux compositeurs, artistes, écrivains et autres auteurs, qui pourront ainsi créer et diffuser leurs œuvres et en réglementer l'utilisation dans l'environnement numérique, etc. en confiance.
48. Lors de la session de novembre 2002 du Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes (SCCR), les États membres se sont rapprochés d'un accord sur la nature des droits à octroyer aux organismes de radiodiffusion. Le comité est convenu d'une manière générale de la nécessité de préciser l'étendue de la protection avant d'octroyer des droits spécifiques aux différentes parties prenantes et de concilier les intérêts de celles-ci et ceux du grand public. Un document de travail sur les "termes et concepts" relatifs à la protection des droits des organismes de radiodiffusion a été présenté au comité afin d'expliquer et de préciser les nombreuses questions techniques et juridiques en jeu. Le comité est également convenu de poursuivre l'examen de la question de la protection des bases de données non originales à des sessions futures. Le programme du SCCR pour l'avenir a été notablement élargi à l'issue de la première série de discussions tenues par le comité en novembre sur les questions d'actualité suivantes, notamment : la responsabilité des fournisseurs de services Internet, le droit applicable à l'égard des violations du droit d'auteur commises à l'échelon international, les systèmes facultatifs d'enregistrement du droit d'auteur, le droit de suite, la propriété des produits multimédias et l'utilisation des produits, les mesures



techniques de protection et les limitations et exceptions, les aspects économiques du droit d'auteur, la gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes, et la protection du folklore par le droit d'auteur.

### *Noms de domaine*

49. En ce qui concerne les noms de domaine, l'adoption par l'Assemblée générale de l'OMPI, en septembre 2002, de la plupart des recommandations du SCT relatives à cette question est un autre résultat important. L'assemblée a notamment adopté la recommandation du SCT visant à élargir le champ d'application des principes UDRP afin de protéger les noms et sigles d'organisations intergouvernementales internationales dans le système de noms de domaine. Les États membres ont par ailleurs prié le Secrétariat de transmettre cette recommandation à l'Internet Corporation for Assigned Names and Numbers (ICANN).

### c) Coopération pour le développement

50. En 2002, l'OMPI a continué d'aider les pays en développement à optimiser leurs systèmes de propriété intellectuelle pour en retirer des avantages économiques, sociaux et culturels. L'accent a été placé sur les activités visant à faciliter l'action des décideurs des pays en développement, agissant de mettre au point des politiques adaptées et en connaissance de cause, concernant en particulier les questions émergentes de propriété intellectuelle. À cet égard, trois réunions ont été organisées au niveau ministériel : le Forum sino-africain de l'OMPI sur la propriété intellectuelle tenu à Beijing (Chine), le Forum ministériel international de l'OMPI sur "La propriété intellectuelle et les savoirs traditionnels : notre identité, notre avenir" tenu à Mascate (Oman) et la Réunion ministérielle sur la propriété intellectuelle pour les pays de Caraïbes tenue à Paramaribo (Suriname). En 2002, un nombre croissant de pays en développement ont commencé à mettre en place des procédures d'élaboration de politiques et de stratégies orientées vers l'action afin de stimuler l'innovation locale, le progrès technique autochtone et la création et l'utilisation des actifs de propriété intellectuelle. De même, plusieurs activités entreprises en 2002 ont été axées sur la facilitation de la réorientation du rôle et des responsabilités des offices de propriété intellectuelle, qui, des simples organismes de délivrance de titres de protection deviennent des promoteurs de l'utilisation de la propriété intellectuelle aux fins du développement.

51. La promotion des systèmes du PCT, de Madrid et de La Haye dans les pays en développement est traduite en 2002 par l'adhésion de trois pays en développement au PCT, de deux pays en transition au Protocole de Madrid et de trois pays en transition à l'Acte de Genève de l'Arrangement de La Haye.

52. Des contributions importantes ont été apportées au renforcement des systèmes de propriété intellectuelle dans certains pays d'Europe et d'Asie, notamment en ce qui concerne la rédaction du chapitre de propriété intellectuelle du Code civil type pour les pays de la Communauté des États indépendants (CEI). Les fonctionnaires nationaux, les milieux commerciaux et les PME, les agents de propriété industrielle et le grand public ont été sensibilisés au rôle central des actifs de propriété intellectuelle en tant que moteur de croissance économique.

53. La mise en valeur des ressources humaines dans les pays en développement aux fins de la mise en œuvre et de l'utilisation efficaces du système de propriété intellectuelle est poursuivie dans le cadre de l'Académie mondiale de l'OMPI. Le nombre de participants du cours général en ligne sur la propriété intellectuelle a poursuivi sa progression, augmentant

de 40% par rapport à l'année précédente. Le programme de formation des cadres a enregistré en 2002 un léger recul en ce qui concerne le nombre de techniciens provenant des offices de propriété intellectuelle de pays en développement et de pays en transition. Différentes manifestations de haut niveau ont été organisées pour renforcer les connaissances et les compétences des décideurs, conseillers et autres hauts fonctionnaires en matière d'analyse et de mise en œuvre de nouvelles orientations de propriété intellectuelle.

54. L'aide aux pays les moins avancés (PMA), notamment dans le cadre de l'initiative communale lancée par les directeurs généraux de l'OMPI et de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) en 2001, concernant en particulier l'élaboration de politiques de mise en œuvre et d'utilisation efficaces des systèmes de propriété intellectuelle au service de leurs objectifs de développement, a revêtu un caractère de plus en plus urgent compte tenu du délai fixé à 2006 pour la mise en conformité générale avec l'Accord sur les ADPIC. En 2002, des progrès considérables ont été accomplis dans la réalisation des objectifs de l'OMPI en faveur des PMA définis à la troisième Conférence des Nations Unies sur les PMA tenue à Bruxelles en mai 2001, notamment : mise en valeur des ressources humaines par l'Académie mondiale de l'OMPI; facilitation de l'accès à des prix abordables aux techniques de l'infocommunication et de l'échange de données dans le cadre du réseau mondial d'information de l'OMPI (WIPO NET); création de sociétés de gestion collective; optimisation de la création de richesses par les savoirs traditionnels, les ressources génétiques et les expressions du folklore; aide aux petites et moyennes entreprises pour leur permettre de tirer pleinement parti de leurs capacités d'innovation et de création grâce à une meilleure utilisation du système de propriété intellectuelle.

55. En 2002, l'assistance à l'automatisation fournie par l'OMPI aux pays en développement, aux pays les moins avancés et aux pays en transition a été recentrée et redéfinie. Une approche plus globale et harmonisée a été adoptée pour l'installation et la maintenance des solutions d'automatisation destinées aux offices de propriété intellectuelle aux organisations de gestion collective des droits d'auteur et des droits connexes. Elle a permis d'obtenir des résultats concrets en termes de solutions d'automatisation intégrées et d'un bon rapport coût-efficacité et de conseils techniques utiles dispensés aux États membres.

## RENFORCEMENT DE L'EFFICACITÉ DU SECRÉTARIAT

### *Ressources humaines*

56. La rationalisation des procédures de recrutement du personnel de l'OMPI est poursuivie en 2002. Diverses mesures ont été prises pour améliorer les conditions de travail du personnel, telles que la création d'un poste de médiateur.

57. La mise en place progressive des équipes de traitement du PCT est poursuivie, la moitié des équipes prévues étant opérationnelle à la fin de 2002. Le déploiement de l'ensemble des équipes de traitement et la mise en service du Système de gestion de l'information pour le Traitement de coopération en matière de brevets (IMPACT) devraient permettre d'accroître considérablement l'efficacité des opérations du PCT.

### *Bâtiments*

58. Lors de leurs assemblées de septembre 2002, les États membres ont approuvé la construction d'un nouveau bâtiment administratif destiné à agrandir les locaux de l'Organisation, ainsi qu'une salle de conférence. Des progrès notables ont été réalisés en ce qui concerne la rénovation et l'agrandissement de l'ancien bâtiment de l'OMM.

### *Techniques de l'information*

59. L'infrastructure informatique de l'OMPI a été modernisée et rationalisée grâce à l'achèvement du projet FOCUS (Fail-safe Organization - Wide Customer - Oriented Upgradeable IT System), qui non seulement met en œuvre une architecture capable de prendre en charge les systèmes actuels, mais tient compte des besoins des nouveaux systèmes tels que IMPACT et le WIPO NET.

60. À la fin de 2002, le KIT WIPO NET avait été installé dans 52 offices de propriété intellectuelle, avec 520 utilisateurs inscrits utilisant les services renforcés offerts sur le réseau, comme le transfert de données pour les bibliothèques numériques de propriété intellectuelle (BNPI) et le système PCT -SAFE garantissant la sécurité des demandes déposées sous forme électronique.

61. En ce qui concerne les mesures prises par l'OMPI pour automatiser les procédures du PCT, les services de communications systématiques sur demande (COR) visant à permettre aux offices de propriété intellectuelle de recevoir les copies des brochures sous forme électronique ont été lancés en 2002 dans le cadre du projet IMPACT. À la fin de l'année, quatre offices de propriété intellectuelle avaient prévu de recevoir les brochures sur support électronique (DVD) et trois autres étaient en phase de transition entre les supports papier et les supports CD ou DVD.

62. En novembre 2002, le projet PCT -SAFE a donné lieu à l'installation d'un système pilote pour le dépôt électronique selon le PCT auprès de 40 utilisateurs sélectionnés. Dans le cadre de ce projet pilote, le PCT a reçu la première demande sous forme électronique le même mois.

63. Le projet de système de gestion administrative intégrée (AIMS), destiné à remplacer le système financier vieillissant de l'OMPI par un système intégré de gestion budgétaire et financière, a considérablement progressé en 2002 et restait dans les délais pour l'installation prévue vers la fin de l'année 2003.

### *Structure institutionnelle*

64. En septembre 2002, l'Assemblée générale de l'OMPI a autorisé le directeur général à poursuivre la procédure de rationalisation et de simplification de la structure institutionnelle et statutaire de l'OMPI afin d'en renforcer la transparence, l'efficacité et l'efficience. Parmi ces mesures figurent la dissolution de la Conférence de l'OMPI et l'adoption officielle d'un système de contribution unique et de changements apportés aux classes de contribution afin de mieux tenir compte des différences dans la situation économique des États membres de l'OMPI. Les traits pertinents administrés par l'OMPI seront aussi modifiés afin de prévoir la tenue de sessions ordinaires des assemblées des unions sur une base annuelle et non plus biennale.

III. RAPPORTSURL'EXÉCUTIONDUPROGRAMME  
ÀMI -PARCOURSDEL'EXERCICEBIENNAL,  
PARPROGRAMMEPRINCIPAL

## **PROGRAMMEPRINCIPAL 02 – Directiongénérale**

65. Desconseilsdepolitiquegénérale,unappuiadministratifetdesservicesspécifiques relatifsau fonctionnementinterneetexternedel'Organisation ontétéfournisaudirecteur généralparsongroupedelahautedirection(SMT)grâceàlacoordinationassurée parle Cabinetdudirecteurgénéral.

### **Sous-programme02.1 –Cabinetdudirecteurgénéral**

**Objectif : Fourniraudirecteurgénéral'appuiadministratifnécessaire**

66. LeCabinetdudirecteurgénéralaassuréaudirecteurgénéral'appuiadministratif nécessaireaujourd'hui. Unevastecoordinationaétéinstauréeaveclesautres services administratifs,telsqueleBureau duconseillerjuridique,leconseillerspécial,leBureau dela planificationstratégiqueetdudéveloppementdespolitiques,leBureau ducontrôleuretla Divisiondel'auditetdela supervisioninternes. LeCabinetdudirecteurgénéralaveilléà ce queledirecteurgénéralreçoiveentemps voulu l'assistance fonctionnelle requise dans les domaines suivants : établissementdelacorrespondancesur différentes questions de fond avec les gouvernements des États membres, les organisations régionales, les ONG et d'autres institutions, ainsi qu'avec des personnalités éminentes; rédaction de discours et de déclarations et préparation de la documentation pour le directeur général, y compris la synthèse, à son attention, des contributions de fond des chefs de programme; coordination du secrétariat des assemblées et conférences des États membres et fourniture d'un appui organique au Groupe de la haute direction et suivi des décisions.

67. En2002,ledirecteurgénéralaentrepris12 missionsàl'étrangereta reçu262 visitesde représentantsd'Étatsmembres,dontdeschefs d'Étatoudegouvernement,des ministres,des ambassadeurs et des chefs de secrétariat d'organisations internationales et nationales.

### **Sous-programme02.2 –Conseillerspéciauxetcommission consultatives**

**OBJECTIFS : FourniraudirecteurgénéraldesconseilspourfaciliterlesrelationsaveclesÉtatsmembres, ainsi qu'avec les organisations internationales et nationales, dans l'exécution des politiques et programmes de l'OMPI.**

**Fournir des conseils de politique générale audirecteur général en matière de coordination interne ainsi que sur des questions ayant trait aux ressources humaines et aux programmes.**

**Apporteraux commissions consultatives des politiques et du monde de l'entreprise l'appui administratif organique nécessaire pour leur permettre de fournir en permanence les services attendus d'un groupe de réflexion de haute qualité.**

68. En2002,lesrelations extérieures de l'OMPI avec les États membres et les organisations nationales et internationales ont continué de gagner en portée et en intensité, dans le cadre d'une série d'activités qui ont contribué à établir de nouveaux contacts et à renforcer les liens

existants. Elles ont contribué à la réussite de nombreux politiques et programmes de l'Organisation, compte dûment tenu de la nécessité d'éviter les chevauchements et la répétition de travaux.

69. En assurant un échange d'informations constant et poussé avec les chefs de programme, le conseiller spécial a contribué à faire mieux connaître à travers le monde les systèmes internes de coordination, de coopération et de fonctionnement des programmes de l'OMPI. Des conseils de politique générale ont été dispensés quotidiennement au directeur général, contribuant de manière substantielle au bon fonctionnement de l'Organisation. Des mesures importantes ont été prises sur le plan interne afin d'améliorer les conditions de travail, telles que la création d'un poste de médiateur au sein du Secrétariat.

70. L'administration courante des affaires inter-institutions a donné lieu à la réception d'environ 450 objets de correspondance et d'une soixantaine de documents et publications officiels par semaine, émanant d'organisations internationales telles que les départements et institutions spécialisées de l'Organisation des Nations Unies, le Conseil économique et social et de l'OMC, qui ont été analysés, traités et redistribués, le cas échéant, aux secteurs concernés au sein du Secrétariat. Environ 80 réponses correspondantes ont été établies, comprenant notamment des contributions à des rapports et des réponses aux demandes de renseignements et d'exposé de position. Il a été répondu à une soixantaine de questions émanant de membres du personnel de l'OMPI en ce qui concerne la coopération et la collaboration entre l'Organisation, l'ONU et d'autres organisations internationales. L'OMPI a rédigé plusieurs contributions à des rapports établis par le Secrétaire général de l'ONU aux fins de communication à l'Assemblée générale des Nations Unies, au Conseil économique et social et à d'autres organes de haut niveau. Des contributions importantes ont été apportées au renforcement des liens de l'OMPI en général avec les gouvernements des États membres, les milieux de la propriété intellectuelle, les entreprises, les organismes professionnels ainsi que l'Organisation des Nations Unies et la communauté diplomatique de New York. Pour ce faire, l'OMPI a organisé, ou participé à, une série de réunions internationales qui ont permis de nouer des contacts personnels avec des membres des groupes susmentionnés afin d'en renforcer les liens et d'améliorer la coopération et la collaboration.

71. La participation de l'OMPI aux rencontres internationales de haut niveau les plus marquantes en 2002, telles que le Sommet mondial sur le développement durable ou la Conférence internationale de Monterrey sur le financement du développement, ont renforcé la notoriété de l'Organisation. L'OMPI est parvenue à mieux faire connaître les systèmes de la propriété intellectuelle parmi les gouvernements, les organisations et les organismes professionnels et à favoriser une meilleure compréhension des questions de propriété intellectuelle en participant à des réunions avec, notamment, la CNUCED, le Conseil économique et social, la FAO, le HCDH, l'OIT, l'OMC, l'OMS, le PNUD, l'UIT, l'UNESCO et l'UPOV et aux sessions du Groupe d'étude de l'ONU sur les technologies de l'information et des communications et au Comité d'organisation de haut niveau du Sommet mondial sur la société de l'information, ainsi qu'à toutes les sessions ordinaires du Conseil des chefs de secrétariat et des organes qui sont le Comité de haut niveau sur la gestion et le Comité de haut niveau sur les programmes.

72. La coopération entre l'OMPI et l'OMC est poursuivie à tous les niveaux des deux Secrétariats. Elle a culminé avec la visite rendue par le directeur général de l'OMC nouvellement élu au directeur général de l'OMPI, qui a permis de réaffirmer l'importance de la collaboration entre les deux organisations. Comme il était prévu dans l'initiative commune lancée en 2001 par les directeurs généraux des deux organisations, deux ateliers ont été

organisés à l'intention des PMA sur la mise en œuvre de l'Accord sur le ADPIC et les questions d'actualité concernant la propriété intellectuelle. Les premiers s'est tenu en avril en Tanzanie, à l'intention des PMA d'Afrique subsaharienne et d'Haïti, le second en décembre au Bangladesh, à l'intention des PMA de la région Asie et Pacifique et du Yémen. En outre, une conférence régionale commune OMPI - OMCs s'est tenue au Qatar à l'intention des pays arabes en avril, afin notamment d'examiner les questions de propriété intellectuelle figurant dans la Déclaration de Doha. En 2002, l'OMPI a suivi de près les négociations relatives au Programme de Doha pour le développement, ainsi que les délibérations ordinaires au sein de différents organes de l'OMPI, tels que le Conseil général, le Conseil des ADPIC, le Comité du commerce et du développement et le Comité du commerce et de l'environnement. Comme les années précédentes, l'OMPI a envoyé des experts aux stages et séminaires de formation de l'OMC.

73. Un appui administratif et logistique a été assuré aux opérations des commissions consultatives des politiques et du monde de l'entreprise. Le groupe d'étude de la Commission consultative des politiques (CCP) s'est réuni en mai 2002 à Beijing, en présence du directeur général et de huit hauts dignitaires représentant des gouvernements et des institutions internationales. Afin de mettre au point les thèmes qui seraient abordés à la prochaine session plénière, il a examiné trois documents de travail portant sur les domaines suivants : brevet et santé, droit d'auteur, culture et développement ; rôle de la propriété intellectuelle et de l'OMPI dans les industries culturelles ; et sanction des droits. Un rapport a été établi et distribué aux membres de la commission. Un représentant du groupe d'étude a présenté un rapport sur les activités de la CCP aux États membres de l'OMPI à leurs sessions de septembre 2002.

### **Sous-programme 02.3 – Supervision interne**

74. Le rapport sur l'exécution du programme pour l'exercice biennal 2000-2001 (document A/37/3) a été approuvé par les États membres à leurs assemblées de septembre 2002. Ce rapport met notamment en exergue certaines des réalisations les plus importantes aux titres des orientations stratégiques de l'OMPI.

75. De nouvelles mesures ont été prises pour consolider l'utilisation des concepts et des instruments d'évaluation au sein de l'Organisation. L'utilisation accrue des cadres d'évaluation des résultats par les chefs de programme au cours de la planification a montré que ceux-ci étaient sensibilisés à l'approche axée sur les résultats et qu'ils n'hésitent pas à l'appliquer. Une évaluation interne indépendante d'un grand programme a été réalisée pour la direction générale de l'OMPI.

76. Un certain nombre de vérifications internes ont été faites en 2002 en vue de s'assurer que toutes les activités étaient conformes aux règlements, règles et procédures de l'OMPI, que les contrôles internes étaient satisfaisants et que les opérations réalisées étaient d'un bon rapport coût-efficacité. Un projet de charte de la vérification interne a été établi, aux fins d'examen interne, sur la base des normes révisées relatives à la pratique professionnelle de la vérification interne établies par l'Institut des vérificateurs internes et adoptées par les représentants des vérificateurs internes des organisations du système des Nations Unies en juin 2002.

77. Une assistance a aussi été fournie dans le cadre de la procédure d'évaluation de la nouvelle construction entreprise par les vérificateurs externes. À cet égard, deux rapports contenant des informations d'ordre général et des statistiques ont été établis au début de 2002.

78. L'échange de données d'information et d'expériences sur les pratiques en matière d'évaluation, de vérification des comptes et de supervision avec les institutions des Nations Unies et d'autres organisations internationales s'est poursuivi.

**OBJECTIFS : Renforcer la planification et l'exécution des programmes dans l'Organisation.**

**Accroître la cohérence, l'utilité et l'efficacité des activités de l'Organisation par rapport à leurs objectifs.**

*Résultats comptés : Suivi et évaluation systématiques de l'exécution des programmes.*

<u>Résultats obtenus</u>	<u>Indicateurs d'exécution</u>
Renforcement du suivi et de l'évaluation des programmes	<p>Utilisation élargie du système en place pour assurer le suivi de l'évaluation régulière et systématique des résultats :</p> <p>Utilisation accrue des instruments et des méthodes de suivi et d'évaluation par les chefs de programme.</p> <p>Réalisation d'une évaluation interne indépendante d'un grand programme de l'OMPI.</p> <p>Échange d'information et de données d'expérience avec des institutions des Nations Unies et d'autres organisations internationales à la réunion annuelle du Groupe de travail inter-institutions sur l'évaluation tenue à Vienne en juin et à la Conférence de la Société européenne d'évaluation tenue à Séville en octobre.</p>

*Résultats comptés : Recours permanent aux indicateurs d'exécution pour mesurer les résultats par rapport aux objectifs.*

<u>Résultats obtenus</u>	<u>Indicateurs d'exécution</u>
Recours accru aux cadres d'évaluation des résultats par les chefs de programme dans la planification et l'évaluation de l'exécution des activités.	<p>Retour d'information périodique de la part des chefs de programmes sur la façon dont l'évaluation de l'exécution est utilisée en tant qu'outil de gestion sur les mesures d'ajustement prises le cas échéant :</p> <p>Les contributions des chefs de programme aux rapports sur l'exécution du programme pour 2000-2001 ont fait apparaître une utilisation accrue et plus systématique des instruments de mesure de l'exécution du programme.</p>

**OBJECTIF : Garantir une utilisation responsable et efficace des ressources dans les activités, les systèmes et les procédures de l'OMPI, et préserver l'actif de l'Organisation.**

*Résultats comptés : Conformité avec les règlements et procédures de l'OMPI.*

<u>Résultats obtenus</u>	<u>Indicateurs d'exécution</u>
Les opérations administratives et financières ont continué d'être exécutées conformément aux règlements et procédures de l'OMPI.	<p>Rapport et avis satisfaisants des vérificateurs externes des comptes :</p> <p>En 2002, les vérificateurs externes ont rendu un avis favorable sur les comptes de l'Organisation pour l'exercice 2000-2001.</p>

*Résultatscompté : Améliorationdesprocéduresadmini strativesetdegestion.*

<u>Résultatsobtenus</u>	<u>Indicateursd'exécution</u>
<p>Contributionà l'améliorationdes procédures d'administrationetde gestiongrâceàune interactionrégulière aveclesautressecteurs del'Organisation.</p>	<p><i>Nombred'ordresdeservicevi santàaméliorerlesprocédures :</i></p> <p>Plusde10 ordresdeserviceetautrescommunicationspubliésparleSecrétariat concernantl'améliorationdesprocédures.</p> <p>Échanged'informationetdedonnéesd'expérienceaveclesinstitutionsdes Nations Unieset' aut resorganisationsinternationalesàla3<sup>e</sup> Conférence des vérificateursinternationauxtenueàWashingtonenmarsetàla33<sup>e</sup> réuniondes représentantsdesservicesde vérificationinternedescomptesquis'esttenueà New Yorkenjuin.</p>
<p><b>Montanttotaldes dépensesautitreduprogrammeprincipal 02en2002 : 5 915 000 francssuisses</b></p>	

## **PROGRAMMEPRINCIPAL 03 –C onseillerjuridique**

79. Lareconnaissancecroissantedel'importancedesdroitsdepropriétéintellectuelles'est illustréeen2002parunev aguede54 adhésionsnouvellesauxtraitésadministrésparl'OMPI, dont54%émanantdepaysendéveloppement,42%depaysentransitionet4%depays développés.

80. Parmilesfaitsmarquantsde2002,ilconvientdeciterl'entréeenvigueurduT raitéde l'OMPIsurleredit' auteur(WCT)etduTraitédel'OMPIsurl'interprétationset l'exécutionsetlesphonogrammes(WPPT),les6 mars et20 mai 2002respectivement,et l'adoptionparlesassembléesdesÉtatsmembresdel'OMPI,enseptembre 2002,des trois recommandationsduGroupedetravailsurlaréformestatutaire,àsavoir : ladissolution delaConférencedel'OMPI;encequiconcernelesystème de contributionuniqueetles modificationsapportéesauxclassesdecontribution,l'officialisat iondelapratiqedansles traités;etunchangementdelapériodicitédessessionsordinairesdel'Assembléegénéralede l'OMPIetdesassembléesdesunions,quideviennentannuellesaulieud'êtrebiennales. Les assembléesdesÉtatsmembresontprisuneautredécisionimportanteenseptembre 2002en entérinantlarecommandation selonlaquelleleursdélibérationsdevraientêtreouvertesnon seulementauxorganisationsnongouvernementalesinternationalesmaisaussiauxONG nationales,enqualitéd'obser vatrices.

81. LeBureauesaffairesjuridiquesetstructurellesaréponduavecefficacitéà l'augmentationdunombreetdeladiversitédesquestionsjuridiquessoulevéesdanslecadre desactivitésdel'Organisationetaassurélebondérouleme nt desactivitésdedépositairede l'Organisation,notammentenprocédantàdesvérificationsjuridiquesinternesetenformulant desavissurunnombreconsidérabledecontratspassésavecdesentitésexérieures,évaluésà plusde160 millionsdefrancs suisses,veillantàl'utilisationprudentedesressourcesetàla protectionjuridiquedel'Organisation.

82. Parmilesfaitssaillantsde2002,ilconvientdementionnerlacrédationduComité d'examen descontrats, constitué demembresdelaha utedirectionetchargédesuperviserles projetsdecontratsafins' assurerqu'ilsontétépassésaumieuxdesintérêtsdel'Organisation.



**OBJECTIFS :** Conseiller le directeur général, le Secrétariat et les États membres sur les aspects juridiques du travail de l'Organisation, notamment les questions de droit administratif et statutaire, les contrats et les questions juridiques d'ordre général.

Faciliter les relations entre la direction et le personnel par le biais de la prévention et du règlement des conflits.

*Résultats comptés :* Conseil et assistance de qualité et en temps utile, au bénéfice des États membres, du Secrétariat et d'autres entités, concernant des questions juridiques très diverses touchant au travail de l'Organisation.

<u>Résultats obtenus</u>	<u>Indicateurs d'exécution</u>
<p>Les services ont continué d'être assurés avec rapidité et efficacité, malgré une augmentation nette de la charge de travail du Bureau.</p>	<p><i>Nombre, nature et date des demandes de conseils reçues; nombre de réponses et délai de réponse :</i></p> <p>Réponse à plus de 100 demandes d'autorisation de reproduction de documents de l'OMPI et fourniture de conseils juridiques à des membres du personnel, aux conseillers juridiques des Nations Unies et à des entités privées ou publiques concernant l'utilisation d'un nom, de l'acronyme et du logo de l'Organisation ainsi que la création d'hyperliens extérieurs vers le site Web de l'OMPI.</p> <p>Un avis juridique officiel a été dispensé aux représentants des États membres en application d'une décision de l'Assemblée générale concernant le statut juridique du projet relatif à la nouvelle construction.</p> <p>Réponse à plus de 200 demandes d'informations sur diverses questions telles que le statut de certains pays ou territoires, les résolutions de l'ONU ainsi que les adhésions aux traités administrés par l'OMPI et les ratifications de ces traités.</p> <p><i>Nombre de notifications d'adhésion et autres activités relatives à l'administration des traités :</i></p> <p>Réception et traitement de 54 instruments de ratification et d'adhésion, envoi de 63 notifications d'actes accomplis en rapport avec des traités (adhésions, déclarations, territoires spéciaux), établissement de 54 copies de traités certifiées conformes et de 10 instruments d'adhésion types.</p>

*Résultats comptés :* Conformité des contrats conclus par l'Organisation avec le règlement interne et le droit applicable.

<u>Résultats obtenus</u>	<u>Indicateurs d'exécution</u>
<p>Conclusion de contrats relatifs aux projets permettant la mise en œuvre d'initiatives majeures conformément aux principes de bonne gestion, de reddition de comptes et de transparence.</p>	<p><i>Nombre et nature des problèmes juridiques relatifs à l'interprétation et à l'exécution des contrats :</i></p> <p>Examen et fourniture d'un avis sur plus de 150 contrats d'une valeur supérieure à 160 millions de francs suisses afin de s'assurer que ces contrats répondent aux intérêts de l'Organisation et de réduire au minimum les risques d'actions juridiques. Les contrats passés en revue portaient notamment sur des travaux de construction, le technique de l'information, des baux commerciaux (bureaux de Washington et de Bruxelles), des questions relatives aux ressources humaines, des questions bancaires et financières et des services de compagnie aériennes.</p>

*Résultatscompté : Mesuresadaptéesencas d'actionintentéecontrol'Organisationouparcelle -ci.*

<u>Résultatsobtenus</u>	<u>Indicateursd'exécution</u>
<p>Malgrélenombrede grandsprojetsrelatifsà lanouvelleconstruction ouauxtechniquesde l'information, aucune actionjuridiquen'aété intentéeparuneentité extérieureen 2002.</p> <p>Plusieursconflits impliquantlepersonnel ontétérésolusouévités parlanégociationetla fournituredeconseils juridiquessansrecoursà desmécanismes extérieurs.</p>	<p><i>Nombredemesuresjuridiquementadéquatesprisespour répondreàdesactions intentéescontrol'Organisation, etnombreetqualitédesconseilsfournisàproposde mesuresprévuesparl'Organisation :</i></p> <p>Plusde420 avisjuridiquesontétéémisdanslecontexted'initiativesproposéesou existantesdel'Organisationafindeveilleràlapriseenconsidérationdesintérêts juridiquesdel'Organisation.</p> <p>En2002,deux recoursseulementontétéformésauprèsduComitéd'appel del'OMPI, etaucunauprèsduTribunaladministratifdel'OIT.</p>

*Résultatscompté : Améliorationducadrejuridiquesurlequels'appuie laréalisationdesactivitésde l'Organisationdansledomaineinformatique.*

<u>Résultatsobtenus</u>	<u>Indicateursd'exécution</u>
<p>Aucuneactionjuridique n'aétéintéencéquiconcerneleWIPO NET oulessites Webde l'OMPI nonobstantla fréquentationnombreuse dessitesetl'expansion rapideduWIPO NET.</p>	<p><i>Nombreenaturedespolitiquespertinentesvisantàprotégerlesintérêtsde l'Organisationdansledomaineinformatique :</i></p> <p>Desconseilsontétédispens ésuruncertainnombredepolitiquesdansledomaine destechniquesdel'information, notammentencequiconcernelespolitiques d'utilisationadmissible desoutilsinformatiquespourlesutilisateursinterneset externes, lapolitiquesgénéraledel'OMPI concernantlesite Webetlapolitique concernantlesite WebduWIPO NET.</p>

**OBJECTIF : FournirdesservicesdesecrétariatpourlesréunionsduGroupedetravailssurlaréforme statutaireainsiquelesréunionsdesassemblées,descomitéspermanentset desautresorganes desÉtatsmembres.**

*Résultatscompté : Simplificationetaméliorationdelastuctureinstitutionnelledel'Organisation.*

<u>Résultatsobtenus</u>	<u>Indicateursd'exécution</u>
<p>LesassembléesdesÉtats membresdel'OMPIont adoptéles trois recommandationsdu Groupedetravailssurla réformestatutaireet d'autrespropositions relativesauxsessionsdes assembléesetaux principesapplicablesà la participationd'ONG nationales, enqualité d'observatrices, àces réunions.</p>	<p><i>Réductiondunombred' organesdirecteursdel'Organisation :</i></p> <p>Laprocédurestatutaireenvuedeladissolutionde laConférencedel'OMPIesten cours.</p> <p><i>AcceptationparlesÉtatsmembresdesrecommandationsduGroupedetravailssurla réformestatutaire :</i></p> <p>Recommandationsadoptées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- dissolutionde laConférencedel'OMPI;</li> <li>- encequiconcernelesystème decontributionuniqueetlesmodifications apportéesauxclassesdecontribution, officialisationdelapratiq ueactuelle danslestraités;</li> <li>- annualisationdes sessionsordinaires del'Assembléegénéraledel'OMPIetdes assembléesdesunions, quisetenaientauparavant touslesdeux ans.</li> </ul>

**OBJECTIF :** Renforcer l'efficacité de la fonction de dépositaire des conventions et des arrangements administrés par l'OMPI exercée par le directeur général.

*Résultats comptés :* Gestion plus efficace et large diffusion d'informations statistiques sous forme conviviale concernant les traités administrés par l'OMPI.

<u>Résultats obtenus</u>	<u>Indicateurs d'exécution</u>
Réponses en temps utile aux demandes d'information envoyées à l'adresse "treaties.mail@wipo.int".	Nombre de consultations de la base de données sur les traités : À la fin de 2002, il y avait plus de 3 000 abonnés à la liste de diffusion sur les traités.
En ce qui concerne la base de données sur les traités, aucun progrès n'a été fait compte tenu de l'augmentation de la demande portantsur d'autres services assurés par le Bureau du conseiller juridique.	
<b>Montant total des dépenses au titre du programme principal 03 en 2002 : 2 151 000 francs suisses</b>	

## **PROGRAMME PRINCIPAL 04 – Planification, préparation du budget et contrôle financier**

83. Ce programme principal a pour objet d'aider le directeur général et les chefs de programme à améliorer la coordination interne, à adapter les activités et à les aligner sur la vision d'avenir et l'orientation stratégiques de l'OMPI, ainsi qu'à assurer l'affectation et le contrôle appropriés des ressources financières. Compte tenu de l'évolution considérable de la perception de la propriété intellectuelle observée récemment, l'OMPI a révisé ses politiques sur un certain nombre de questions émergentes, en consultant les États membres et les autres parties prenantes. L'un des enjeux récents pour l'OMPI a consisté à étudier diverses mesures adaptées à différents pays, en particulier dans le monde en développement, pour donner aux créateurs, aux chefs d'entreprise, aux inventeurs et aux autres agents contribuant à l'économie fondée sur les savoirs les moyens d'utiliser efficacement les systèmes de propriété intellectuelle.

84. Outre le contrôle de la conformité avec le règlement financier de l'OMPI et son règlement d'exécution, l'accent a été mis sur l'étude d'un lien entre une activité proposée et le programme et budget approuvé. Le contrôle des ressources financières s'est également trouvé renforcé par l'établissement du comité d'examen des contrats de l'OMPI. Un appui en outre a été assuré en vue du lancement du projet AIMSet de l'équipe d'experts.

### **Sous-programme 04.1 – Planification stratégique et développement des politiques**

85. L'assistance et l'appui octroyés au directeur général au cours de la période considérée ont consisté notamment à assurer le secrétariat des organes statutaires des États membres, à donner des conseils au Cabinet du directeur général aux fins de la coordination et de

l'efficacité d'exécution des activités de programme et à améliorer la communication interne dans le cadre de réunions d'information professionnelle hebdomadaires. Figuraient également un nombre de activités entreprises l'élaboration de politiques et l'établissement de plans stratégiques, dans le cadre notamment de réunions du groupe de la haute direction (SMT), et l'amélioration de la coopération intersectorielle pour la mise en œuvre de certaines activités complexes. Des projets spéciaux ont aussi été entrepris afin d'étudier des questions émergentes et d'analyser la faisabilité et les incidences d'éventuelles activités nouvelles. Ainsi, des travaux préparatoires considérables ont été entrepris sur la question de la gestion des actifs de propriété intellectuelle au regard des politiques et stratégies nationales en matière de propriété intellectuelle.

**OBJECTIFS :** **Seconder le directeur général dans ses tâches de gestion et pour déterminer et affiner la planification stratégique et la politique globale de l'Organisation.**

**Assurer la cohérence et l'intégration des programmes de l'OMPI.**

*Résultats comptés :* Cohérence et intégration accrues des programmes de l'OMPI.

<u>Résultats obtenus</u>	<u>Indicateurs d'exécution</u>
<p>Cohérence et intégration accrues des programmes de l'OMPI.</p> <p>Fondations solides établies en vue de la poursuite de l'adaptation et de la réorientation des programmes.</p>	<p><i>Nombre et nature des activités issues de la planification des politiques et de la coordination des programmes :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- sept réunions du SMT;</li> <li>- environ 30 réunions d'information professionnelle;</li> <li>- coordination et organisation de réunions des assemblées des États membres;</li> <li>- table rondes sur la propriété intellectuelle dans le plan d'action mondial tenu en marge des assemblées des États membres de l'OMPI en septembre 2002;</li> <li>- coordination interne pour renforcer la sécurité à l'OMPI;</li> <li>- coordination extérieure avec le Contrôle fédéral des finances de la Confédération suisse pour l'évaluation du projet relatif à la nouvelle construction de l'OMPI et la préparation d'un projet de budget révisé;</li> <li>- un projet pilote concernant la prise en considération des actifs de propriété intellectuelle dans l'élaboration de stratégies nationales relatives à la propriété intellectuelle adéquat sur l'établissement d'un prototype de base de données empiriques à usage interne.</li> </ul>

## **Sous-programme 04.2 – Contrôle budgétaire des programmes et contrôle financier**

86. En 2002, les activités relatives au contrôle budgétaire des programmes et au contrôle des ressources financières ont été axées sur les questions suivantes : contrôle des ressources financières grâce au visé des engagements de dépenses; établissement du comité d'examen des contrats; perfectionnement du système mis en place au cours de l'exercice biennal 2000-2001 pour aviser les chefs de programme de l'allocation de crédits; système de suivi des plans d'exécution de travaux; préparation d'un budget révisé pour la nouvelle construction; contribution à l'établissement du Rapport de gestion financière 2002-2001; poursuite de l'appui fourni au développement du projet AIMS; préparation des avis d'affectation de crédits pour 2003; et premiers préparatifs du projet de programme et budget pour 2004-2005.

**OBJECTIF :** Faciliter les délibérations du Comité du programme et budget et de l'Assemblée générale sur le budget des programmes et les questions financières et assurer une bonne gestion financière de l'OMPI.

*Résultats compté :* Documents budgétaires et rapports financiers de haute qualité et disponibles aux dates voulues.

<u>Résultats obtenus</u>	<u>Indicateurs d'exécution</u>
Préparation en temps voulu d'un document budgétaire sur la nouvelle construction. Contributions au Rapport de gestion financière 2000-2001 pour ce qui concerne l'OMPI et l'UPOV.	<p>Approbation par les États membres de documents budgétaires de haute qualité, axés sur les résultats :</p> <p>Approbation par les États membres de la proposition concernant la nouvelle construction modifiée en fonction des recommandations figurant dans le rapport d'évaluation du Contrôle fédéral des finances de la Confédération suisse.</p> <p>Contributions au Rapport de gestion financière 2000-2001 établies par la Division des finances. Pour la première fois, le rapport contient une explication des variations budgétaires par programme, conformément aux recommandations faites par les États membres à la session d'avril 2001 du Comité du programme et budget.</p>

*Résultats compté :* Rapport et outils de suivi pour étayer la prise de décisions éclairées en ce qui concerne l'exécution des programmes.

<u>Résultats obtenus</u>	<u>Indicateurs d'exécution</u>
Taux d'exécution en 2002 supérieure à 98% du budget imparti. Utilisation accrue des avis d'affectation et des rapports sur les dépenses par les chefs de programme.	<p>Nombre de rapports de suivi présentés au directeur général et aux chefs de programme :</p> <p>Présentation au directeur général de rapports trimestriels internes sur les recettes et les dépenses.</p> <p>Utilisation accrue d'outils de suivi par les chefs de programme :</p> <p>Le système d'avis d'affectation a été développé pour fournir de manière transparente aux chefs de programme des conseils et des données budgétaires actualisées. Une fois mise en œuvre dans son intégralité, ce système est venu compléter le plan d'exécution relatif au lancement, à la mise en œuvre et à l'examen du plan de travail pour l'exercice 2002 et le début de l'exercice 2003.</p>

*Résultats compté :* Contrôle financier exercé conformément au Règlement financier, au règlement d'exécution de celui-ci et aux principes et directives pertinents.

<u>Résultats obtenus</u>	<u>Indicateurs d'exécution</u>
Comptes de l'exercice 2000-2001 pleinement conformes au règlement financier et à son règlement d'exécution. Les dépenses annuelles effectives pour 2002 n'ont pas dépassé le budget approuvé.	<p>Rapport et avis satisfaisants des vérificateurs externes des comptes sur les états financiers de l'OMPI :</p> <p>En 2002, les vérificateurs externes ont rendu un avis favorable sur les comptes de l'Organisation pour l'exercice 2000-2001.</p> <p>Quelque 10 000 engagements de dépenses ont été examinés et approuvés en 2002.</p>

<b>Montant total des dépenses au titre du programme principal 04 en 2002</b>	<b>:</b>	<b>3 409 000 francs suisses</b>
------------------------------------------------------------------------------	----------	---------------------------------

<sup>1</sup> A/37/2 "Budget révisé du projet relatif à la nouvelle construction et programme et budget révisés pour 2002-2003";  
A/37/9 "Rapport sur la cinquième session du Comité du programme et budget";  
A/37/14 "Rapport général adopté par les assemblées".

## **PROGRAMME PRINCIPAL 05 – Développement du droit de la propriété industrielle**

87. Parmi les principales réalisations accomplies en 2002 dans le domaine du droit des brevets, il convient de mentionner la promotion active du Traité sur le droit des brevets (PLT) concernant les formalités relatives aux brevets, qui ont contribué à la ratification du PLT ou à l'adhésion à ce traité de quatre États (Kirghizistan, Nigéria, Slovaquie et Slovaquie). De même, la sensibilisation aux avantages de l'adhésion et de la mise en œuvre de traités administrés par l'OMPI ou des recommandations communes dans les domaines du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques s'est traduite par un accroissement des adhésions à la Convention de Paris et au Traité sur le droit des marques : deux États ont adhéré à la Convention de Paris (Djibouti et les Seychelles), un État, membre de l'Union de Paris, est devenu partie à l'Acte de Stockholm de la Convention de Paris (République arabe syrienne) et trois États ont adhéré au Traité sur le droit des marques (Kazakhstan, Kirghizistan et Slovaquie).

88. En outre, le Comité permanent du droit des brevets (SCP) a progressé dans ses travaux d'examen de projets de dispositions sur l'harmonisation du droit matériel des brevets. Des progrès ont aussi été enregistrés au sein du Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques (SCT) en vue de l'harmonisation du droit matériel des marques et de la révision du Traité sur le droit des marques (TLT).

### **Sous-programme 05.1 – Droits des brevets**

89. Les activités de sensibilisation à l'importance et aux avantages de l'harmonisation du droit des brevets ont considérablement progressé en 2002. Le SCP, qui a tenu deux sessions en 2002, a poursuivi l'examen de projets de dispositions relatives à l'harmonisation du droit matériel des brevets dans le cadre du projet de traité sur le droit matériel des brevets (SPLT). Le SCP est parvenu à un accord de principes sur un certain nombre de dispositions figurant dans le projet de SPLT (concernant notamment la portée du SPLT, la définition de l'état de la technique, de la nouveauté, de l'activité inventive/non-évidente et les caractères suffisants de la divulgation) et a fait des progrès utiles dans le recensement et la compréhension des points de convergence et de divergence sur de nombreuses questions. Sur quelques autres points (tels que les dispositions relatives à l'objet de la protection ou aux exceptions à prévoir dans le traité), des divergences fondamentales entre les États ont fait apparaître la nécessité d'approfondir le projet et les débats. Le SCP a ainsi décidé de se concentrer sur la poursuite de l'harmonisation du droit et de la pratique en matière de brevets, d'autres projets, tels que l'examen de l'opportunité et de la possibilité d'établir un système pour l'inscription centralisée des modifications apportées aux brevets ou aux demandes de brevet ou un système pour le dépôt des listes de séquences d'ADN, ont été reportés. Toutefois, cette dernière question est examinée dans le cadre de la réforme du PCT. En ce qui concerne la fourniture d'informations sur les questions d'actualité relatives au droit des brevets, l'OMPI s'est montrée particulièrement active en 2002 dans le cadre du Plan d'action dans le domaine des brevets. À cet égard, un site Web a été créé et un document d'information a été rédigé (document A/37/6) et présenté aux assemblées des États membres de l'OMPI en

septembre 2002. Une conférence sur le système international des brevets s'est tenue à Genève en mars 2002. Elle a été suivie par un nombre considérable de délégués (près de 400). Une soixantaine de conférenciers ont fait part de leurs différents points de vue sur une grande variété de questions.

**OBJECTIF :** Davantage sensibiliser les États membres et les autres parties concernées à l'importance et aux avantages de la harmonisation du droit des brevets et à avancer sur la voie de l'adoption d'un instrument juridique sur une nouvelle harmonisation du droit des brevets.

*Résultats comptés :* Plus grande sensibilisation à l'importance et aux avantages de la poursuite de la harmonisation du droit des brevets et progrès importants sur la voie de l'adoption éventuelle d'un instrument juridique relatif à une nouvelle harmonisation du droit des brevets.

<u>Résultats obtenus</u>	<u>Indicateurs d'exécution</u>
Accord de principe parmi les États membres sur un certain nombre de dispositions, bien que des divergences demeurent sur d'autres questions.	<p><i>Nombre de réunions du Comité permanent du droit des brevets et progrès sur la voie de l'adoption d'un instrument juridique relatif à une nouvelle harmonisation du droit des brevets :</i></p> <p>Le SC Paten a eu deux sessions en 2002 pour examiner le projet de SPLT ainsi que le projet de règlement d'exécution et de directives pour la pratique correspondante au SPLT. Meilleure compréhension des points de convergence et de divergence et volonté commune de poursuivre les discussions.</p>

**OBJECTIFS :** Promouvoir l'adhésion aux traités relatifs aux brevets administrés par l'OMPI, en particulier le Traité sur le droit des brevets (PLT), et la mise en œuvre de ces traités ainsi que fournir des informations sur des questions d'actualité concernant le droit des brevets. Étudier l'opportunité et la possibilité d'établir des principes relatifs aux aspects de propriété industrielle du droit de l'espace.

Étudier l'opportunité et la possibilité d'établir des principes relatifs à l'incidence sur la brevetabilité des divulgations sur l'Internet et des atteintes aux brevets sur l'Internet.

*Résultats comptés :* Sensibilisation accrue aux avantages de l'adhésion aux traités relatifs aux brevets administrés par l'OMPI, et en particulier au PLT.

<u>Résultats obtenus</u>	<u>Indicateurs d'exécution</u>
Adhésion de trois États à la Convention de Paris.	<i>Nombre de missions, réunions et ateliers consacrés à la promotion de traités et retour d'information à leur sujet :</i>
Adhésion de deux États au Traité de Budapest.	Outre la participation à de nombreux séminaires et autres événements tenus à Genève, 16 missions ont été entreprises dans 10 pays et des contacts réguliers avec les États membres ont été maintenus. En ce qui concerne le Traité de Budapest, des séminaires ont eu lieu dans trois pays et des documents d'information ont été émis à jour.
Adhésion de quatre États au PLT.	

*Résultats comptés :* Plus large sensibilisation aux questions d'actualité dans le domaine des brevets et meilleure compréhension de ces questions.

<u>Résultats obtenus</u>	<u>Indicateurs d'exécution</u>
Les assemblées des États membres de l'OMPI ont pris note du contenu du document A/37/6 et décidé de maintenir le	<p><i>Nombre d'études et de guides publiés sur les questions d'actualité dans le domaine du droit des brevets :</i></p> <p>Un document d'informations sur le Plan d'action dans le domaine des brevets a été établi (document A/37/6) et soumis aux assemblées des États membres de l'OMPI en septembre 2002.</p> <p>Le site Web consacré au Plan d'action dans le domaine des brevets a été créé pour</p>

<p>Plan d'action dans le domaine des brevets à l'ordre du jour de leur prochaine session, en 2003.</p> <p>Incorporation dans les directives pour la pratique correspondant au SPLT du principe général de l'effet sur l'état de la technique des divulgations sur l'Internet.</p>	<p>fournir des renseignements sur cette initiative et faciliter la communication d'observations. 55 commentaires ont été reçus : 26 émanant d'États membres, trois d'organisations intergouvernementales, 17 d'organisations non gouvernementales et neuf de particuliers .</p> <p>Une conférence sur le système international des brevets s'est tenue à Genève en mars 2002. Elle a été suivie par un nombre considérable de délégués (près de 400). Unesixantaine de conférenciers ont fait part de leurs différents points de vue sur une grande variété de questions.</p> <p>Comme suite à un questionnaire portant sur la divulgation d'informations sur l'Internet et d'autres questions relatives à l'Internet distribué aux États membres en 2001, un débat sur ce thème a eu lieu au sein du SCP.</p>
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**OBJECTIFS :** Étudier l'opportunité et la possibilité de créer un système d'enregistrement central des modifications touchant aux brevets et aux demandes de brevet.

Étudier l'opportunité et la possibilité de développer le Traité de Budapest sur la reconnaissance internationale du dépôt des micro-organismes aux fins de la procédure en matière de brevets, en particulier en créant un système de dépôt de données des listes des séquences d'ADN mentionnés dans les demandes de brevet.

*Résultats comptés :* Accord des États membres sur la façon d'étudier plus avant la question.

<u>Résultats obtenus</u>	<u>Indicateurs d'exécution</u>
<p>Recensement d'un certain nombre de questions relatives à la révision du Traité de Budapest.</p>	<p><i>Progrès des discussions pertinentes :</i></p> <p>En 2002, les premiers contacts ont été pris et des études ont été entreprises au sujet de la nécessité et de la faisabilité d'une révision du Traité de Budapest. Les questions ainsi recensées devront être soumises aux États membres en vue d'un examen ultérieur.</p> <p>L'établissement d'un système d'inscription centralisée des modifications apportées aux brevets et aux demandes de brevets n'a pas été examiné par le SCP en raison d'autres priorités. On se reportera toutefois aux travaux entrepris dans le cadre de la réforme du Traité de coopération en matière de brevets (PCT), qui traitent de cette question.</p>

## Sous-programme 05.2 - Droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques

90. Les États membres de l'OMPI sont convenus que le SCT devrait poursuivre ses travaux en vue de parvenir à une harmonisation du droit matériel des marques et à une révision du TLT. Outre l'incorporation de dispositions relatives au dépôt électronique, le SCT a décidé d'examiner d'autres exigences de forme relatives à l'enregistrement des marques et à d'autres procédures. En ce qui concerne la protection des indications géographiques, les travaux accomplis par le SCT en 2002 ont été axés sur la promotion d'une meilleure compréhension des questions en jeu et des caractéristiques des systèmes de protection existants. À cet égard, le SCT s'est penché en particulier sur les questions relatives aux définitions, à la protection dans le pays d'origine, à la protection à l'étranger, aux différences pratiques entre les systèmes existants, aux conflits entre les marques et les indications géographiques et aux conflits entre indications géographiques homonymes. Outre les activités relatives à la sensibilisation aux avantages de l'adhésion aux traités administrés par l'OMPI ou aux recommandations communes dans les domaines du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques, le Secrétariat a dispensé des avis juridiques sur demande à plusieurs pays en développement et pays en transition.



**OBJECTIFS :** Accroître la sensibilisation et bâtir un consensus au sein des États membres et des autres parties concernées quant à la nécessité d'harmoniser certains principes et règles du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques.

**Réviser et moderniser le Traité sur le droit des marques.**

*Résultats comptés :* Plus grande sensibilisation à la nécessité d'harmoniser certains principes et règles du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques et obtention d'un consensus en vue d'une action dans ce sens.

<u>Résultats obtenus</u>	<u>Indicateurs d'exécution</u>
<p>Accord entre les États membres quant à l'opportunité de poursuivre les travaux au sein du SCT en vue de parvenir à une harmonisation du droit matériel des marques et à une révision du TLT.</p>	<p><i>Retour d'information et rapports du SCT sur la nécessité d'harmoniser certains principes et règles du droit dans ces domaines :</i></p> <p>Outre l'incorporation de dispositions relatives au dépôt électronique, le SCT a décidé d'examiner d'autres exigences de forme relatives à l'enregistrement des marques et à d'autres procédures.</p> <p>Compte tenu des économies et des gains d'efficacité dont pourraient bénéficier à la fois les propriétaires de marques et les offices de propriété industrielle par suite de l'harmonisation du droit matériel des marques et de la convergence des pratiques des offices en matière d'examen des demandes d'enregistrement de marques, les États membres ont également décidé de lancer une enquête sur les pratiques existantes qui pourrait servir de base à l'élaboration de principes directeurs internationaux pour l'examen.</p> <p>Chacune des deux sessions du SCT a été suivie par des délégués représentant plus de 75 États membres et une vingtaine d'organisations observatrices.</p>

**OBJECTIF :** Fournir des renseignements sur les questions d'actualité ayant trait au droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques.

*Résultats comptés :* Plus large sensibilisation aux questions d'actualité dans le domaine des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques.

<u>Résultats obtenus</u>	<u>Indicateurs d'exécution</u>
<p>Meilleure connaissance des États membres et des observateurs en ce qui concerne les questions clés relatives aux marques et aux indications géographiques.</p>	<p><i>Nombre d'études et de guides publiés sur les questions d'actualité dans le domaine du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques :</i></p> <p>En ce qui concerne les indications géographiques, le SCT s'est penché en particulier sur les questions relatives aux définitions, à la protection dans le pays d'origine, à la protection à l'étranger, aux différences pratiques entre les systèmes existants, aux conflits entre les marques et les indications géographiques et aux conflits entre indications géographiques homonymes.</p> <p>Un atelier sur les indications géographiques a été organisé à l'intention des délégués des missions permanentes à Genève.</p>

**OBJECTIF :** Promouvoir l'adhésion aux traités administrés par l'OMPI dans le domaine du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques et la mise en œuvre de ces traités.

*Résultats comptés :* Sensibilisation accrue aux avantages de l'adhésion aux traités administrés par l'OMPI ou de la mise en œuvre des recommandations communes dans le domaine du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques.

<u>Résultats obtenus</u>	<u>Indicateurs d'exécution</u>
<p>Plusieurs pays en développement et pays en transition étaient entrés dans le processus d'élaboration de lois incorporant les dispositions de la recommandation commune.</p> <p>Augmentation du nombre de parties à la Convention de Paris et au TLT.</p> <p>Administration efficace de l'article 6ter de la Convention de Paris.</p>	<p><i>Nombre de missions, réunions et ateliers consacrés à la promotion de traités et de recommandations communes et retour d'information à leur sujet :</i></p> <p>Deux séminaires nationaux et un cours de formation régional organisés par l'OMPI en coopération avec les offices nationaux de propriété industrielle de l'Algérie, de la République de Moldova et de Sainte-Lucie.</p> <p>Participation à deux séminaires ou cours de formation à l'invitation de l'Office national de la propriété industrielle de la Roumanie et de l'Office de l'harmonisation dans le marché intérieur (OHMI), en Roumanie et en Thaïlande.</p> <p>Participation à 10 séminaires, conférences, colloques ou autres réunions à l'invitation d'organisations gouvernementales, intergouvernementales ou non gouvernementales.</p> <p>Formation, à son siège, du personnel de l'Office national de la propriété industrielle du Belize.</p> <p>Missions en Chine et au Japon pour rencontrer des fonctionnaires nationaux.</p> <p>Participation à de nombreux séminaires et ateliers organisés par l'Académie mondiale de l'OMPI.</p> <p>Fourniture d'avis juridiques sur demande à divers États membres, concernant en particulier la mise en œuvre des recommandations communes.</p> <p>Entretiens avec diverses délégations gouvernementales et non gouvernementales en déplacement à Genève.</p> <p>Publication de la recommandation commune concernant la protection des marques, et autres droits de propriété industrielle relatifs à des signes, sur l'Internet (n° 845).</p> <p>Deux États sont devenus parties à la Convention de Paris (Djibouti et les Seychelles).</p> <p>Un État, membre de l'Union de Paris, est devenu partie à l'Acte de Stockholm de la Convention de Paris (République arabe syrienne).</p> <p>Trois États ont adhéré au Traité sur le droit des marques (Kazakhstan, Kirghizistan et Slovaquie).</p> <p>11 communications en vertu de l'article 6ter.3 de la Convention de Paris (deux concernant des pays et neuf concernant des organisations intergouvernementales).</p> <p>Suite donnée à 28 demandes d'information émanant d'États membres ou d'organisations intergouvernementales.</p>

**Montant des dépenses au titre du programme principal 05 en 2002 : 3 640 000 francs suisses**

## **PROGRAMME PRINCIPAL 06 – Système du Traité de coopération en matière de brevets (PCT)**

91. Avec 114 048 demandes reçues en 2002, le PCT a dépassé la barre des 100 000 pour la deuxième année consécutive, le nombre de demande ayant augmenté de près de 10% par rapport à l'année précédente. Le nombre de pays parties au système du PCT a été porté à 118 avec l'adhésion du Nicaragua, de Saint-Vincent-et-les-Grenadines et des Seychelles.

92. La réforme du système du PCT a franchi une étape importante avec l'adoption par l'Assemblée de l'Union du PCT, en octobre 2002, d'une série de mesures visant à rationaliser et à simplifier le système du PCT.

93. Plusieurs mesures ont été mises en œuvre pour offrir de nouvelles possibilités aux déposants et faire face au nombre croissant de dépôts selon le PCT. Le volume des informations mises à la disposition des déposants a aussi augmenté.

### **Sous-programme 06.1 – Fonctionnement du système du PCT**

94. Si le nombre de demandes internationales reçues par le Bureau international a augmenté de 9,7% par rapport à 2001, les dépôts de demandes internationales au près du Bureau international agissant tant qu'officier récepteur ont plus que doublé, dépassant de loin les prévisions pour 2002.

95. Par ailleurs, outre une augmentation de 4,6% du nombre de demandes internationales publiées par rapport à 2001, le Bureau international a dû faire face à un fort accroissement de 125,8% des nouvelles publications de demandes internationales imposées en grande partie par la publication tardive des rapports de recherche internationale.

96. La mise en place progressive des équipes de traitements est poursuivie avec l'établissement de huit équipes sur un total de 13, constituées chacune d'une vingtaine de fonctionnaires. Un programme de formation intensive a été mis en œuvre pour préparer le personnel à ses nouvelles tâches multifonctionnelles au sein des équipes de traitement. Toutes les équipes de traitement devraient être en place d'ici avril 2003.

97. Suite à la restructuration de la Division des opérations, des retards ont été enregistrés dans le traitement des demandes internationales. Toutefois, la mise en place définitive de l'ensemble des équipes de traitement et du système IMPACT, permettant d'adopter des méthodes de travail nouvelles, plus efficaces et plus économiques, se traduira par un accroissement de la productivité dans les opérations du PCT.

98. Alors que la numérisation des documents de priorité et leur diffusion sur DVD aux fins de la communication systématique aux offices nationaux et régionaux est poursuivie en 2002, une nouvelle amélioration dans la communication des documents PCT sous forme électronique a été mise en œuvre. À compter d'octobre 2002, tous les documents PCT susceptibles d'être communiqués (brochures, documents de priorité, rapports d'examen préliminaire international et traductions de ces rapports) ont été numérisés dans le cadre du système IMPACT. Le Bureau international est à présent en mesure de diffuser ces documents soit sous forme électronique soit sous forme imprimée, en fonction des demandes des offices

nationaux ou régionaux aux fins de la communication systématique en vertu de l'article 20 du PCT et de la règle 87 de son règlement d'exécution, ainsi qu'aux fins de communications spécifiques.

**OBJECTIFS :** Assurer avec rapidité, fiabilité et un bon rapport coût-efficacité les services impartis au Bureau international en vertu du PCT.

**Améliorer la diffusion, sur support papier ou par les moyens électroniques, de l'information sur les demandes internationales et de l'information connexe.**

Résultats comptés : Traitement rapide, fiable et d'un bon rapport coût-efficacité de volumes pouvant aller jusqu'à : demandes internationales : 114 000 en 2002 et 122 000 en 2003; demandes d'examen préliminaire international présentées en vertu du chapitre II : 79 000 en 2002 et 84 000 en 2003; demandes internationales déposées auprès du Bureau international agissant tant qu'officier récepteur : 2500 en 2002 et 2900 en 2003; et brochures à publier : 106 000 en 2002 et 113 000 en 2003.

<u>Résultats obtenus</u>	<u>Indicateurs d'exécution</u>
Après que tous les égards, les objectifs définis et budgétisés pour 2002 ont été atteints ou dépassés.	<p><i>Nombre de demandes internationales et de demandes d'examen préliminaire international reçues et traitées, et nombre de brochures publiées :</i></p> <p>Le nombre de demandes internationales reçues en 2002 s'est élevé à 114 048, soit une augmentation de 9,7% par rapport à 2001.</p> <p>Le nombre de demandes d'examen préliminaire international reçues au titre du chapitre II s'est élevé à 80 853, contre 80 530 en 2001.</p> <p>Agissant tant qu'officier récepteur, le Bureau international a reçu et traité 5862 demandes internationales en 2002, soit une augmentation de 103% par rapport à 2001.</p> <p>Le nombre de brochures publiées en 2002 s'est élevé à 104 173, soit une augmentation de 4,6% par rapport à 2001. En outre, 40 397 nouvelles publications ont été effectuées, soit une augmentation de 125,8% par rapport à 2001.</p>
Production de toutes les publications du PCT en temps voulu.	<p><i>Traitement en temps voulu (publications et chapitre II compris) des demandes internationales :</i></p> <p>Toutes les publications ont été distribuées dans les délais. Le traitement des demandes internationales a enregistré des retards en raison de la restructuration de la Division des opérations.</p>
Des retards ont été enregistrés dans le traitement des demandes internationales.	<p>Publication de 52 numéros de la Gazette du PCT en 2002 (plus trois numéros spéciaux sur papier et sous forme électronique).</p>

Résultats comptés : Productivité accrue en matière de traductions d'abrégés et de rapports de recherche internationale.

<u>Résultats obtenus</u>	<u>Indicateurs d'exécution</u>
Meilleure qualité et plus grande efficacité des activités de traduction habituelles qui ont été accomplies grâce à l'automatisation, aux systèmes informatiques et à la formation du personnel.	<p><i>Nombre de traductions par catégorie :</i></p> <p>Le nombre d'abrégés traduits en 2002 s'est élevé à 125 200, soit une augmentation de 7,5% par rapport à 2001.</p> <p>Le nombre de rapports d'examen préliminaire international traduits en 2002 s'est élevé à 13 941, soit une diminution de 2% par rapport à 2001. Des traductions ont également été établies pour quelque 6000 rapports d'examen préliminaire international rationalisés.</p>

**OBJECTIF : Améliorer l'aptitude du Bureau international à traiter le volume croissant de demandes internationales.**

*Résultats comptés : Gain de productivité des opérations du Bureau international relatives au PCT.*

<u>Résultats obtenus</u>	<u>Indicateurs d'exécution</u>
Lap productivité des opérations du PCT a été maintenue.	<p><i>Rapport entre le nombre total de fonctionnaires du PCT et le nombre de demandes internationales :</i></p> <p>Lerapport entre le nombre total de demandes internationales et le nombre total de fonctionnaires du PCT a été réduit sous -programme 6.1a à 353 pour 1 en 2002.</p> <p><i>Comparaison entre l'accroissement du total des dépenses afférentes au PCT et l'accroissement du nombre de demandes internationales :</i></p> <p>Les dépenses du PCT ont diminué de 0,4% en 2002 par rapport à 2001, alors que le nombre de demandes selon le PCT a augmenté de 9,7% au cours de la même période.</p>

*Résultats comptés : Augmentation du pourcentage de demandes internationales établies au moyen du logiciel PCT -EASY.*

<u>Résultats obtenus</u>	<u>Indicateurs d'exécution</u>
Utilisation accrue du logiciel PCT -EASY.	<p><i>Nombre de demandes internationales déposées au moyen du logiciel PCT/EASY :</i></p> <p>45 300 demandes internationales, soit 39,7% du nombre total reçu en 2002, ont été déposées à l'aide du logiciel PCT/EASY, contre 36 428 (35%) en 2001.</p>

## **Sous-programme 06.2 – Cadre juridique, activités d'information et de formation; réforme du PCT**

99. L'adoption par l'Assemblée de l'Union du PCT en 2002 de modifications importantes du règlement d'exécution du PCT doit permettre de rationaliser le système du PCT en le rendant plus convivial, efficace et économique. Ces améliorations apportées au cadre juridique du PCT bénéficieront aux déposants qui utilisent le système du PCT pour obtenir une protection par brevet au niveau mondial. Les modifications, dont la plupart doivent entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2004, donneront naissance à un système renforcé de recherche internationale et d'examen préliminaire international, supprimeront le système de désignation et aligneront certaines exigences du PCT sur celles du PLT.

100. L'augmentation des demandes internationales déposées selon le PCT et le nombre correspondant des déposants indiquent que les utilisateurs, les agents de propriété industrielle, les gouvernements et les organisations intergouvernementales sont davantage sensibilisés au fonctionnement et aux avantages du système du PCT et qu'ils le connaissent mieux. Cette évolution a été rendue possible grâce au programme de séminaires du PCT, à l'établissement de moyens de communication efficaces avec des parties plus nombreuses dans un nombre croissant d'offices de propriété intellectuelle, à l'utilisation accrue du site Web du PCT (la partie la plus fréquentée du site Web de l'OMPI) et des outils connexes de diffusion de l'information sur le PCT et à la fourniture d'avis juridiques personnalisés sur des questions spécifiques.

101. Outre la mise en œuvre de questions relatives à la réforme du PCT, diverses mesures intéressantes des déposants et leurs mandataires, les offices de propriété intellectuelle et les opérations internes du Bureau international ont été prises à l'issue de consultations intensives

avec les parties concernées. Parmi ces mesures figurent l'adoption d'un système de numérotation des demandes internationales pour faciliter la publication de plus de 100 000 demandes internationales par an et d'un cadre juridique élargi pour le dépôt et la publication sous forme électronique de tableaux relatifs aux listages des séquences de nucléotides et d'acides aminés.

**OBJECTIF :** Améliorer le cadre juridique du PCT, simplifier et rendre plus économique l'obtention de la protection par brevet dans le monde entier grâce au PCT.

*Résultats comptés :* Amélioration du cadre juridique régissant l'obtention de la protection des inventions selon le PCT, de manière en particulier à faciliter le dépôt électronique des demandes internationales.

<u>Résultats obtenus</u>	<u>Indicateurs d'exécution</u>
<p>Réforme du PCT : d'importantes mesures visant à rationaliser et à simplifier le système du PCT ont été adoptées par l'Assemblée de l'Union du PCT à sa trentième session.</p>	<p>Adoption des modifications qu'il convient d'apporter au règlement d'exécution et aux instructions administratives du PCT :</p> <p>Sur la base de travaux préparatoires intensifs tant du Groupe de travail que du Comité de l'Assemblée de l'Union du PCT, l'Assemblée de l'Union du PCT a adopté les modifications suivantes du règlement d'exécution du PCT :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- adoption d'un "système renforcé de recherche internationale et d'examen préliminaire international" visant à rationaliser les procédures de recherche internationale et d'examen préliminaire international selon le PCT;</li> <li>- simplification et rationalisation de la procédure permettant aux déposants de "désigner" les États contractants du PCT dans lesquels ils souhaitent que la demande internationale produise ses effets;</li> <li>- introduction d'une taxe internationale de dépôt forfaitaire à la place de la taxe de base actuelle et de la taxe due pour chaque désignation;</li> <li>- remplacement du système actuel de "communications systématiques" à un office désigné de tous les documents relatifs aux demandes internationales désignant cet office par un système de "communications sur demande"; et</li> <li>- poursuite de l'alignement des exigences du PCT sur celles du PLT.</li> </ul>
<p>La modification du délai visé à l'article 22 du PCT est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2002.</p>	<p>La mise en œuvre de la modification du délai visé à l'article 22 du PCT et des modifications de l'article 90 bis du règlement d'exécution qui en découlent a été menée à bien en temps voulu.</p>
<p>Tous les États contractants ont reçu des avis juridiques sur les incidences de cette modification.</p>	<p>Des avis juridiques ont été dispensés sur les incidences de cette modification sur l'éventuelle nécessité pour les offices de déposer une notification d'incompatibilité.</p> <p>Des avis supplémentaires ont été fournis sur demande aux États qui envisageaient de retirer la notification qu'ils avaient faite.</p> <p>22 formulaires PCT ont été modifiés.</p>
<p>Le système de numérotation a été modifié à compter du 4 juillet 2002 (date de la première publication).</p>	<p>La modification du système de numérotation des demandes PCT publiées (pour plus de 100 000 demandes à publier chaque année) a été achevée à temps pour l'entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2002.</p>
<p>Le cadre juridique a été élargi avec effet au 6 septembre 2002.</p>	<p>Le cadre juridique existant pour le dépôt et la publication, sous forme électronique, des séquences de nucléotides et d'acides aminés contenus dans les demandes PCT a été élargi aux tableaux relatifs, et les mesures nécessaires à cet effet ont été prises.</p> <p>Modification des six instructions administratives et d'une annexe de ces instructions.</p>

<p>Les modifications du règlement d'exécution du PCT relatives aux questions linguistiques et à l'établissement des droits sont entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2003.</p> <p>Les modifications du règlement d'exécution du PCT relatives à une réduction de taxes pour les demandes selon le PCT déposées sous forme électronique sont entrées en vigueur le 17 octobre 2002.</p>	<p>Les modifications du règlement d'exécution du PCT concernant les questions linguistiques et l'établissement des droits (adoptées par l'Assemblée de l'Union du PCT à sa trente-et-unième session, en septembre 2002) ont été mises en œuvre en temps voulu.</p> <p>12 instructions administratives du PCT ont été modifiées et 12 formulaires PCT ont été révisés.</p> <p>Les modifications du règlement d'exécution du PCT concernant une réduction de taxe pour les demandes selon le PCT déposées sous forme électronique (adoptées par l'Assemblée de l'Union du PCT à sa trente-et-unième session, en septembre 2002) ont été mises en œuvre en temps voulu.</p> <p>Deux instructions administratives du PCT ont été modifiées et deux formulaires PCT ont été révisés.</p>
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**OBJECTIF :** Faire davantage connaître le fonctionnement et les avantages du système du PCT à ses utilisateurs actuels ou potentiels, aux agents de propriété industrielle, aux gouvernements et aux organisations intergouvernementales.

*Résultats comptés :* Faire davantage connaître le système du PCT.

<u>Résultats obtenus</u>	<u>Indicateurs d'exécution</u>
<p>Disponibilité accrue d'informations relatives au PCT dans au moins quatre langues afin de répondre aux besoins de différents utilisateurs et utilisation accrue de ces informations.</p> <p>Fourniture en permanence d'avis juridiques personnalisés sur des questions relatives au PCT.</p>	<p><i>Meilleure qualité et plus grande quantité de l'information relative au PCT et meilleure accessibilité à cette information :</i></p> <p>Information générale sur le PCT :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 44 bulletins d'information électroniques ont été adressés par le serveur de listes à 3250 abonnés pour leur annoncer les dernières nouvelles relatives au PCT;</li> <li>- la version imprimée du Guide du déposant du PCT a été mise à jour à deux reprises en 2002 et la version électronique a été actualisée au moins deux fois par mois sur le site Web;</li> <li>- la PCT Newsletter est parue chaque mois en 2002;</li> <li>- des informations ont été mises à disposition sous diverses formes, telles que tableaux comparatifs, lites, foires aux questions et annonces, et régulièrement publiées et mises à jour sur le site Web du PCT;</li> <li>- un volume croissant d'informations parmi les plus pertinentes et les plus utiles pour les utilisateurs du PCT et les offices de propriété intellectuelle a été publié en quatre langues au moins (français, allemand, anglais et espagnol);</li> <li>- le service d'information du PCT a répondu à plus de 25 000 demandes de renseignements;</li> <li>- un nouveau prototype de la Gazette du PCT sous forme électronique, destiné à faciliter l'accès aux données contenues dans la version électronique de la Gazette publiées sur le site Web du PCT a lancé aux fins de tests par les utilisateurs; parmi les améliorations figurent une présentation simplifiée, des champs "réactifs", la possibilité d'effectuer des recherches pleines textes dans la description et les revendications des demandes publiées et la republication de données et d'images;</li> <li>- la version électronique de la Gazette du PCT a attiré régulièrement plus de 25 000 visiteurs par mois;</li> <li>- accroissement du nombre de formulaires PCT, porté à sept formulaires dans quatre langues, à compléter en ligne par les déposants.</li> </ul> <p>Des avis juridiques ont été dispensés sur quelque 120 000 questions spécifiques relatives au PCT.</p>

Sensibilisation permanente de groupes cibles d'utilisateurs effectifs ou potentiels du système du PCT.	Séminaires et exposés sur le PCT : 67 séminaires, cours de formation et exposés ont eu lieu en sept langues et dans 15 pays, à l'intention de plus de 6900 utilisateurs et utilisateurs potentiels, dont plusieurs dans le cadre de programmes d'enseignement spécialisé en propriété industrielle dans des établissements universitaires ou des facultés de droit, comme le Centre d'études internationales de la propriété industrielle (CEIPI) de Strasbourg.
Meilleure reconnaissance du système du PCT parmi les membres du personnel de l'OMPI.	18 sessions de formations spécialisées et exposés ont été dispensés à l'intention de 414 membres du personnel de l'OMPI.
Meilleure reconnaissance du système du PCT parmi les milieux de l'entreprise et les groupes de conseils en brevets privés qui se rendent à l'OMPI.	Cinq exposés spécialisés ont été présentés à 20 participants représentant les milieux de l'entreprise et des groupes de conseils en brevets privés se rendant à l'OMPI.

### Sous-programme 06.3 – Classification internationale des brevets (CIB)

102. Le développement de la CIB s'est poursuivi en 2002 sur la base des programmes de révision et de réforme de la classification. La révision de la CIB est nécessaire pour améliorer le système et tenir compte du progrès technique. L'objectif principal de la réforme de la CIB consiste à permettre l'utilisation de la classification dans l'environnement électronique et à accélérer son développement. Ces deux programmes font appel à des outils informatiques modernes élaborés dans le cadre du projet IBIS et déboucheront sur la publication de la prochaine édition de la CIB en 2004.

103. La future édition de la CIB permettra de faire des recherches plus efficaces dans la documentation de brevet et la littérature relative aux brevets. La poursuite de la révision de la CIB en 2002 a donné lieu à l'incorporation de nombreuses entrées nouvelles rendant compte de nouveaux procédés, produits et appareils désormais utilisés dans la technique. Une grande série de données électroniques, comprenant notamment des définitions relatives au classement, des formules chimiques à titre d'exemple et d'autres graphiques, a été élaborée pour faciliter la recherche électronique d'informations. Un volet important du programme de révision concernait l'établissement d'une proposition relative à l'élaboration d'un nouveau schéma de classement pour la documentation relative aux savoirs traditionnels, à examiner en 2003.

104. La réforme de la CIB s'est poursuivie de manière fructueuse en 2002 et la plupart des tâches prévues dans le programme de réforme ont été achevées. Il restait toutefois beaucoup à faire pour achever les aspects fondamentaux de la réforme en 2004 et assurer la publication en temps voulu de la CIB après sa réforme sous forme d'une nouvelle édition entrant en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2005. La révision, la mise à jour et la publication de la CIB, ainsi que la poursuite du processus de réforme, ont été facilités par le nouveau système IBIS de gestion de la CIB, qui est entré en service en 2002. La prochaine étape verra l'intégration du système IBIS et de la base de données centrales, dont l'élaboration a débuté en collaboration avec l'OEB.



**OBJECTIFS :** Accroître l'efficacité et l'utilité de la CIB tant qu'outil de recherche de l'information en matière de brevets indépendamment des langues.  
Promouvoir l'utilisation de la CIB dans le monde entier pour le classement et la recherche de documents de brevet de la documentation relative aux brevets.

*Résultats comptés :* Augmentation de l'efficacité et de l'utilisation de la CIB tant qu'outil de recherche de la documentation de brevet et de la littérature associée aux brevets.

<u>Résultats obtenus</u>	<u>Indicateurs d'exécution</u>
Larévission de la CIB est entrée dans la phase finale de l'élaboration de la 8 <sup>e</sup> édition de la CIB.	Le Groupe de travail sur la révision de la CIB a tenu deux sessions et examiné 26 projets de révision de la CIB, dont 17 ont été menés à bien dans les versions française et anglaise. Ces projets ont donné lieu à l'approbation de près de 400 entrées nouvelles et de plus de 300 autres modifications en vue de la 8 <sup>e</sup> édition de la CIB. Le groupe de travail a également élaboré une série de données électroniques pour la huitième édition.
Larévission du Guide d'utilisation de la CIB a débuté.	L'Équipe d'experts chargée de la révision du Guide d'utilisation de la CIB a approuvé, à sa première session, huit des 13 chapitres d'un nouveau guide.
Une proposition a été établie en vue de prise en considération des savoirs traditionnels dans la CIB.	L'Équipe d'experts chargée du classement des savoirs traditionnels a rédigé une proposition de révision de la CIB dans le domaine des remèdes traditionnels. Cette proposition vise à remplacer quatre groupes existants par un nouveau schéma comportant plus de 200 groupes. Elle sera examinée en 2003.
Le contenu du site Web consacré à la CIB a été étoffé.	À la demande de l'Office espagnol des brevets et des marques, la version Internet en espagnol de la CIB a été établie et publiée sur le site Web de l'OMPI. Des renseignements supplémentaires à l'intention des utilisateurs ont été publiés sous forme de réponses aux questions fréquemment posées sur la CIB.

**OBJECTIF :** Assurer l'utilisation efficace de la CIB dans un environnement électronique en procédant à la réforme de la CIB et en élaborant des outils de classement informatiques.

*Résultats comptés :* Élaboration d'outils automatisés pour la tenue à jour de la révision de la CIB et la création de bases de données pour le classement.

<u>Résultats obtenus</u>	<u>Indicateurs d'exécution</u>
Laréforme de la CIB s'est poursuivie en vue d'adapter la CIB à son utilisation dans l'environnement électronique.	Mise en œuvre d'un nouveau système de gestion de la CIB élaboré dans le cadre du projet IPC Information System bis (IBIS) : Le Groupe de travail sur la réforme de la CIB a tenu deux sessions et mené à bien 11 des 19 tâches dont il est chargé. Les documents de base pour la CIB après la réforme ont été élaborés : principes et procédure de révision de la CIB, cycles de révision de la CIB et principes généraux de classement. Le Comité d'experts de l'Union de l'IPC a approuvé le Plan de mise en œuvre de la réforme de la CIB.
L'élaboration du nouveau système de gestion pour la CIB est achevée.	L'évaluation technique d'un nouveau système IBIS de gestion électronique de la CIB a permis d'accroître les performances du système, le quel est passé en phase de production. Dans le cadre du projet de système automatisé d'information en matière de classement (CLAIMS), l'élaboration d'outils de classement automatisés et de traduction assistée par ordinateur a débuté.
Les spécifications relatives à la base de données centrale ont été établies.	En collaboration avec l'OEB, les principes relatifs à la création, à la mise à jour et au fonctionnement de la base de données centrale ont été élaborés et décrits dans un document sur le déroulement des opérations pour la CIB après la réforme. Ce document a été soumis au Comité d'experts de l'Union de l'IPC pour examen.

**Montant total des dépenses au titre du programme principal 06 en 2002 : 62 082 000 francs suisses**

## **PROGRAMME PRINCIPAL 07 – Systèmes de Madrid, La Haye et Lisbonne**

105. Au cours de l'année, le nombre de parties au Protocole de Madrid a été porté à 56, alors que celui des parties à l'Arrangement de Madrid est resté à 52, le nombre des membres de l'Union de Madrid s'élevant à 70. De même, le nombre de parties au système de La Haye a été porté à 30 (soit un de plus) et quatre nouveaux instruments de ratification de l'Acte de Genève de 1999 de l'Arrangement de La Haye ou d'adhésion à cet acte ont été déposés, portant le nombre total de ces instruments à sept. Ce nouvel acte entre en vigueur après que six pays, dont trois au moins doivent justifier d'un certain niveau d'activité dans le domaine de la protection des dessins et modèles industriels, l'auront ratifié ou auront adhéré. En janvier 2002, plusieurs modifications du règlement d'exécution de l'Arrangement de La Haye adoptées par l'Assemblée de l'Union de La Haye, sont entrées en vigueur. Des modifications du règlement d'exécution commun à l'Arrangement et au Protocole de Madrid adoptées par l'Assemblée de l'Union de Madrid ont été mises en œuvre en avril 2002. Un nouveau règlement d'exécution adopté par l'Assemblée de l'Union de Lisbonne concernant l'Arrangement de Lisbonne est aussi entré en vigueur en avril 2002. Le Bureau international a continué de promouvoir très activement les systèmes de Madrid et de La Haye en organisant un nombre important d'activités et de manifestations de sensibilisation aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur, ou en participant à ces événements.

### **Sous-programme 07.1 – Fonctionnement des systèmes de Madrid, La Haye et Lisbonne**

106. Le nombre d'enregistrements internationaux de marques effectués dans le cadre du système de Madrid en 2002 s'est élevé à 22 236. Ce chiffre fait apparaître une diminution de 7,2% par rapport à l'année précédente, qui peut être attribuée au ralentissement économique mondial. Étant donné que chaque enregistrement international a un titre du système de Madrid désignant en moyenne 12 pays dans lesquels il produit ses effets, le nombre total d'enregistrements internationaux de marques équivaut à 266 832 demandes nationales. Le nombre de nouvelles demandes d'enregistrements de marques s'est élevé à 6023 en 2002, soit pratiquement au même niveau qu'en 2001. Le nombre total d'enregistrements internationaux selon le système de Madrid en vigueur à la fin de l'année était de 399 865. En 2002, le Bureau international a enregistré plus de 50 000 modifications, telles que des changements de titulaire, des désignations postérieures, etc., concernant les enregistrements internationaux inscrits au registre international.

107. Dans le cadre du système de La Haye, le nombre de dépôts internationaux enregistrés en 2002 s'est élevé à 4177 et est resté stable par rapport à l'année précédente. Le nombre de renouvellements a augmenté de 13% et le nombre de modifications à apporter aux dépôts internationaux enregistrés, de 37%. Cela représente l'équivalent de quelque 46 000 dépôts nationaux, étant donné qu'un dépôt international a un titre du système de La Haye désignant en moyenne 11 pays dans lesquels il produit ses effets. Depuis janvier 2002, les utilisateurs bénéficient d'une réduction de taxes d'enregistrement découlant d'une simplification de la méthode de calcul des taxes de publication et de la rationalisation des exigences relatives à la présentation de reproductions, ainsi que l'a décidé l'Assemblée de l'Union de La Haye.

108. Des progrès ont été accomplis en agissant pour faciliter l'accès des offices des parties contractantes et du grand public aux données figurant dans les registres internationaux des

marques et des dessins de modèles industriels. Il convient notamment de souligner que l'utilisation des moyens électroniques de transmission des communications dans le cadre des procédures prévues par le système de Madrid a connu un accroissement en 2002. Le nombre d'offices de parties contractantes auxquelles le Bureau international transmet des communications électroniques a augmenté de cinq (Fédération de Russie, Grèce, Hongrie, République tchèque et Slovaquie), aboutissant à un total de 23. Le Bureau international reçoit des communications électroniques de deux de ces offices, à savoir ceux de l'Australie et de la Suisse.

**OBJECTIF :** Fournir les services que le Bureau international doit assurer en vertu de l'Arrangement et du Protocole de Madrid, de l'Arrangement de La Haye et de l'Arrangement de Lisbonne, de manière satisfaisante sur les plans de la rapidité, de la fiabilité et du rapport coût - efficacité.

Résultats comptés : Nombre d'opérations à effectuer dans le cadre des systèmes de Madrid et La Haye de manière satisfaisante sur les plans de la rapidité, de la fiabilité et du rapport coût - efficacité, et sans augmentation du montant des taxes :

	-Système de Madrid:		-Système de La Haye :	
	2002	2003	2002	2003
<i>Demandes internationales</i>	27 000	27 600	<i>Dépôts internationaux:</i>	4 800 5 000
<i>Renouvellements:</i>	6 500	6 900	<i>Renouvellements:</i>	3 100 3 200
<i>Total: enregistrements et renouvellements</i>	33 500	34 500	<i>Total: dépôts et renouvellements</i>	7 900 8 200
<i>Désignations postérieures</i>	6 500	6 500	<i>Nombre total de dessins et modèles contenus dans les dépôts</i>	22 500 23 500
<i>Autres modifications</i>	44 000	44 000	<i>Modifications:</i>	2 700 2 700
<i>Refus de modifications consécutives à des refus:</i>	85 000	85 000		

-Système de Lisbonne: Aucune estimation ne peut être établie d'un nombre probablement restreint de demandes d'enregistrements d'appellations d'origine en 2002 et 2003.

<u>Résultats obtenus</u>	<u>Indicateurs d'exécution</u>
	<i>Nombre réel d'enregistrements internationaux, de renouvellements et d'inscriptions au registre international des marques et à celui des dessins et modèles industriels :</i>
Dans le cadre du système de Madrid, par rapport à 2001, le nombre de demandes internationales reçues a diminué de 4,3%; le nombre d'enregistrements internationaux inscrits a diminué de 7,2%; le nombre de renouvellements est resté stable; et le nombre de modifications inscrites au registre international a augmenté de 9,8%.	Statistiques relatives au système de Madrid pour l'année 2002: Demandes internationales : 23 145 Enregistrements internationaux: 22 236 Renouvellements: 6 023 Total (enregistrement et renouvellements) : 28 262 Désignations postérieures : 6 090 Autres modifications (changement de titulaire, etc.) : 46 722 Refus, décisions finales et radiations : 100 281
Dans le cadre du système de La Haye, par rapport à 2001, le nombre de dépôts internationaux enregistrés	Statistiques relatives au système de La Haye pour l'année 2002: Dépôts internationaux: 4 177 Renouvellements: 3 302 Total (dépôt et renouvellements) : 7 479 Nombre de dessins et modèles contenus dans les dépôts: 20 705 Modifications: 3 466
	Statistiques relatives au système de Lisbonne pour l'année 2002: Enregistrements internationaux: 1
	<i>Respect des délais pour les enregistrements internationaux et d'autres inscriptions :</i>
	Dans le cadre du système de Madrid, en dépit d'un délai moyen plus long pour le traitement de chaque demande de refus ou de modification d'un enregistrement

<p>en 2002 est resté stable; le nombre de renouvellements a augmenté de 13%; et le nombre de modifications inscrites a augmenté de 37%.</p>	<p>international, aucun retard significatif n'a été enregistré en ce qui concerne l'instruction des demandes et des refus. En ce qui concerne le traitement des demandes de modification, un léger retard a commencé à apparaître à la fin de l'année, imposant une réaffectation de personnel pour remédier à la situation.</p> <p>Dans le cadre du système de La Haye, aucun retard significatif n'a été enregistré en dehors des fluctuations normales dues à la nature changeante des dépôts de demandes.</p> <p><i>Comparaison entre l'augmentation des dépenses liées aux inscriptions dans le registre international et l'augmentation des inscriptions dans le registre international :</i></p> <p>Dans le cadre du système de Madrid, la mise en œuvre en 2002 de modifications apportées à la classification de Nice et au règlement d'exécution commune de l'Arrangement et du Protocole de Madrid s'est traduite par un allongement du délai moyen nécessaire pour le traitement de chaque demande de refus ou de modification d'un enregistrement international.</p>
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

## Sous-programme 07.2 – Cadre juridique, activités d'information et de formation

109. Le Bureau international a poursuivi ses activités de sensibilisation au système de Madrid et à son utilisation, notamment en organisant des séminaires à l'intention des agents de marques et du personnel des offices de propriété industrielle. Il convient également de mentionner l'organisation d'un atelier sur les aspects concrets de la mise en œuvre et de l'administration du système de Madrid pour les pays en développement et les pays en transition. Les modifications du règlement d'exécution commun adoptées par l'Assemblée de l'Union de Madrid et mises en œuvre en avril 2002 rendent le système de Madrid plus convivial et adapté aux besoins des utilisateurs et des administrations des États membres. Toutefois, elles ont également entraîné un allongement du délai moyen nécessaire au Bureau international pour traiter chaque demande de refus ou de modification d'un enregistrement international. L'Assemblée de l'Union de Madrid a également étudié la possibilité d'utiliser l'espagnol à sa session de septembre 2002 et a décidé de revenir à sa prochaine session sur la question de l'incorporation de l'espagnol comme langue du système de Madrid.

110. Grâce aux modifications apportées en janvier 2002 au règlement d'exécution de l'Arrangement de La Haye, les utilisateurs bénéficient d'une réduction des taxes d'enregistrement découlant d'une simplification de la méthode de calcul de ces taxes et d'une rationalisation des exigences relatives à la présentation de reproductions. À la fin de l'année, sept États avaient ratifié l'Acte de Genève de 1999 de l'Arrangement de La Haye ou y avaient adhéré, dont deux remplissent les conditions requises en termes d'activité d'enregistrement de dessin et modèles; par conséquent, les travaux préliminaires à la mise en œuvre de l'Acte ont débuté.

111. Le nouveau règlement d'exécution adopté par l'Assemblée de l'Union de Lisbonne introduit deux nouvelles langues de travail, à savoir le français et l'espagnol, et précise les procédures relatives à la protection internationale des appellations d'origine.

**OBJECTIF :** Faire davantage et mieux connaître les systèmes d'enregistrement international, leur utilisation et leurs avantages aux utilisateurs actuels ou potentiels, aux agents de propriété industrielle, aux gouvernements et aux organisations intergouvernementales.

*Résultats comptés :* Faire davantage et mieux connaître et utiliser les systèmes de Madrid de La Haye.

<u>Résultats obtenus</u>	<u>Indicateurs d'exécution</u>
<p>Sensibilisation, connaissance et utilisation accrues des systèmes d'enregistrement international.</p>	<p><i>Nombre et nature des activités de sensibilisation :</i></p> <p>Organisation au siège de l'OMPI de quatre séminaires de deux jours (trois en anglais et un en français) sur les procédures en vertu du système de Madrid, suivis chacun par un cinquantaine de participants.</p> <p>Formation aux procédures en vertu des systèmes de Madrid de La Haye, à leur siège administratif, du personnel des offices nationaux de propriété industrielle de l'Allemagne, de la Chine, de Cuba, du Danemark, de la Finlande, de la France, de la Norvège, du Royaume-Uni, de la Suède, de la Suisse et de l'OHMI.</p> <p>Organisation d'un atelier sur les aspects pratiques de la mise en œuvre et de l'administration du système de Madrid à l'intention des pays en développement et des pays en transition, qui a été suivi par le SDélegations de 32 pays au siège de l'OMPI et à l'Institut fédéral suisse de la propriété intellectuelle.</p> <p>Envoi d'une mission au Chili pour donner à des fonctionnaires nationaux des renseignements sur le Protocole de Madrid.</p> <p>Discussion et réunions de travail à la Commission européenne et à l'OHMI.</p> <p>Organisation de neuf programmes d'études à l'intention des fonctionnaires des offices nationaux de la propriété industrielle de l'Australie, du Bélarus, d'Iran, de la Jordanie, de la Lituanie, du Portugal, de la Serbie -et- Monténégro, du Soudan et de l'Ukraine au siège de l'OMPI.</p> <p>Participation à deux séminaires nationaux organisés par l'OMPI, en coopération avec les offices nationaux de propriété industrielle correspondants, en Arabie saoudite et en République de Corée, et à une réunion de coordination régionale organisée par l'OMPI et la Ligue des États arabes.</p> <p>Participation à un forum à l'invitation de l'OHMI et de l'office national de la propriété industrielle de la République tchèque.</p> <p>Participation à huit séminaires, forums, colloques, cours de formation ou réunions, à l'invitation des offices nationaux de propriété industrielle correspondants, en Afrique du Sud, à Cuba, au Danemark, au Népal, en République tchèque, en Slovaquie et en Suède; à l'invitation de l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI), au Cameroun; et, à l'invitation de l'OHMI, aux Philippines.</p> <p>Participation à 17 séminaires, conférences, colloques, cours de formation ou autres réunions à l'invitation d'organisations gouvernementales, intergouvernementales ou non gouvernementales.</p> <p>Participation à divers séminaires et ateliers organisés par l'Académie mondiale de l'OMPI traitant notamment des systèmes de Madrid de La Haye.</p> <p><i>Taux d'augmentation du nombre de demandes d'enregistrement ou de dépôt international :</i></p> <p>Système de Madrid : alors que le nombre de demandes d'enregistrement international reçues a diminué de 4,3% par rapport à 2001, le nombre de modifications (changement de titulaire, etc.) à apporter aux enregistrements internationaux a augmenté de 9,8%.</p> <p>Système de La Haye : alors que le nombre de dépôts internationaux est resté stable par rapport à 2001, le nombre de modifications (changement de titulaire, etc.) à apporter aux enregistrements internationaux a augmenté de 37%.</p>

**OBJECTIF :** Rendre les systèmes d'enregistrement internationaux mieux adaptés aux besoins de leurs utilisateurs en élargissant leur application géographique et en améliorant leurs procédures.

*Résultats compté :* Augmentation du nombre de Parties contractantes de l'Arrangement de Madrid et du Protocole de Madrid et adhésions d'États à l'Acte de Genève de l'Arrangement de La Haye.

<u>Résultats obtenus</u>	<u>Indicateurs d'exécution</u>
Augmentation du nombre de parties contractantes du Protocole de Madrid	Nombre de nouveaux membres de l'Union de Madrid et nombre d'États ayant adhéré à l'Acte de Genève de l'Arrangement de La Haye :
Augmentation du nombre de parties contractantes de l'Union de La Haye.	Deux États sont devenus liés par le Protocole de Madrid (Bélarus et ex-République yougoslave de Macédoine).
Augmentation substantielle du nombre de ratifications de l'Acte de Genève de 1999 de l'Arrangement de La Haye ou des adhésions à cet acte.	Un État est devenu lié par l'Acte de 1960 de l'Arrangement de La Haye (Ukraine). Quatre États ont déposé leurs instruments de ratification de l'Acte de Genève de 1999 de l'Arrangement de La Haye ou d'adhésion à cet acte (Estonie, Slovaquie, Suisse et Ukraine).

*Résultats compté :* Amélioration du cadre juridique aux fins de l'obtention d'une protection pour les marques en vertu de l'Arrangement et du Protocole de Madrid de Madrid et de l'Arrangement de La Haye.

<u>Résultats obtenus</u>	<u>Indicateurs d'exécution</u>
Révision des règlements d'exécution de l'Arrangement et du Protocole de Madrid, de l'Arrangement de La Haye et de l'Arrangement de Lisbonne.	Élaboration de nouvelles procédures pour la mise en œuvre de l'Acte de Genève de l'Arrangement de La Haye :
	Outre les modifications apportées aux règlements d'exécution de l'Arrangement et du Protocole de Madrid, de l'Arrangement de La Haye et de l'Arrangement de Lisbonne, le Bureau international a entrepris des préparatifs en vue de la mise en œuvre de l'Acte de Genève de l'Arrangement de La Haye, qui entrera en vigueur après six pays, dont trois au moins doivent justifier d'un certain niveau d'activité dans le domaine de la protection des dessins et modèles industriels, l'un d'eux aura adhéré. Sept États ont ratifié l'Acte de Genève ou ont adhéré, dont deux remplissent cette condition. Compétent en la matière de dépôt d'un instrument d'adhésion ou de ratification par un troisième État atteignant le niveau d'activité requis, le Bureau international a entrepris de rédiger des propositions visant à modifier ou compléter le règlement d'exécution adopté par la conférence diplomatique en juillet 1999 et à modifier en conséquence les règlements d'exécution des actes de 1934 et de 1960 de l'Arrangement de La Haye.

### Sous-programme 07.3 – Classification internationale dans les domaines des marques et des dessins et modèles industriels

112. La nouvelle édition (8<sup>e</sup>) de la classification de Nice, publiée en juin 2001, est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2002. Une nouvelle édition (5<sup>e</sup>) de la classification de Vienne a été publiée en français et en anglais et est entrée en application à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2003. Le Comité d'experts de l'Union de Locarno a tenu sa huitième session en octobre 2002. Le

Bureau international a poursuivi ses efforts de promotion de ces systèmes de classement et de leur utilisation, notamment en organisant des séminaires à l'intention des agents de marques ou visant à donner des conseils de classement aux offices de propriété industrielle ou à former leur personnel. Un séminaire d'une journée, suivi par quelque 55 participants, a par exemple été organisé au siège de l'OMPI sur les principales innovations apportées à la classification de Nice et la question du classement des produits et des services relatifs à l'Internet et des services assurés par les commerces de détail. De même, un séminaire d'une journée a été organisé sur la classification internationale des produits et des services aux fins de l'enregistrement des marques en vertu de l'Arrangement de Nice et son utilisation dans le cadre du système de Madrid.

**OBJECTIF :** Fournir aux offices de propriété industrielle et aux autres utilisateurs des outils efficaces pour le classement des marques et des dessins et modèles industriels aux fins de la gestion et de la recherche des droits sur les marques et sur les dessins et modèles industriels.

*Résultats comptés :* Amélioration et mise à jour des classifications internationales.

<u>Résultats obtenus</u>	<u>Indicateurs d'exécution</u>
Nouvelles entrées et autres modifications incorporées ou approuvées.	<p><i>Nombre d'entrées nouvelles et d'autres modifications introduites ou préparées aux fins de leur introduction dans les classifications de Nice, de Vienne et de Locarno :</i></p> <p>La nouvelle édition (8<sup>e</sup>) de la classification de Nice, publiée en juin 2001, est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2002.</p> <p>Une nouvelle édition (5<sup>e</sup>) de la classification de Vienne a été publiée en français et en anglais, en mai 2002 sous forme imprimée et en novembre sur CD-ROM. Cette nouvelle édition est applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2003.</p> <p>Le Comité d'experts de l'Union de Locarno a tenu sa huitième session du 21 au 29 octobre 2002. Le comité a approuvé un certain nombre de modifications et d'adjonctions qui seront introduites dans l'édition actuelle (7<sup>e</sup>) de la classification de Locarno. En conséquence, la nouvelle édition (8<sup>e</sup>) de la classification de Locarno qui entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2004 sera publiée, en français et en anglais, en novembre 2003.</p>

*Résultats comptés :* Élaboration de stratégies pour le futur perfectionnement des classifications internationales.

<u>Résultats obtenus</u>	<u>Indicateurs d'exécution</u>
Travaux préparatoires concernant les nouvelles entrées et autres modifications à apporter aux classifications de Nice, de Vienne et de Locarno.	<p><i>Études réalisées sur les moyens d'améliorer l'efficacité et l'utilité des classifications internationales :</i></p> <p>Une session d'une semaine du Groupe de travail préparatoire du Comité d'experts de l'Union de Nice s'est tenue à Genève du 8 au 12 avril 2002, afin de poursuivre la révision de la huitième édition de la classification.</p>

**OBJECTIF :** Promouvoir une plus large acceptation et une utilisation efficace des classifications de Nice, de Vienne et de Locarno.

*Résultats comptés :* Acceptation plus large et utilisation plus efficace des classifications de Nice, de Vienne et de Locarno.

<u>Résultats obtenus</u>	<u>Indicateurs d'exécution</u>
<p>Les classifications internationales sont davantage et mieux connues et plus largement utilisées.</p>	<p><i>Nombre d'offices de propriété industrielle utilisant les classifications internationales :</i></p> <p>Trois États sont devenus liés par l'Arrangement de Nice (Kazakhstan, Mozambique et Ouzbékistan).</p> <p>Les offices de propriété industrielle de 150 États et de trois organisations utilisent la classification de Nice.</p> <p>Les offices de propriété industrielle de 49 États et de deux organisations utilisent la classification de Vienne.</p> <p>Un État est devenu lié par l'Arrangement de Locarno (Kazakhstan).</p> <p>Les offices de propriété industrielle de 55 États et d'une organisation utilisent la classification de Locarno.</p> <p><i>Nombre d'avis relatifs au classement publiés par le Bureau international :</i></p> <p>Des recommandations semestrielles sur le classement de nouveaux produits et services ont été publiées par le Bureau international.</p> <p>Une centaine de rapports de classements sur les indications de produits et de services relatives à la classification de Nice ont été établis en réponse à des demandes émanant d'offices de propriété industrielle.</p> <p><i>Nombre de personnes formées à l'utilisation des classifications internationales :</i></p> <p>Formation concernant les classifications internationales, à leur siège administratif respectifs, des fonctionnaires des offices nationaux de propriété industrielle de l'Iran, de la Malaisie et de la Turquie et du personnel de l'OHMI.</p> <p>Organisation d'un programme de formation à l'intention des fonctionnaires des offices nationaux de propriété industrielle du Botswana, de la Namibie et de la République-Unie de Tanzanie (office de Zanzibar) au siège de l'OMPI.</p> <p>Parmi les autres activités de sensibilisation figurent la participation à un forum à l'invitation de l'OHMI et de l'office national de la propriété industrielle de la République tchèque et la participation à une réunion à l'invitation d'une organisation non gouvernementale.</p>

<b>Montant total des dépenses au titre du programme principal 07 en 2002</b>	<b>:</b>	<b>14 504 000 francs suisses</b>
------------------------------------------------------------------------------	----------	----------------------------------

## **PROGRAMME PRINCIPAL 08 – D développement du droit d'auteur et des droits connexes**

113. En 2002, les activités ont été axées sur l'intensification du rôle international joué par l'OMPI dans les questions relatives au droit d'auteur moyennant la facilitation des discussions et du consensus sur d'éventuelles normes internationales dans le domaine du droit d'auteur, l'appui à la création d'une industrie et d'une culture du droit d'auteur, la promotion du dialogue sur les modèles et les instruments de gestion du droit d'auteur et des droits connexes et la sensibilisation du public.



114. Une assistance et des conseils sont été fournis aux États membres pour préciser les sujets de préoccupation, intensifier les efforts pour faire des progrès sur les questions de longue date et explorer de nouvelles pistes pour les activités futures. Le Secrétariat a tenu d'étroites consultations avec les États membres et a eu des contacts réguliers avec plus d'une quinzaine d'organisations intergouvernementales et unecinquantaine d'organisations internationales et nationales représentant les titulaires de droits, le monde de l'entreprise et la société civile. En outre, des activités ont été entreprises en étroite coopération avec d'autres divisions de l'Organisation ont été facilitées par du personnel et des compétences supplémentaires dans le Secteur du droit d'auteur, ce qui a favorisé l'efficacité et les résultats.

115. L'une des principales réalisations à mentionner concerne l'entrée en vigueur du Traité de l'OMPI sur le droit d'auteur (WCT) le 6 mars 2002 et du Traité de l'OMPI sur l'interprétation et l'exécution des phonogrammes (WPPT) le 20 mai 2002, le nombre requis de trente ratifications ou adhésions ayant été atteint dans les deux cas. Au cours de la période considérée, neuf pays sont devenues parties au WCT et 11 au WPPT, portant le nombre total d'États contractants à 38 et 39, respectivement. Des dispositions ont été prises pour accroître le nombre d'adhésions à ce traité et assurer leur universalité dans les années à venir. En septembre 2002, les premières assemblées des parties contractantes de ces deux traités ont été convoquées à Genève, rendant le WCT et le WPPT pleinement opérationnel et ouvrant la voie à une protection efficace du droit d'auteur dans l'environnement numérique.

116. Les efforts déployés par le passé pour promouvoir les traités administrés par l'OMPI dans le domaine du droit d'auteur et des droits connexes sont traduits par l'adhésion d'un nouveau pays à la Convention de Berne, portant le nombre total d'États contractants à 149, et par l'adhésion de trois pays supplémentaires à la Convention de Rome sur la protection des artistes interprètes ou exécutants, des producteurs de phonogrammes et des organismes de radiodiffusion, portant le nombre total d'États contractants à 71. Comme par le passé, la fourniture d'avis et de consultations juridiques a représenté un volet important des activités menées avec les gouvernements des pays en développement et des pays en transition.

117. Le Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes (SCCR) est resté la principale instance de délibération entre les États membres et les autres groupes intéressés. Au cours de ses deux sessions tenues en mai et en novembre, des progrès substantiels ont été accomplis, agissant de préparer le terrain à l'adoption d'un éventuel instrument sur la protection des organismes de radiodiffusion. Les discussions ont été facilitées par les deux documents d'information établis par le Secrétariat. L'examen de la protection des bases de données non originales a été favorisé par six études sur les incidences de cette protection et un aperçu des législations nationales et régionales existantes dans ce domaine émanant du Secrétariat. Une innovation, très appréciée des participants du SCCR, a constitué en l'organisation de séminaires d'information sur les questions dont le comité était saisi. Le programme de travail du SCCR pour l'avenir a été notablement élargi à l'issue des premières séries de discussions tenues par le comité en novembre sur les questions d'actualité suivantes, notamment : la responsabilité des fournisseurs de services Internet, le droit applicable à l'égard des violations du droit d'auteur commises à l'échelon international, les systèmes volontaires d'enregistrement du droit d'auteur, le droit de suite, la propriété des produits multimédias et l'autorisation d'utiliser ces produits, les mesures techniques de protection et les limitations et exceptions, les aspects économiques du droit d'auteur, la gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes, et la protection du folklore par le droit d'auteur.

118. Le Secrétariat a attaché une attention considérable aux moyens par lesquels le droit d'auteur pouvait promouvoir l'activité commerciale, soulignant l'importance des œuvres de création et des actifs culturels pour les pays comme pour les entreprises. Au cours de l'année, des travaux considérables ont été entrepris pour mettre au point des instruments concrets destinés à améliorer la compréhension de l'importance du droit d'auteur et de son rôle dans le développement des industries culturelles, ainsi que de la gestion du droit d'auteur et des droits connexes et de la concession de licences internationales dans ce domaine.

119. Tout au long de l'année, le Secrétariat a mené des consultations intensives auprès des États membres et d'autres parties prenantes sur la question de la protection des interprétations et exécutions audiovisuelles. En septembre, l'Assemblée générale a décidé que le Secrétariat entreprendrait des consultations sur la convocation éventuelle d'une réunion d'information ad hoc sur la question de l'audiovisuel au premier semestre de 2003. Par ailleurs, le Secrétariat a entamé des travaux sur trois études analytiques qui pourraient contribuer à combler les lacunes actuelles des données relatives aux pratiques en matière d'établissement de contrat et de rémunération dans les productions audiovisuelles et à la protection en vertu de la législation et des principes du droit international privé applicables.

120. Une attention considérable a été attachée à la sensibilisation du public au droit d'auteur et aux droits connexes compte tenu de certaines tendances négatives dans la perception de ces droits par le public. À cette fin, 84 missions ont été entreprises pour dispenser des conseils, participer à des réunions et instaurer des partenariats efficaces avec les gouvernements, les entreprises et les créateurs, notamment dans les pays en développement et les pays en transition.

**OBJECTIFS :** Promouvoir l'adhésion au WCT et au WPPT et la mise en œuvre de ces traités dans des conditions appropriées.

Faire mieux connaître, tant parmi les États membres de l'OMPI que parmi d'autres milieux intéressés, les questions soulevées par les techniques numériques, notamment celles liées à l'Internet, et en ce qui concerne la protection, l'exercice et la gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes.

*Résultats comptés :* Amélioration des indications fournies aux États membres concernant les effets du WCT et du WPPT.

<u>Résultats obtenus</u>	<u>Indicateurs d'exécution</u>
Entrée en vigueur du WCT et du WPPT.	Nombre et nature des publications et des autres activités d'information :
Augmentation du nombre d'adhésions aux traités administrés par l'OMPI.	Le WCT est entré en vigueur le 6 mars 2002 et le WPPT, le 20 mai 2002. Les premières assemblées des parties aux deux traités se sont réunies en septembre.
Poursuite de la mise au point d'instruments relatifs à la mise en œuvre du WCT et du WPPT.	Neuf pays ont adhéré au WCT et 11 au WPPT. Un pays a adhéré à la Convention de Berne. Trois pays ont adhéré à la Convention de Rome.
Meilleure reconnaissance des questions de droit d'auteur par le public.	Une réunion d'informations est tenue à Genève sur les défis et les opportunités des techniques numériques pour les créateurs et leurs œuvres.
	Les activités suivantes, qui doivent être achevées au premier semestre de 2003, ont notamment été entreprises en 2002 :
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- une étude sur la mise en œuvre du WCT et du WPPT dans les États membres;</li> <li>- un guide de traités internationaux de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits connexes;</li> <li>- un glossaire de l'OMPI sur les termes relatifs au droit d'auteur et aux droits connexes.</li> </ul>

<p>Meilleure connaissance des conditions de fonctionnement des industries du droit d'auteur dans l'environnement numérique.</p>	<p>La version française des actes de la Conférence diplomatique pour l'adoption du WCT et du WPPT a été mise au point.</p> <p>84 missions ont été entreprises dans 17 pays en développement, huit pays en transition et huit pays industrialisés pour examiner notamment ces deux traités et donner des conseils à cet égard.</p> <p>Plus de 8300 personnes ont reçu des informations sur les questions de droit d'auteur.</p> <p>Deux clips audiovisuels sur les questions de droit d'auteur à l'intention du public ont été produits.</p> <p>Une page d'accueil sur le droit d'auteur a été créée sur le site Web de l'OMPI. Du mois de septembre à la fin de l'année, elle a enregistré 38 000 demandes d'accès.</p> <p>Des études sur la situation actuelle de la gestion numérique des droits et les limitations et exceptions dans l'environnement numérique ont été commandées et devraient être achevées au premier semestre de 2003.</p> <p>Un groupe d'experts a été convoqué en juillet pour lancer les préparatifs d'un manuel d'enquête sur la contribution économique des industries du droit d'auteur.</p> <p>Le SCCR est convenu d'étudier à ses prochaines sessions de nouvelles questions, telles que l'économie du droit d'auteur, la gestion numérique des droits, la titularité des droits sur les œuvres multimédias et les droits de suite.</p>
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**OBJECTIFS :** Promouvoir l'éventuelle adoption de nouveaux traités, notamment sur l'utilisation des interprétations et exécutions sur support audiovisuel et sur la protection des droits des organismes de radiodiffusion et des distributeurs de programmes prescâblés.

Progresser sur la voie d'une harmonisation éventuelle de la protection des bases de données.

*Résultats comptés :* Adoption de traités sur les interprétations et exécutions audiovisuelles, les droits des organismes de radiodiffusion et les bases de données.

<u>Résultats obtenus</u>	<u>Indicateurs d'exécution</u>
<p>Reprise des discussions internationales sur la protection des interprétations et exécutions audiovisuelles.</p>	<p><i>Progrès réalisés en vue de l'adoption de chacun de ces traités et nombre de signataires de ceux-ci :</i></p> <p>L'Assemblée générale de l'OMPI a demandé au Secrétariat de tenir des consultations sur une éventuelle réunion d'information ad hoc prévue au premier semestre de 2003.</p> <p>Les travaux ont débuté en vue de la réalisation d'une enquête sur les législations nationales protégeant les interprétations et exécutions audiovisuelles et d'études sur les pratiques en matière de contrat et de rémunérations, sur les règles en matière de transfert des droits sur les interprétations et exécutions audiovisuelles et sur les aspects pertinents du droit international privé. Les trois études doivent être achevées au cours du premier semestre de 2003.</p>
<p>Progrès substantiels réalisés en vue de l'établissement d'un consensus sur la protection des organismes de radiodiffusion.</p>	<p>Des discussions sur des questions de fond ont eu lieu au cours des deux sessions du SCCR, où plusieurs propositions nouvelles rédigées sous forme de dispositions de traités ont été présentées par les États membres.</p> <p>Le Secrétariat a organisé une réunion d'informations sur la radiodiffusion et établi deux documents d'informations sur les droits des radiodiffuseurs qui ont facilité les délibérations au sein du SCCR.</p>
<p>Poursuite des discussions sur la protection des bases de données non originales.</p>	<p>Six études sur les incidences de la protection des bases de données non originales et un aperçu des législations nationales existantes concernant la propriété intellectuelle sur ces bases de données ont été présentés au SCCR.</p>

**OBJECTIF :** Réunir et diffuser des informations sur les licences de droit d'auteur et de droits connexes.

*Résultats comptés :* Sensibilisation accrue aux aspects pratiques connexes et meilleure connaissance de ces questions.

<u>Résultats obtenus</u>	<u>Indicateurs d'exécution</u>
L'ami sea point d'un instrument concret sur la concession de licences de droit d'auteur et de droits connexes a été lancée.	Nombre et nature des études, des publications et d'autres activités relatives à cette question :  La rédaction d'un guide de l'OMPI sur les licences de droit d'auteur et de droits connexes, qui devrait être achevée en 2003, a été entreprise.
<b>Montant total des dépenses au titre du programme principal 08 en 2002 : 3 232 000 francs suisses</b>	

## PROGRAMME PRINCIPAL 09 – Communication mondiale

121. Les efforts déployés en 2002 dans le cadre de la démythification du système de la propriété intellectuelle ont été axés sur le perfectionnement du site Web de l'OMPI et l'élargissement de son audience. L'une des réalisations les plus marquantes a été le lancement, à la fin du mois de septembre, de la version en chinois du site Web, qui a fait de l'OMPI l'une des rares organisations du système des Nations Unies à être dotée de sites Web dans six langues officielles de l'ONU. Par ailleurs, de nouveaux produits d'information audiovisuels interactifs sous forme imprimée ont été créés afin d'expliquer au grand public et à des groupes cibles la nature et l'apport de la propriété intellectuelle et d'affiner et de renforcer l'image de l'OMPI tant qu'organisation orientée vers l'avenir. La vente de produits d'information de l'OMPI et les recettes publicitaires ont contribué aux recettes de l'Organisation.

122. Les activités visant à la réalisation de l'objectif de renforcement et d'élargissement des liens de l'OMPI avec les gouvernements des États membres, les milieux de la propriété intellectuelle, les entreprises, les organismes professionnels, les ONG, les institutions universitaires, l'ONU et les milieux diplomatiques sont poursuivies tout au long de l'année. La création de deux nouveaux bureaux de coordination de l'OMPI à Washington et à Bruxelles, visant à élargir et à renforcer les liens de l'OMPI avec les milieux intergouvernementaux, gouvernementaux et commerciaux et avec la société civile, a constitué une étape marquante dans la stratégie de sensibilisation mise en œuvre par l'OMPI.

123. Pour la deuxième année, l'OMPI a participé activement à l'organisation et à la promotion de la célébration de la Journée mondiale de la propriété intellectuelle, le 26 avril. Quelque 67 pays et neuf organisations internationales et régionales ont informé l'OMPI des mesures prévues pour célébrer cet événement. Enfin, des efforts non négligeables ont été déployés au dernier trimestre pour la planification, l'organisation et l'établissement de la documentation du Sommet de l'OMPI sur la propriété intellectuelle et l'économie du savoir et du Forum de l'industrie et du secteur privé sur la propriété intellectuelle et l'économie du savoir. Ces deux manifestations devaient se tenir à Beijing en avril 2003.

## Sous-programme 09.1 – Image de marque et conception de produits

124. L'image de marque de l'OMPI a continué d'être développée, affinée et appliquée à un large éventail de produits d'information émanant de divers secteurs de l'Organisation. Le nombre et la nature des produits d'informations créés – qu'ils soient spécialisés ou à caractère plus général – ont continué d'augmenter. La Revue de l'OMPI a été étoffée afin d'incorporer davantage d'articles de fond et d'analyses sur la propriété intellectuelle. Le Rapport annuel 2001 a été établi en six langues et des versions actualisées du "WIPO Guide to Intellectual Property Worldwide" et de la Brochure d'informations générales de l'OMPI ont été publiées. Un ouvrage intitulé "La propriété intellectuelle, moteur de la croissance économique" a été publié, ainsi qu'un résumé de 36 pages. Quelque 181 produits d'informations spécialisés ont été produits pour différents secteurs de l'Organisation.

125. La vente de produits d'information a pu rapporter quelque 3,78 millions de francs suisses de recettes au cours de l'année. Les produits sont de plus en plus donnés gratuitement ou vendus avec de minimes rabais, en particulier à des acheteurs provenant de pays en développement et de pays en transition. L'utilisation de la librairie électronique a continué d'augmenter. Les textes des publications de l'OMPI ont été mis à la disposition des offices nationaux de propriété intellectuelle aux fins de traduction et d'impression sur place. En ce qui concerne les activités de commercialisation, le nombre de dépôts officiels des publications de l'OMPI a doublé, passant à 10, dans différents pays d'Amérique du Nord, d'Europe et d'Asie. Les efforts se poursuivent en vue de parvenir à un dépôt a minima dans chaque État membre de l'OMPI.

**OBJECTIF :** Améliorer et promouvoir l'image de marque de l'OMPI et harmoniser la conception et la présentation de tous les produits d'information générale et spécialisée de l'OMPI dans l'ensemble de l'Organisation.

*Résultats comptés :* Produits d'information plus attrayants et conviviaux traitant, dans différents formats, d'un large éventail de sujets.

<u>Résultats obtenus</u>	<u>Indicateurs d'exécution</u>
Augmentation de 46% du nombre de produits d'information nouveaux révisés et actualisés par rapport à l'année précédente.	<p><i>Nombre de produits d'information générale nouveaux, révisés et actualisés :</i></p> <p>255 produits d'information du public nouveaux ou révisés et actualisés ont été publiés, dont : 1er apports sur le deuxième processus de consultation sur les noms de domaine de l'Internet, deux bandes dessinées sur le droit d'auteur et les brevets, une brochure précisant les questions relatives au système de brevets et l'accès aux soins de santé, des dépliants, brochures, catalogues, dossiers et classeurs divers, le rapport annuel 2001 publié en six langues, le WIPO Guide to Intellectual Property Worldwide, la brochure d'informations générales révisée et mise à jour en six langues et la dernière édition du "WIPO Intellectual Property Handbook" mise à jour et réimprimée en 2002, dont près de 500 exemplaires imprimés ont été distribués, avec 127 000 demandes d'accès enregistrées pour la version électronique publiée sur l'Internet; soit une augmentation de 41% par rapport à l'année précédente.</p> <p>Une nouvelle section pour les messages publicitaires a été créée dans la Revue de l'OMPI et un nouveau Catalogue de produits illustrés est désormais bilingue, ce qui réduit les coûts par rapport à la publication de deux catalogues distincts, l'un en français, l'autre en anglais. Le catalogue a été expédié par voie postale à quelque 8000 clients, dont les abonnés de la Revue de l'OMPI.</p> <p><i>Nombre de produits spécialisés nouveaux :</i></p>
Accroissement du nombre de produits publiés pour différentes divisions et activités de l'OMPI.	<p>181 nouveaux produits spécialisés, dont : programmes de conférences; page de couverture et modèles de rapport; bannières et emballages de CD-ROM; nouvelles publications à l'intention de groupes cibles, telles que des bandes dessinées expliquant</p>

<p>Augmentation de 15% du nombre d'abonnements à la Revue de l'OMPI.</p>	<p>ledroit d'auteur et les brevets au jeune public et en collaboration avec l'office de la propriété intellectuelle d'un État membre; et matériel publicitaire pour la Conférence ministérielle de Mascate et la Conférence de l'OMPI sur les systèmes internationaux des brevets.</p> <p>Neuf éditions de la Revue de l'OMPI ont été publiées en trois langues. La Revue de l'OMPI a fait davantage de place à des articles d'analyse approfondie et à des articles donnant des enseignements d'ordre pratique sur la propriété intellectuelle à l'intention de groupes cibles, tels que les chefs d'entreprise.</p>
--------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

*Résultats comptés :* Renforcement de l'image d'organisation dynamique, novatrice, ouverte et moderne attachée à l'OMPI grâce à l'adoption d'un nouveau logo.

<u>Résultats obtenus</u>	<u>Indicateurs d'exécution</u>
<p>Des travaux ont été entrepris en vue de la création d'un nouveau logo. La poursuite de ces travaux a été reportée à 2003.</p>	<p>Nombre et diversité des produits de l'OMPI portant le nouveau logo : n.d.</p>

**OBJECTIF :** Créer un large éventail de produits d'information attrayants répondant aux besoins de différents groupes cibles et du grand public.

*Résultats comptés :* Accroissement du nombre de produits de l'OMPI distribués gratuitement et plus large utilisation des techniques de l'information à cet effet.

<u>Résultats obtenus</u>	<u>Indicateurs d'exécution</u>
<p>Plus grand nombre de produits de l'OMPI distribués gratuitement.</p> <p>Augmentation des ventes de la librairie électronique.</p>	<p>Nombre de produits de l'OMPI distribués gratuitement : Autotal, 302 104 produits ont été distribués gratuitement, soit 20% de plus qu'en 2001.</p> <p>Pourcentage des ventes de la librairie électronique dans les ventes totales : Les ventes de la librairie électronique ont représenté 7% des ventes totales, contre 5% en 2001.</p> <p>Le nombre de commandes passées à la librairie électronique a augmenté de 20%, atteignant le chiffre de 1477.</p>

**OBJECTIF :** Vendre et distribuer plus efficacement les produits d'information de l'OMPI.

*Résultats comptés :* Accroissement des activités de commercialisation des produits de l'OMPI.

<u>Résultats obtenus</u>	<u>Indicateurs d'exécution</u>
<p>Réseau de commercialisation renforcé pour une augmentation des ventes de publications de l'OMPI.</p> <p>Le nombre de dépositaires officiels des produits de l'OMPI a doublé pour passer à 10 dans le courant de l'année.</p>	<p>Nombre de participations à des salons : L'OMPI a tenu un stand à la Foire internationale du livre de Francfort.</p> <p>Nombre et valeur des publications de l'OMPI vendues : 40 360 publications vendues pour un montant de 3 784 000 francs suisses.</p>

## Sous-programme 09.2 – Relations avec la presse et avec le public

126. La présence d'informations relatives à l'OMPI et de questions de propriété intellectuelle en général dans la presse nationale et internationales est accrue et est accompagnée d'une plus grande exactitude de l'information diffusée.

127. Plusieurs activités fructueuses ont été organisées et ont fait l'objet d'une promotion pour la célébration de la Journée mondiale de la propriété intellectuelle le 26 avril 2002. Il convient notamment de mentionner l'exposition intitulée "Bande dessinée, dessin animé et créativité" organisée au Centre d'information de l'OMPI pour expliquer aux enfants la créativité en rapport avec le droit d'auteur en prenant l'exemple des bandes dessinées et des dessins animés pour illustrer l'importance du droit d'auteur dans l'appui et l'incitation à la créativité. Cette exposition a été particulièrement appréciée, comme en témoigne le grand nombre de visiteurs.

128. L'objectif de promotion d'une meilleure compréhension de l'OMPI et des questions de propriété intellectuelle a continué d'être activement poursuivi, notamment par l'intermédiaire du Bureau de coordination de l'OMPI à New York et du bureau de Washington, dont l'ouverture officielle a eu lieu en février 2002. Ce dernier a contribué à renforcer l'image de l'OMPI aux États-Unis d'Amérique en nouant des contacts avec le gouvernement américain et les groupes industriels, les associations et les organisations de consommateurs de ce pays intéressés par l'avenir de la politique mondiale en matière de propriété intellectuelle. Comme indiqué dans le programme et budget de 2002-2003, un bureau de coordination a été établi à Bruxelles et a obtenu son accréditation officielle auprès de la Commission européenne et du Gouvernement belge à la fin de 2002.

**OBJECTIF :** Accroître l'intérêt de la presse locale et internationale à l'égard des questions de propriété intellectuelle en général et du rôle de l'OMPI en particulier, ainsi que ses connaissances en la matière, notamment dans les États membres.

*Résultats comptés :* Présence accrue d'informations relatives à l'OMPI et aux questions de propriété intellectuelle en général dans la presse.

<u>Résultats obtenus</u>	<u>Indicateurs d'exécution</u>
Les liens de l'OMPI avec la presse internationale et la presse située en Suisse ont été encore développés et consolidés.	<p><i>Nombre d'interviews avec les médias, de conférences et de points de presse données et tenus par des fonctionnaires de l'OMPI :</i></p> <p>Quelque 500 interviews avec les médias ont eu lieu.</p> <p><i>Nombre d'articles et d'émissions de radio et de télévision ayant trait à l'OMPI diffusés par les médias du monde entier :</i></p> <p>Quelque 3500 articles relatifs à l'OMPI ont été recensés.</p> <p><i>Nombre de communiqués de presse et de bulletins d'actualité publiés :</i></p> <p>63 communiqués de presse ont été publiés.</p>

**OBJECTIF :** Renforcer l'audience de l'OMPI auprès du grand public, de certains groupes d'intérêt, des personnes influentes et des créateurs.

*Résultats comptés :* Meilleure connaissance et meilleure compréhension de la propriété intellectuelle et de l'OMPI parmi le public.

<u>Résultats obtenus</u>	<u>Indicateurs d'exécution</u>
	<p><i>Nombre d'abonnés aux différentes listes de diffusion des produits d'information de l'OMPI :</i></p>

<p>Les initiatives et activités de sensibilisation entreprises par l'OMPI dans le cadre de la stratégie de communication adoptée au cours du dernier exercice biennal ont été intensifiées et améliorées.</p> <p>Poursuite de la mise en œuvre fructueuse en 2002 des initiatives relatives à la célébration de la Journée mondiale de la propriété intellectuelle le 26 avril.</p>	<p>Quelque 3300 personnes étaient abonnées aux communiqués de presse par courrier électronique outre quelque 700 abonnés recevant ces communiqués sous forme imprimée.</p> <p>Liste de diffusion des actualités de la librairie électronique (français/anglais/espagnol) : 5697 abonnés; Revue de l'OMPI : 3935 abonnés</p> <p><i>Nombre de visiteurs de expositions organisées par l'OMPI et des manifestations parrainées par l'Organisation, y compris le Centre d'information de l'OMPI :</i></p> <p>On estime à 8000 le nombre de visiteurs des 16 expositions artistiques hébergées par l'OMPI.</p> <p>Deux expositions ont été organisées au Centre d'information de l'OMPI, l'une intitulée "Bandes dessinées, dessin animé et créativité", l'autre portant sur les textiles des pays de l'Association des nations du Sud-Est (ANASE), mettant en lumière différents aspects de la propriété intellectuelle et des activités de l'OMPI.</p> <p>2074 visiteurs ont fréquenté l'exposition sur la bande dessinée du 26 avril au 1<sup>er</sup> août. 1852 visiteurs ont fréquenté l'exposition sur les textiles des pays de l'ANASE du 28 septembre au 24 décembre. Le nombre total de visiteurs s'étant rendu aux expositions organisées au Centre d'information de l'OMPI a augmenté de 22% par rapport à l'année précédente.</p> <p><i>Nombre de réunions d'information tenues pour des visiteurs spéciaux :</i></p> <p>70 groupes, soit quelque 1800 personnes, pour la plupart des étudiants, ont été reçus et informés de la structure, de l'histoire et des activités de l'Organisation.</p> <p><i>Nombre de demandes d'informations générales reçues :</i></p> <p>Quelque 5800 demandes de renseignements d'ordre général ont été reçues en 2002.</p> <p>Quelque 1000 notifications ont été envoyées aux offices de propriété intellectuelle dans le monde entier, aux missions accréditées auprès de l'ONU à Genève, aux centres d'information des Nations Unies, aux organisations non gouvernementales et aux médias pour les informer des préparatifs et des manifestations dans le cadre de la Journée mondiale de la propriété intellectuelle. Ces destinataires ont reçu des kits contenant des affiches, un nouveau CD-ROM, deux nouvelles bandes dessinées à l'intention des enfants sur la propriété intellectuelle, des signets, une liste d'activités suggérées et un message du directeur général. Un spot vidéo de 30 secondes sur le thème de l'incitation à la créativité a été diffusé sur CNN tout au long du mois et mis à la disposition des États membres de l'OMPI. Pendant la semaine où se tenait la Journée mondiale de la propriété intellectuelle, l'exposition intitulée "Bandes dessinées, dessin animé et créativité" a été visitée par une centaine d'écoliers provenant des établissements scolaires locaux qui ont assisté à des démonstrations de dessinateurs et de sculpteurs créant des personnages de dessins animés.</p>
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**OBJECTIF : Promouvoir la connaissance de l'OMPI et des questions de propriété intellectuelle par l'intermédiaire des bureaux de l'OMPI à New York, Washington et Bruxelles.**

*Résultats constatés : Meilleure connaissance de l'OMPI et des questions de propriété intellectuelle grâce à l'action des bureaux de l'OMPI à New York, Washington et Bruxelles.*

<u>Résultats obtenus</u>	<u>Indicateurs d'exécution</u>
<p>Meilleure reconnaissance de l'importance du système de la propriété intellectuelle et de l'OMPI et ses activités par toutes les parties prenantes.</p>	<p><i>Nombre d'activités réalisées :</i></p> <p>Quelque 35 activités ont été mises en œuvre, dont de nombreux programmes de formation à l'intention des diplomates en poste auprès de l'ONU à New York, ainsi que de fonctionnaires de l'ONU, tels que : ateliers sur la propriété intellectuelle organisés conjointement par l'OMPI et UNITAR; réunion d'information régionale à l'intention des diplomates de pays en développement sur les activités de l'OMPI; conférences sur la propriété intellectuelle et l'actualité publique pour les diplomates en poste auprès de l'ONU à l'occasion de la Journée mondiale de la propriété</p>



<p>L'image de l'OMPI parmi les milieux diplomatiques et non gouvernementaux de Washington a été largement diffusée.</p>	<p>intellectuelle; conférences sur la propriété intellectuelle et le développement; conférences sur la propriété intellectuelle et les savoirs traditionnels; atelier intitulé "WIPO NET : mesures pratiques pour combler le fossé numérique"; participation l'OMPI aux sessions de nombreux organes de l'ONU et des deuxième et troisième commissions de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la propriété intellectuelle, le développement et les savoirs traditionnels; et, au total, 12 stagiaires provenant de différents établissements universitaires et de différents pays ont participé à un programme de formation.</p> <p>De nombreuses déclarations ont été faites devant des organismes professionnels, y compris devant l'International Intellectual Property Society (IIPS) à propos d'un règlement des litiges relatifs aux noms de domaine de l'OMPI, ont également eu lieu une conférence sur le transfert de technologies à l'intention des PME, à Washington, et des conférences dans neuf universités devant environ 350 étudiants (séries de conférences universitaires de l'OMPI).</p> <p>Le Bureau de Washington a suivi les auditions pertinentes du Congrès des États d'Amérique, accompagné des fonctionnaires de l'OMPI en poste à Genève dans leurs déplacements à Washington et présenté de nombreux exposés aux groupes de visiteurs intéressés par l'OMPI. Son personnel est entretenant de manière fréquente avec des membres du Congrès des États-Unis d'Amérique, des ONG implantées à Washington et des ambassades. Il a également participé aux réunions annuelles des principales ONG travaillant dans le domaine de la propriété intellectuelle, telles que l'Association internationale pour les marques (INTA) et l'AIPLA. Il a parrainé un forum sur le système international des brevets avec l'Institut international de la propriété intellectuelle (IPI).</p>
<p>Établissement du Bureau de coordination de l'OMPI à Bruxelles.</p>	<p>Au cours de sa phase initiale, le Bureau de Bruxelles s'est concentré sur l'observation des exigences logistiques et protocolaires. L'accréditation officielle auprès de la Communauté européenne et du Gouvernement belge a été obtenue vers la fin de 2002 et le Bureau, qui partage ses locaux avec d'autres organismes de l'ONU dans la "Maison des Nations Unies", a officiellement été ouvert le 23 décembre 2002. Il a débuté son œuvre de coordination en axant celle-ci sur l'établissement et le renforcement des liens entre l'OMPI et la Commission européenne dans tous les domaines d'activité liés à la propriété intellectuelle. Il a fourni à l'OMPI des informations et des analyses détaillées sur l'évolution des questions de propriété intellectuelle au sein de l'Union européenne. Il a également noué des relations avec un certain nombre d'entités non gouvernementales, d'associations industrielles et de bureaux de représentation des États membres situés à Bruxelles. Il a fourni une assistance au siège de l'OMPI à Genève en vue de la participation à des manifestations à Bruxelles telles que la représentation de l'OMPI à une grande conférence pour le lancement du 6<sup>e</sup> programme cadre de l'Union européenne, et a veillé à ce que l'OMPI soit représentée aux manifestations organisées à Bruxelles par les autres institutions des Nations Unies.</p> <p><i>Nombre de communications traduisant une meilleure compréhension de l'OMPI et des questions de propriété intellectuelle :</i></p>
<p>Meilleure compréhension du rôle de l'OMPI dans la promotion du système de propriété intellectuelle.</p>	<p>Au total, 380 communications constituées de demandes d'enseignements émanant de l'Amérique du Nord et d'autres régions. De nombreuses invitations ont été reçues pour examiner le rôle de l'OMPI et de la propriété intellectuelle, notamment de la part d'entités suivantes : le Programme des visiteurs internationaux du Département d'État des États-Unis d'Amérique, afin d'enseigner cinq délégations de fonctionnaires nationaux de différents pays; l'Association des avocats de la ville de New York, l'Association des avocats américains; et la Société américaine de droit international et industriel. Demandes de participation de l'OMPI aux programmes d'autres organisations internationales et d'associations professionnelles, dont les entités suivantes : Banque mondiale, Bureaux des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, Bureaux des affaires juridiques de l'Organisation des Nations Unies, Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche, International Intellectual Property Society et International Intellectual Property Institute.</p>

### Sous-programme 09.3 – Productions multimédias

129. La version chinoise du site Web de l'OMPI a été lancée à la fin du mois de septembre, enregistrant plus de 500 000 demandes d'accès jusqu'à la fin de l'année. Du contenu a été ajouté tout au long de l'année aux versions en arabe et en russe du site Web. La fréquentation des sites Web de l'OMPI a continué d'augmenter à un rythme très rapide.

130. La production de matériel télévisuel et multimédia a été considérable et a accru le cours de l'année. La première publicité télévisée de l'Organisation, un spot de 30 secondes sur l'incitation à la créativité, a été produite et diffusée mondialement sur CNN le 4 avril à décembre 2002. Ces spots ont également été mis à la disposition des États membres aux fins de diffusion sur les chaînes de télévision nationales.

131. Parmi les productions multimédias figurent des CD-ROM produits sur des thèmes tels que la propriété intellectuelle pour les PME, la Conférence sur le système mondial des brevets ou la propriété intellectuelle en tant que moteur de développement économique. Les travaux de production pilotés d'une série de films sur la créativité et les créateurs ont débuté.

**OBJECTIF :** Fournir à un public mondial, par l'intermédiaire du site Web de l'OMPI, les informations les plus récentes, utiles et complètes sous une forme attrayante, variée et intéressante.

*Résultats comptés :* Accroissement du volume et de la diversité des informations disponibles sur le site Web de l'OMPI.

<u>Résultats obtenus</u>	<u>Indicateurs d'exécution</u>
Des fonctionset des pages nouvelles ont été ajoutées au portail et au site tout au long de l'année pour mettre en valeur de nouvelles initiatives de l'OMPI.  Ajout de nouveau matériel interactif sur le site Web.  Lancement du site Web en chinois en septembre, portant à six le nombre de langues disponibles sur le site de l'OMPI.	<i>Nombre de documents disponibles sur chaque version linguistique du site :</i>  Le matériel suivant a été ajouté sur le site Web de l'OMPI : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nouvelles pages relatives au Plan d'action dans le domaine des brevets et au Sommet de Chine sur la propriété intellectuelle et l'économie du savoir.</li> <li>- Publications systématiques des documents des assemblées de l'OMPI en six langues et de la documentation pour une quarantaine d'autres réunions de l'OMPI.</li> <li>- "WIPO Tour of Intellectual Property" et "IP in Everyday Life".</li> </ul> Les bulletins d'actualité par courrier électronique ont été intensifiés.

*Résultats comptés :* Élargissement de l'audience du site Web et des sites satellites.

<u>Résultats obtenus</u>	<u>Indicateurs d'exécution</u>
Fréquentation accrue du site Web de l'OMPI.	<i>Nombre de demandes d'accès :</i>  240 millions de demandes d'accès en 2002, contre 175 millions en 2001.  Plus de 500 000 demandes d'accès ont été enregistrées sur le site Web de l'OMPI en chinois au cours des trois premiers mois de fonctionnement.

*Résultatscompté :* Fourniturerapide, fiableetéconomiquederenseignementsactualisésauxÉtatsmembreset auxgroupesintéressésainsiqu'augrand public.

<u>Résultatsobtenus</u>	<u>Indicateursd'exécution</u>
Accroissementdu nombredepageset d'informations consultées.	Nombredepagesdu site Webdel'OMPIvisitées : 48,5 millionsdepagesvuesen2002,contre33 millionsen2001.
Leslistesdebulletins d'actualitésurles activitésdel'OMPIont étéélargiesà 11 catégories supplémentaires.	Desbulletinsd'informationélectroniquesontétéenvoyésàprèsde50 000 abonnésà 125 listesdediffusion.

**OBJECTIF :** Améliorerla compréhensiondelapropriétéintellectuellegrâceàladiffusionàlatélévisionet surl'Internetdefilmsetd'autresproduitsmultimédias.

*Résultatscompté :* Diffusiondesmessagesdel'OMPIaumoyendeclipsvidéoetdefilms.

<u>Résultatsobtenus</u>	<u>Indicateursd'exécution</u>
Production,distribution etdiffusiond'ungrand nombreproduits multimédiasapportantle messagedel'OMPIàun publictousjoursplus large.	Nombredeproduitsmultimédiasréalisés : ProductiondequatreCD-ROMsurdesquestionstellesquelapropriétéintellectuelle pourlesPME,laConférencesurlesystèmeinternationaldesbrevetsetlapropriété intellectuellecommemoteurdedéveloppementéconomique. Productiondetroisanimations"Flash". ProductiondetroisadaptationspourleWeb. Productiondequatre filmsvidéo,d'unmessagetéléviséde30 secondesintitulé "Encouragerlacrativité"etdiffusésurCNNetleschaînesnationalesetd'autres filmssurdiversesquestionsdepropriétéintellectuelle,parexemple : traitésInternet del'OMPI;auteursdedessinsanimésconnus;etséminairevidéodesept heuresur lePCT. Productionetdiffusionsurlesréseauxdetélévisionnationauxetinternationauxde trois clipsvidéosurl'OMPIetlesactivitésrelativesàlapropriétéintellectuelle, dont unreportagedesix minutessurlaJournéemondialede lapropriétéintellectuelle diffuséparl'intermédiairedel'Unioneuropéennederadiodiffusion. Productiond'unpilotepourunesériedefilmsurlacrativité.

## Sous-programme09.4 – Relationsavec lesecteur nongouvernemental

132. Lesliensdel'OMPIavecdesorganisationsnongouvernementalesetdesgroupes d'activitéséconomiquesontcontinuéàsemultiplierdurantl'exercicebiennal, améliorant ainsilesvoiesdecommunicationdel'Organisationavecdesreprésentantsdessecteurs industrieletcommercial. Cesliensontcontribuéàdéfinirlesactivitésdel'OMPI dansdes domainesprésentantunintérêtpourlesentreprises, notammentencequiconcernelesystème desbrevets etlesystème denregistrementinternationaldesmarques.

**OBJECTIF :** Aligner davantage l'OMPI, ses activités et la propriété intellectuelle sur les besoins des entreprises, des associations professionnelles et des groupes d'intérêt de la société civile.

*Résultats comptés :* Amélioration des relations et renforcement de la coopération entre l'OMPI et les ONG.

<u>Résultats obtenus</u>	<u>Indicateurs d'exécution</u>
Interaction accrue entre l'OMPI et les ONG sur diverses questions de propriété intellectuelle.	<p><i>Nombre de contacts entre l'OMPI et des représentants d'ONG :</i></p> <p>De nombreux entretiens ont eu lieu entre l'OMPI et des représentants d'ONG telles que la Licensing International Society (LES), l'Association communautaire du droit des marques (ECTA), l'Association internationale pour les marques (INTA), l'Association internationale pour la protection de la propriété industrielle (AIPPI), la Fédération internationale des conseils en propriété industrielle (FICPI), l'Association américaine du droit de la propriété intellectuelle (AIPLA), <i>Gewerblicher Rechtsschutz und Urheberrecht</i> (GRUR) et l'Association japonaise pour la propriété intellectuelle (JIPA) dans tous les domaines de la propriété intellectuelle. Ces contacts ont consisté en l'envoi de représentants de l'OMPI à des conférences, séminaires et réunions organisés par des ONG du monde entier, ainsi qu'endes visites réciproques et en la participation de représentants des ONG à des réunions tenues à l'OMPI.</p> <p><i>Volumed'information communiquée à ces organisations :</i></p> <p>Les ONG ont été tenues informées de toutes les activités en cours de l'OMPI et des détails dans tous les domaines correspondants de la propriété intellectuelle.</p>

**OBJECTIF :** Améliorer les voies de communication et de coopération entre l'OMPI et les ONG.

*Résultats comptés :* Meilleure compréhension et intérêt accru pour les questions de propriété intellectuelle et les activités de l'OMPI parmi les ONG.

<u>Résultats obtenus</u>	<u>Indicateurs d'exécution</u>
Amélioration des relations entre l'OMPI et les ONG grâce à une meilleure compréhension des besoins et des priorités des ONG dans le domaine de la propriété intellectuelle.	<p><i>Nombre d'ONG participant aux réunions et activités de l'OMPI :</i></p> <p>Les ONG ont été régulièrement invitées et ont participé activement aux conférences, réunions de groupes de travail et sessions de comités organisées par l'OMPI en 2002.</p>

**Montant total des dépenses au titre du programme principal 09 en 2002 :** 7 684 000 francs suisses

## PROGRAMME PRINCIPAL 10 – Questions mondiales de propriété intellectuelle

133. L'exploration et la promotion de nouvelles notions, stratégies et questions de propriété intellectuelle couvrent quatre domaines, à savoir les ressources génétiques, les savoirs traditionnels et le folklore, les petites et moyennes entreprises (PME) et la propriété intellectuelle, le commerce électronique et la propriété intellectuelle et les questions et stratégies en matière de sanction des droits de propriété intellectuelle.

134. Les activités menées par le Secrétariat sous l'égide du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au

folklore ont aidé un large éventail de parties prenantes à prendre conscience des options concrètes et de politiques géographiques nérale offertes par les systèmes de la propriété intellectuelle pour préserver les intérêts des détenteurs des savoirs traditionnels et à jeter les bases conceptuelles de l'examen et de l'élaboration de politiques futures dans ce domaine.

135. Les États-Unis ont consacré un programme aux besoins et préoccupations des PME du monde entier en matière de propriété intellectuelle, créé pendant l'exercice biennal 2002-2003, a été axé sur les activités de démythification des concepts fondamentaux du système de propriété intellectuelle et l'explication du lien entre les actifs de propriété intellectuelle et les besoins commerciaux des PME. Des résultats importants ont été obtenus dans le domaine de la connaissance et de l'utilisation du système de la propriété intellectuelle par les PME du monde entier.

136. Les activités du Secrétariat relatives au commerce électronique et à la propriété intellectuelle ont débouché sur l'adoption par les États membres d'une recommandation en faveur de la protection des noms et sigles d'organisations intergouvernementales et des noms de pays dans le système de noms de domaine. Par ailleurs, plusieurs initiatives concrètes ont été prises pour favoriser la compréhension du lien entre la propriété intellectuelle et l'Internet.

137. En ce qui concerne la sanction des droits, des efforts considérables ont été déployés en vue d'aider les États membres à recenser les besoins et les solutions éventuelles dans ce domaine et de contribuer au renforcement de la communication et des réseaux parmi les États membres eux-mêmes et entre les organismes de propriété intellectuelle et d'application des droits au niveau national.

### **Sous-programme 10.1 – Ressources génétiques, savoirs traditionnels et folklore**

138. Le Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore a renforcé son mandat d'instance internationale de dialogue et de mise en commun des données d'expérience dans un domaine de la propriété intellectuelle qui constitue une priorité importante de la coopération internationale. Les activités du comité intergouvernemental ont été diverses et variées, mêlant enquêtes empiriques, débats généraux, rapports sur l'expérience acquise au niveau national, échange de données d'expériences sur les communautés locales et autochtones, analyses de moyens d'action et de systèmes juridiques, élaboration d'instruments pratiques spécifiques et examen et coordination des besoins et des initiatives en matière de propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et aux expressions culturelles traditionnelles (folklore). Cette variété a contribué à ancrer solidement le débat général et l'élaboration de nouvelles stratégies sur une évaluation en connaissance de cause de besoins et des attentes des détenteurs des savoirs traditionnels et des dépositaires des cultures traditionnelles, sur une compréhension concrète du fonctionnement et des grands principes de la propriété intellectuelle et sur l'expérience concrète de divers pays.

139. Les travaux du comité intergouvernemental ont été appuyés et complétés par une série de forums nationaux, régionaux et internationaux donnant lieu à un débat préliminaire intense sur les questions de politique générale et favorisant une meilleure compréhension des moyens d'action et des possibilités concrètes de renforcement de la protection des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles par la propriété intellectuelle. L'OMPI a assuré un appui direct et une contribution substantielle aux processus régionaux en vue de

l'élaboration de positions régionales communes concernant les ressources génétiques, les savoirs traditionnels et le folklore, ce qui a conduit dans deux cas à la communication au comité intergouvernemental de positions de principe au niveau régional. Une contribution majeure a aussi été apportée à l'élaboration d'un instrument régional type pour la protection des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles à l'intention des pays insulaires du Pacifique. Une coopération intensive avec d'autres organismes du système des Nations Unies a été poursuivie, l'OMPI apportant son concours à différentes initiatives entreprises dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique (CDB), de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), de l'Instance permanente sur les questions autochtones et de l'UNESCO.

140. Ces sous-programmes ont également contribué à la réalisation d'autres activités de programme en faveur de la reconnaissance de la nécessité de protéger les savoirs traditionnels, telles que la révision de la classification internationale des brevets (CIB) et de la documentation minimale dans le cadre du système du Traité de coopération en matière de brevets (PCT).

141. Le manque de ressources et l'accent placé sur les travaux du comité intergouvernemental ont réduit en 2002 le volume des autres activités approuvées dans le cadre de ces sous-programmes, concernant notamment les inventions biotechnologiques, les aspects de propriété intellectuelle des droits économiques, sociaux et culturels et le droit et la politique de la concurrence. Des préparatifs ont été entrepris afin de faire progresser l'examen de ces questions, compte tenu de l'interaction croissante entre toutes les questions visées dans les sous-programmes, moyennant un renforcement de l'engagement avec d'autres initiatives et instances internationales. Cela devrait permettre d'intensifier les activités à l'avenir sans compromettre l'accent mis sur les questions dont est saisie le comité intergouvernemental.

**OBJECTIFS :** Fournir les services nécessaires à la tenue de discussions entre les États membres sur le thème de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore, dans le cadre du comité intergouvernemental créé à cet effet.

Fournir l'assistance technique et les informations voulues aux États membres, aux détenteurs de ressources génétiques, des savoirs traditionnels et de folklore, ainsi qu'à d'autres parties intéressées, sur la propriété intellectuelle relative à ces ressources, à ces savoirs et à ce folklore.

Faire mieux comprendre le rôle de la propriété intellectuelle dans la préservation, la conservation et la diffusion des éléments de la diversité biologique, ainsi que dans des domaines connexes ayant trait aux inventions biotechnologiques.

*Résultats comptés* Meilleure compréhension, au niveau international, de la protection conventionnelle des savoirs traditionnels et au folklore par la propriété intellectuelle.

<u>Résultats obtenus</u>	<u>Indicateurs d'exécution</u>
Meilleure compréhension parmi les détenteurs des savoirs traditionnels et d'expressions culturelles traditionnelles des moyens d'action concrets et des options de politique générale permettant d'en renforcer	<p><i>Nombre de sessions du comité intergouvernemental et retour d'informations sur ces sessions :</i></p> <p>Le comité intergouvernemental a tenu en juin et décembre 2002 des sessions dont la durée a été portée à sept jours ouvrables. Cette prolongation a permis la présentation d'exposés et la tenue de forums supplémentaires, aux fins notamment de sensibilisation et d'information des ONG observatrices. Plus d'une quarantaine de documents de fond et d'information ont été établis pour les deux sessions de 2002, et quatre questionnaires ont été diffusés afin de susciter de larges contributions.</p> <p>Les travaux du comité intergouvernemental et les activités connexes du Secrétariat ont notamment débouché sur les réalisations concrètes suivantes :</p>

<p>laprotectiondessavoirs traditionnelsetdes expressionsculturelles traditionnelles.</p> <p>Lecomité intergouvernementalest devenuuneinstancede premier planpour l'intégrationdes activitésd'élabora tion deprincipesdirecteurset derenforcementdes capacitésconcrètes.</p> <p>Coopérationactivedans lecadredusystème des Nations Unies.</p>	<ul style="list-style-type: none"><li>- rédactiond'enquêtesetd'étudesdétailléessurlaprotectionparlapropriété intellectuelle dessavoirstr aditionnelsetdesexpressionsculturelles traditionnelles,surlabasedel'expérienceacquiseauniveaunational,portant surunlargeéventaildemécanismesdeprotectionparlapropriété intellectuelle,àlafoisdanslecadredusystèmeconventionnel delapropriété intellectuelleetdesystèmes <i>sui generis</i>distincts;</li><li>- analysesdesélémentsdessystèmesdeprotection <i>sui generis</i>surlabase d'étudesempiriquesdelaprotectiondessavoirstraditionnels,deprésentations etd'analysesdelaprotection <i>sui generis</i>dessavoirstraditionnelsetd'une analysesdesquestionsdeterminologieetdedéfinitionsrelativesauxsavoirs traditionnelsetauxexpressionsculturellestraditionnelles;</li><li>- élaborationdeversionspilotesd'instrumentspratiquespourlaprotecti on positiveetdéfensive dessavoirstraditionnels,dontunprojetd'instrumentpour aideràlapréservationdesintérêtsdepropriétéintellectuelleencasdefixation desavoirstraditionnels,unportaild'accèsauxbasesdedonnéesrelativesaux savoirstraditionnelspourappuyerlesétudesrelativesauxmoyensd'améliorer lesrecherchesdebrevetsurlesobjetsdesavoirstraditionnelsetdesinventaires desrevuesetdesbasesdedonnéespourpromouvoir l'améliorationdes procéduresderechercheetd'e xamenafinderéduirelaprobabilitédela présentationderevendicationsdebrevetnonvalablesurdesobjetsdesavoirs traditionnels;</li><li>- publicationdemonographiespratiquesurlaprotectiondesexpressions culturellestraditionnelles(folklore)dansla série <i>MindingCulture</i> etd'autres étudesurlaprotectiondecesexpressions.</li></ul> <p>Desinformationsontétéreçuesd'unlargeéventaildepartiesprenantes,dontdesÉtats membres,desorganisationsintergouvernementalespartenairesetdesONG observatrices,concernantledegrédequalitéetdedétailélevédesdocuments,l'appui assuréenvued'amélioreretdediversifierlesinterlocuteursetlescontributions,la coopérationavecd'autresinstancesetinitiativesinternationales,l'appuiauxinitiatives régionalescomplémentairesetlesactivitésenmatièredesensibilisationet d'information.</p> <p><i>Retourd'informationetrapportssurlesmissions,réunionsetateliersvisantàfaire mieuxconnaîtrelapropriétéintellectuelleauxdétenteursdesavoirstradit ionnelset defolkloreainsiqu'auxautrespartiesintéressées,etàencouragerl'utilisationpar cesdétenteursetautresparties :</i></p> <p>Lesinitiativessuivantesontnotammentétéprisespourrenforcerlaprotectiondes savoirstraditionnelsetdesexpres sionsculturellestraditionnelles(folklore)dansle cadredemissions,réunionsetateliers :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Foruminternationaldel'OMPIsur" Lapropriétéintellectuelle : notreidentité, notreavenir",Mascate(Oman)(janvier);</li><li>- Séminaireinternationaldel'OMPIsurl apréservation,lapromotionetla protectiondufolkloreetdessavoirstraditionnels,SãoLuísdeMaranhão (Brésil)(mars);</li><li>- SéminairerégionalOMPI -OAPIsurlapropriétéintellectuelrelativeaux ressourcesgénétiques,auxsavoirstraditionnelsetauf olklore,Abidjan(Côte d'Ivoire)(avril);</li><li>- Réunionrégionalesurlapropriétéintellectuelleetlaprotectiondesexpressions culturellestraditionnellesetdessavoirstraditionnelsàl'intentiondespays anglophonesd'Afrique,Lusaka(Zambie)(mai);</li><li>- Réuniond'expertsdel'OMPIsurlapropriétéintellectuelleetlaprotectiondes expressionsculturellestraditionnellesetdessavoirstraditionnels,AddisAbeba (Éthiopie)(mai);</li><li>- Séminairenationaldel'OMPIsurlapréservation,lapromotionetlaprotection dufolkloreetdessavoirstraditionnels,Florianópolis,SantaCatarina(Brésil) (août);</li><li>- Séminairesnationauxdel'OMPIsurlapropriétéintellectuelleàl'intentiondes fonctionnairesduMinistèredesaffairesétrangèresdel'Équateur,Quitoet Guayaquil (Équateur)(octobre);</li><li>- Atelierdel'OMPIsurlapropriétéintellectuelrelativeauxressources</li></ul>
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

	<p>génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore à l'intention des pays nordiques, Sigtuna (Suède) (novembre);</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Séminaire OMPI/Asie-Pacifique sur les droits de propriété intellectuelle, les ressources génétiques, les savoirs traditionnels et le folklore, Cochin (Inde) (novembre).</li> </ul> <p>Outre le large éventail de documents établis dans la série WIPO/GRTKF/IC/, qui ont permis de fournir une masse d'informations précieuses et détaillées concernant tant les moyens d'action concrets que les politiques générales relatifs à la protection des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles, une série d'études approfondies sur la protection des expressions culturelles traditionnelles par la propriété intellectuelle a été publiée.</p>
--	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

*Résultats comptés* : Meilleure compréhension, au niveau international, du rôle de la propriété intellectuelle par rapport à la biotechnologie, à la diversité biologique et aux ressources génétiques.

<u>Résultats obtenus</u>	<u>Indicateurs d'exécution</u>
<p>Analyses et débats élargis sur la biodiversité et les ressources génétiques au sein du comité intergouvernemental.</p>	<p><i>Nombre de sessions du comité intergouvernemental et retour d'informations sur ces sessions :</i></p> <p>Les sessions et les activités connexes du comité intergouvernemental ont traité en détail des questions relatives à la biodiversité et aux ressources génétiques (voir ci-dessus).</p> <p><i>Retour d'information et rapports sur les missions, réunions et ateliers visant à faire mieux comprendre le rôle de la propriété intellectuelle dans la préservation, la conservation et la diffusion des éléments de la diversité biologique et dans des domaines connexes concernant les inventions biotechnologiques :</i></p> <p>Compte tenu de l'intégration des questions relatives à la biodiversité et aux ressources génétiques et de travaux sur les savoirs traditionnels et les expressions culturelles traditionnelles, la majorité des activités susmentionnées a également porté sur ces questions. En outre, l'OMPI a apporté des contributions et un appui à une série d'initiatives internationales et régionales traitant de l'imbrication des questions relatives aux ressources génétiques, à la biodiversité et à la biotechnologie, notamment dans le cadre de la CDB, de la FAO et de l'UNESCO.</p> <p>En coopération avec le PNUE, l'OMPI a publié une série d'études sur les aspects de propriété intellectuelle de l'accès à la biodiversité et du partage des avantages qui en découlent.</p> <p>Une étude préliminaire sur les exigences en matière de divulgation de l'origine des ressources génétiques dans les brevets a été entreprise.</p> <p>Création d'une base de données en ligne sur les clauses de propriété intellectuelle dans les contrats concernant l'accès aux ressources génétiques et aux savoirs traditionnels ainsi que le partage des avantages qui en découlent.</p>

**OBJECTIF :** Faire mieux connaître le système de propriété intellectuelle dans d'autres organismes qui s'occupent de questions concernant la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore.

*Résultats comptés* : Meilleure compréhension de l'utilité pratique de la propriété intellectuelle dans des domaines tels que les droits économiques, sociaux et culturels, d'une part, et le droit et les politiques générales régissant la concurrence, d'autre part.

<u>Résultats obtenus</u>	<u>Indicateurs d'exécution</u>
<p>Contributions substantielles au débat international et aux initiatives internationales</p>	<p><i>Nombre de missions, réunions et ateliers :</i></p> <p>En raison des contraintes budgétaires et de l'accent mis sur les activités du comité intergouvernemental, aucune manifestation particulière n'a été organisée dans ce domaine. Toutefois, plusieurs des activités susmentionnées ont porté sur une série d'aspects économiques, sociaux et culturels de la protection des ressources génétiques,</p>



<p>etrégionaleset préparationdesacti vités deprogramme futures.</p>	<p>dessavoirstraditionnelsetdesexpressionsculturelles traditionnelles. L'OMPIa égalementapportéunecontributionsubstantielleauxinitiativesinternationaleset régionalesrelativesàlabioéthique,àlabiotechnologie,àlasantépubliqueetàla protectiondupatrimoineculturelimmatériel.</p> <p><i>Retourd'informationetrapp ortssurlesétudesetdocuments publiés :</i></p> <p>L'OMPIaélaborédesdocumentsdefond,desexposésdeconférenceetd'autres contributionsàl'intentiondesinstancesinternationales,régionalesetnationales traitant delabiotechnologie,delabioéthiqueet desdroitséconomiques,sociauxetculturelsliés auxculturestraditionnellesetàlabiodiversité.</p>
-----------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

## Sous-programme 10.2 – Les petites et moyennes entreprises (PME) et la propriété intellectuelle

142. Aucoursdelapériodeconsidérée,lesactiv itésontétéaxéessurl'établissementd'un vasteréseuinternationalpourfairemeuxconnaîtrele rôle crucialjouéparlesystème dela propriétéintellectuelledansl'améliorationdelacompétitivitédesPMEdanstouslessecteurs del'économie. Participentàceréseaudesorganismesd'aideetdefinancementàl'intention desPMEdanslemondeentier,d'autresinstitutionsdesNations Unies,lescentresde coordinationnationauxenfaveurdesPME,desofficesdepropriétéintellectuelleetles bureauxdudroitd'auteurdesÉtatsmembres.

143. Deseffortsconsidérablesontétéconsacrésàlasensibilisationetaurenforcementdes capacitésenmatièredegestiondesactifsdepropriétéintellectuellepourstimulerla compétitivitédesPMEsurl'emarché,aumoyend'exposésprésentésdansdiversesinstances nationales,régionalesetinternationales. Cefaisant,l'accentaétéplacésurlapriseen considérationdesquestionsdepropriétéintellectuelledanslesmanifestationscommerciales, laprésentationd'étudesdecasrelativesàlapropriétéintellectuelleetd'exemplesderéussite dePME,etlafournitureauxchefs d'entreprise deconseilspratiquesenmatièredepropriété intellectuelle.

144. Toutaulongdel'année,lecontenuconv ivialetinteractifdusite Webdel'OMPI consacréauxPMEaétéamélioréetlenombre moyendemandesd'accèsà considérablementaugmenté,demêmequelenombred'abonnésaubulletind'information électronique mensuel. Lesdemandesderenseignementsd'ordregénéralconcernantla propriétéintellectuellepourlesPMEontététraitéesquotidiennement.

**OBJECTIF :** Renforcerdanslemondeentierlacapacitédesinstitutionsgouvernementalesetprivées,ainsique desinstitutionsdelaociété civile,àfor muleretàmettreenœuvredespolitiquesetstratégies permettantderépondreauxbesoinsetauxpréoccupationsdesPMEenmatièredepropriété intellectuelle.

*Résultatscompté :* Renforcementdelacapacitédespouvoirspublicsetdesinstitutions sout enantlesPMEà fourniràcesdernièreslesservicesnécessairesenmatièredepropriétéintellectuelle.

<u>Résultatsobtenus</u>	<u>Indicateursd'exécution</u>
SensibilisationdesPME àlapropriété intellectuelle dansle	<p><i>Niveauetnature del'assistance fournieàlademande d'institutions gouvernementales, privéesoude lasociété civile auniveau mondial :</i></p> <p>Réponseàunnombreconsidérablededemandesde participationàdesmanifestations organiséespar despartenairesnationaux,régionauxetinternationauxet contributionàdes publicationsetautresétudes surlesPME commandéesparcespartenaires.</p>



<p>Accès améliorés des informations plus nombreuses et de meilleure qualité sur la propriété intellectuelle à l'intention des PME.</p>	<p>système d'enregistrement ou de dépôt international administré par l'OMPI (environ 3000 pages).</p> <p>Le nombre d'abonnés au bulletin d'information électronique gratuits sur la propriété intellectuelle à l'intention des PME (en français, anglais et espagnol) a atteint le chiffre de 2800, contre 800 en 2001. Ce bulletin électronique donne des renseignements et des informations utiles sur la propriété intellectuelle à l'intention des PME, les pratiques recommandées, les instruments de propriété intellectuelle, etc.</p> <p>Plusieurs demandes ont été reçues en faveur d'une réimpression et d'une réédition de neuf articles originaux rédigés par la Division des PME pour la Revue de l'OMPI en 2002, sous l'intitulé "1. Propriété intellectuelle et les entreprises".</p> <p>Le nombre de demandes d'accès enregistré sur le site Web de l'OMPI consacré aux PME est passé de 10 000 à 50 000 par mois par suite de la mise à jour et de l'adjonction de contenu personnalisé sur la propriété intellectuelle à l'intention des PME.</p>
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

### Sous-programme 10.3 – Commerce électronique et propriété intellectuelle

145. En ce qui concerne la protection de la propriété intellectuelle dans les systèmes de noms de domaine (DNS), des résultats importants ont été obtenus sous la forme d'une décision des États membres de l'OMPI sur les recommandations issues de sessions spéciales du SCT au sujet de rapport concernant le deuxième processus de consultations sur les noms de domaine de l'Internet (septembre-octobre 2002). Dans cette décision, les États membres de l'OMPI ont recommandé de protéger les noms et sigles d'organisations intergouvernementales et les noms de pays contre leur enregistrement abusif tant que noms de domaine. En outre, de plus en plus de grands services d'enregistrement bien établis de noms de domaine qui sont des codes de pays (ccTLD) ont désigné le Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI comme institution de règlement des litiges.

146. Trois réalisations ont directement contribué à une meilleure compréhension du lien entre la propriété intellectuelle et l'Internet, à savoir : la publication d'un rapport intitulé "Étude des questions relatives à la propriété intellectuelle sur l'Internet", qui traite de vastes incidences de techniques numériques en général, et de l'Internet en particulier, sur la propriété intellectuelle et le système international de la propriété intellectuelle; la publication, sur le site Web de l'OMPI, d'une base de données en libre accès contenant des liens vers les sites Web de 243 ccTLD, permettant de vérifier l'existence d'un contrat d'enregistrement, l'existence d'un répertoire d'adresses électroniques (WHOIS) et l'adoption de procédures de règlement extrajudiciaire des litiges; et la création d'un portail d'accès aux bases de données sur les marques, également en libre accès, qui facilite l'accès en ligne aux bases de données sur les marques des offices de propriété intellectuelle nationaux et régionaux.

147. Par ailleurs, les conditions ont été réunies pour que l'ICANNs' appuie davantage sur les avis et les recommandations de l'OMPI, grâce à l'incorporation dans les règlements de l'ICANN d'une disposition prévoyant expressément que l'ICANN peut solliciter des "avis d'expert externes" sur les questions qui dépassent ses compétences centrales.

**OBJECTIF :** Définir les questions nouvelles engendrées par les incidences du commerce électronique et de l'économie numérique sur la propriété intellectuelle, ainsi que les mesures à prendre pour y répondre adéquatement, et sensibiliser à ces questions et mesures les États membres, les entreprises, les praticiens et l'opinion publique.

*Résultats comptés :* Meilleure compréhension de l'utilité et du rôle de la propriété intellectuelle dans l'environnement mondial en réseau du commerce électronique.

<u>Résultats obtenus</u>	<u>Indicateurs d'exécution</u>
<p>Meilleure compréhension par les acteurs du secteur public ou du secteur privé des pays développés ou des pays en développement des questions de propriété intellectuelle les plus récentes liées au commerce électronique.</p> <p>Plus grande sensibilisation, y compris auprès de non-spécialistes, à la pertinence de la propriété intellectuelle aux fins du commerce électronique.</p> <p>Accès facilité aux données de propriété intellectuelle.</p>	<p><i>Retour d'information et rapports sur les conférences, séminaires et réunions, et le degré de participation :</i></p> <p>Les manifestations suivantes ont été organisées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réunion régionale de l'OMPI sur le commerce électronique et la propriété intellectuelle à l'intention des pays des Caraïbes, en coopération avec l'Office jamaïcain de la propriété intellectuelle et le Ministère de l'industrie, du commerce et de la technologie, Kingston (Jamaïque) (avril). Une cinquantaine de personnes ont assisté à cette réunion.</li> <li>- Séminaire national de l'OMPI sur l'Internet, le commerce électronique et la propriété intellectuelle, en coopération avec l'Office national de la propriété intellectuelle de Sri Lanka et avec le concours de la Chambre de commerce de Ceylan, Colombo (Sri Lanka) (avril). Une centaine de personnes ont assisté à cette réunion.</li> <li>- Consultation régionale de l'OMPI sur le commerce électronique et la propriété intellectuelle, en coopération avec le Centre national de la propriété intellectuelle, Minsk (Biélorus) (juillet). Environ 120 personnes ont assisté à cette réunion, dont la plupart des administrateurs de ccTLD de la région.</li> </ul> <p><i>Visites de sites Web et téléchargement – et demandes de versions papier – des rapports et documents publiés :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un rapport intitulé "Étude des questions relatives à la propriété intellectuelle sur l'Internet" a été publié en décembre 2002, concernant les vastes incidences de techniques numériques en général, et de l'Internet en particulier, sur la propriété intellectuelle et les systèmes internationaux de propriété intellectuelle. Bien que les statistiques de fréquentation du site Web pour ce rapport n'aient pas été disponibles en 2002, plusieurs signes font état d'une demande importante en faveur de ce document, émanant d'un large éventail de personnes et d'institutions.</li> <li>- Une base de données sur les ccTLD contenant des liens vers les sites Web de 243 ccTLD, permettant de vérifier l'existence d'un contrat d'enregistrement, l'existence d'un répertoire d'adresses électroniques (WHOIS) et l'adoption de procédures de règlement extrajudiciaire des litiges.</li> <li>- Un portail d'accès aux bases de données sur les marques a été créé pour faciliter l'accès en ligne aux bases de données sur les marques des offices de propriété intellectuelle nationaux et régionaux.</li> </ul>

**OBJECTIF :** Rendre la protection de la propriété intellectuelle sur l'Internet plus efficace, étant donné, notamment, le rôle qu'elle joue dans la mise en place d'un environnement stable et fiable pour le commerce électronique.

*Résultats comptés :* Renforcement de la protection de la propriété intellectuelle sur les domaines génériques de première niveau du système de noms de domaine de l'Internet (DNS), y compris les noms de domaine en caractères étrangers, dans le cadre d'une collaboration avec le Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI.

<u>Résultats obtenus</u>	<u>Indicateurs d'exécution</u>
	<p><i>Mise en œuvre, par les organismes responsables de l'enregistrement des noms de domaine, des recommandations formulées dans le rapport concernant le premier processus de consultations de l'OMPI sur les noms de domaine de l'Internet relativement</i></p>

<p>Les principes UDRP ont été acceptés comme principal instrument de protection de la propriété intellectuelle dans le système des noms de domaine.</p> <p>Appuies États membres en faveur de la protection des noms et sigles d'organisations intergouvernementales et de pays dans le système des noms de domaine.</p>	<p><i>aux nouveaux domaines génériques de première niveau et aux systèmes de noms de domaine en caractères étrangers :</i></p> <p>Tous les domaines génériques de première niveau (gTLD) ont adopté les principes UDRP, qui s'appliquent également aux noms de domaine en caractères non latins enregistrés dans les gTLD concernés.</p> <p><i>Mise en œuvre, par ces mêmes organismes, des recommandations formulées dans le rapport concernant le deuxième processus de consultations de l'OMPI sur les noms de domaine de l'Internet relativement aux domaines génériques de première niveau :</i></p> <p>Une deuxième session spéciale du SCT sur le deuxième processus de consultations sur les noms de domaine de l'Internet a eu lieu en mai.</p> <p>Décision des États membres de l'OMPI sur les recommandations de session spéciale du SCT sur le rapport concernant le deuxième processus de consultations sur les noms de domaine de l'Internet (septembre - octobre). Dans cette décision, les États membres de l'OMPI ont recommandé de protéger aussi les noms et sigles d'organisations intergouvernementales et les noms de pays contre leur enregistrement abusif tant que les noms de domaine.</p> <p>Poursuite de l'examen de certaines questions laissées en suspens à l'issue du deuxième processus de consultations sur les noms de domaine de l'Internet par la session ordinaire du SCT (novembre).</p> <p><i>Nombre, nature et utilité des échanges avec les organismes responsables de l'enregistrement des noms de domaine qui demandent un avis à l'OMPI :</i></p> <p>Poursuite de la participation du Comité consultatif gouvernemental de l'ICANN.</p> <p>Des relations de travail ont été établies avec les administrateurs de services d'enregistrement de tous les gTLD.</p>
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Résultats comptés : Renforcement de la protection de la propriété intellectuelle relative aux domaines de première niveau qui sont des codes de pays (ccTLD) du DNS.

<u>Résultats obtenus</u>	<u>Indicateurs d'exécution</u>
<p>Adoption des principes UDRP (ou d'une procédure similaire) par un nombre croissant d'administrateurs de ccTLD.</p> <p>Amélioration de la protection de la propriété intellectuelle dans les ccTLD.</p>	<p><i>Nombre, nature et utilité des échanges avec les organismes responsables de l'enregistrement des noms de domaine qui sont des codes de pays qui demandent un avis à l'OMPI :</i></p> <p>Nombre croissant d'administrateurs de ccTLD bien établis sollicitant l'OMPI.</p> <p><i>Maintien, par les administrateurs de ccTLD, du Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI tant qu'institution de règlement des litiges :</i></p> <p>Le Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI a été désigné comme institution de règlement des litiges par un nombre croissant d'administrateurs de ccTLD bien établis, dont : .AE (Émirats arabes unis), .AU (Australie), .NL (Pays-Bas) et .PL (Pologne).</p> <p>Au total, les administrateurs de 30 ccTLD ont retenu le Centre comme institution de règlement des litiges.</p>

**OBJECTIF :** **Élaborer et mettre en œuvre des projets visant à établir le cadre pour la protection des droits de propriété intellectuelle dans l'environnement numérique.**

*Résultats comptés :* Instauration d'une coopération avec les instances et les projets concernés pour la mise au point de structures et de systèmes de gestion des droits en vue de l'exploitation en ligne de contenus appartenant au patrimoine culturel dans le cadre du système de propriété intellectuelle.

<u>Résultats obtenus</u>	<u>Indicateurs d'exécution</u>
L'aide que l'OMPI pourrait apporter aux États membres dans l'exploitation et la gestion en ligne d'objets de leur patrimoine culturel sous l'angle des questions de propriété intellectuelle était en cours d'examen.	Nombre, nature et utilité des échanges avec les organismes et projets mettant au point des systèmes de gestion des droits :  n.d.

**OBJECTIF :** **Coordonner le programme de travail de l'OMPI par rapport aux questions de commerce électronique, de sorte que l'Organisation puisse continuer à jouer un rôle moteur dans l'examen et la modification des règles en vigueur – ainsi que dans la mise en place de nouvelles règles applicables à l'utilisation de la propriété intellectuelle dans le commerce électronique.**

*Résultats comptés :* Rôle moteur de l'OMPI et coordination avec d'autres institutions internationales et nationales, gouvernementales ou non gouvernementales, concernant la protection des droits de propriété intellectuelle dans le cadre du commerce électronique.

<u>Résultats obtenus</u>	<u>Indicateurs d'exécution</u>
L'ICANN pourra s'appuyer davantage sur les avis et les recommandations de l'OMPI.	Mention de l'action de l'OMPI dans les programmes de travail et rapports d'activité de ces institutions, et adoption de recommandations de l'OMPI :  Incorporation dans les règlements de l'ICANN d'une disposition prévoyant expressément que l'ICANN peut solliciter des "avis d'experts externes" sur les questions qui dépassent ses compétences centrales. Les principaux experts externes en question sont l'OCDE, l'OMPI et l'UIT.

## Sous-programme 10.4 – Questions et stratégies relatives à la sanction des droits de propriété intellectuelle

148. Au cours de la période considérée, les activités ont été axées sur le préparatif et le déroulement de la Réunion de consultations sur la sanction des droits et sur l'appui aux délibérations de l'Assemblée générale de l'OMPI, qui ont eu lieu toutes deux en septembre 2002. Ce processus a débouché sur l'établissement d'un comité consultatif unique de l'application des droits, chargé des questions globales de la sanction des droits, axées en particulier sur la coordination avec certaines organisations et le secteur privé pour lutter contre la contrefaçon et le piratage, sur l'éducation du public, l'assistance technique, la coordination de la formation nationale et régionale et l'échange d'informations. En octobre 2002, la Division de l'application des droits et des projets spéciaux a été établie pour coordonner les activités de l'OMPI relatives à l'application des droits.

149. Par ailleurs, le Secrétariat a notamment : pris des dispositions en vue de l'établissement et du lancement d'un forum électronique sur les questions et stratégies relatives à l'application des droits de propriété intellectuelle; coopéré avec les organismes de propriété intellectuelle et d'application des droits des États membres; et établi des relations de travail avec des organisations intergouvernementales et non gouvernementales et pris part à leurs activités.

**OBJECTIF :** Aider les États membres à recenser les besoins et à suggérer des solutions en ce qui concerne la sanction de l'ensemble des droits de propriété intellectuelle.

*Résultats comptés :* Reconnaissance et conscience accrues, de la part des États membres et des autres parties concernées, de l'importance de mesures appropriées visant à protéger et à faire respecter les droits de propriété intellectuelle, ainsi que de la nécessité de définir des procédures moins pesantes et plus économiques en matière de sanction des droits.

<u>Résultats obtenus</u>	<u>Indicateurs d'exécution</u>
<p>Échange d'information sur les besoins et les pratiques en matière de formation pour surmonter ou réduire les difficultés entravant l'application effective des droits de propriété intellectuelle.</p> <p>Un comité unique de l'application des droits de propriété industrielle et du droit d'auteur a été créé par l'Assemblée générale de l'OMPI.</p>	<p>Retour d'information et rapports sur les études et enquêtes élaborées à propos de la sanction des droits de propriété intellectuelle :</p> <p>Les documents suivants ont été établis :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- un document sur l'échange électronique d'information;</li> <li>- deux études détaillées, intitulées l'une "Évaluation des besoins de formation et de stratégies en matière de sanction des droits" et l'autre "Synthèse des questions concernant les difficultés et les pratiques en matière de sanctions des droits". Ces études étaient fondées sur les informations communiquées par 24 États membres, deux organisations intergouvernementales et 11 ONG en réponse à une demande d'information datée du 17 juillet 2001 et lancée en application d'une décision du précédent Comité consultatif de la sanction des droits de propriété industrielle (ACE/IP). Étant donné que la Réunion de consultations sur la sanction des droits a abouti à la conclusion selon laquelle les études n'étaient pas suffisamment l'expérience des États membres et des organisations intergouvernementales et non gouvernementales, une nouvelle demande d'informations a été envoyée à tous les États membres et les observateurs le 17 décembre 2002;</li> <li>- documents destinés à l'Assemblée générale de l'OMPI, intitulés "Questions concernant le statut du ou des comités consultatifs sur la sanction des droits" et "Informations concernant la réunion de consultations sur la sanction des droits".</li> </ul>

**OBJECTIF :** Contribuer au développement de la communication et du travail en réseau entre les États membres, ainsi qu'entre les organismes de propriété intellectuelle et les organes chargés de faire respecter les droits de propriété intellectuelle dans chaque État membre.

*Résultats comptés :* Amélioration de la communication et de la coopération entre les États membres, ainsi qu'entre les organismes de propriété intellectuelle et les organes chargés de faire respecter les droits de propriété intellectuelle dans les États membres.

<u>Résultats obtenus</u>	<u>Indicateurs d'exécution</u>
<p>Meilleure compréhension des obligations et principes internationaux concernant l'application des droits de propriété intellectuelle et l'assistance technique aux États membres dans le domaine de l'application</p>	<p>Retour d'information et rapports sur les missions, réunions et ateliers visant à promouvoir la sanction des droits de propriété intellectuelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- huit missions ont été organisées pour fournir aux États membres une assistance sur les questions relatives à l'application des droits de propriété intellectuelle, notamment leur apportant des avis juridiques sur les questions et stratégies en la matière;</li> <li>- participation à des réunions sur les questions relatives à l'application des droits organisées par des organisations intergouvernementales et non gouvernementales, telles que l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL), la Business Software Alliance (BSA) et l'International Anti-Counterfeiting Coalition (IACC);</li> <li>- participation à diverses réunions tenues à Genève avec les délégations d'États</li> </ul>

<p>des droits.</p> <p>Le forum électronique devrait faciliter les contacts, l'échange d'information et la coopération, ainsi que l'établissement d'une liste de personnes à contacter pour les questions de sanction des droits.</p>	<p>membres et les représentants d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales, dont la Commission européenne, l'Organisation mondiale des douanes et le secteur privé, notamment les industries de la musique, du logiciel et du cinéma;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- participation à plusieurs réunions internes pour coordonner l'assistance en matière d'application des droits à la demande des États membres;</li> <li>- contribution et participation aux activités de l'OMPI relatives à la promotion de la protection des droits de propriété intellectuelle avec des délégations provenant pour la plupart de pays en développement, de pays en transition et de pays parmi les moins avancés;</li> <li>- établissement d'un document intitulé "Échange électronique d'information" et présenté à la Réunion de consultations sur la sanction des droits;</li> <li>- achèvement des préparatifs en vue de l'établissement et du lancement du Forum électronique sur les questions et stratégies relatives à l'application des droits de propriété intellectuelle.</li> </ul>
<p><b>Montant total des dépenses au titre du programme principal 10 en 2002 : 5 209 000 francs suisses</b></p>	

## PROGRAMME PRINCIPAL 1 – Centred'arbitrage et de médiation

150. Depuis le lancement des activités de l'OMPI en matière de règlement des litiges relatifs aux noms de domaine, en décembre 1999, jusqu'en décembre 2002, le Centre a été saisi de 20 133 plaintes, dont 15 086 (soit 74,9%) déposées en 2002. Le nombre exceptionnellement élevé de plaintes déposées en 2002 était dû en grande partie à l'adoption de plusieurs domaines de premier niveau (TLD) supplémentaires, tels que .info et .biz. La création par le Centre d'un index juridique en ligne des décisions des commissions administratives concernant les noms de domaine a constitué un autre fait marquant en 2002. L'administration par le Centre des litiges relatifs aux noms de domaine a non seulement contribué à l'application des droits attachés aux marques mais a également renforcé l'image du Centre en tant que prestataire de services d'arbitrage et de médiation pour toutes sortes de litiges commerciaux comportant un aspect de propriété intellectuelle. Le Centre a également enregistré une augmentation des affaires conventionnelles et a entrepris une série d'activités en sa qualité d'organisme spécialisé dans le règlement extrajudiciaire des litiges de propriété intellectuelle.

### Sous-programme 11.1 – Administration des litiges

151. Le Centre a consolidé sa position de premier prestataire de services dans le cadre des litiges relatifs aux noms de domaine et à la propriété intellectuelle. Au cours de la période considérée, il a été saisi de 15 086 plaintes concernant des noms de domaine. Les litiges examinés par le Centre depuis décembre 1999 ont été administrés en dix langues différentes, ont mis en présence des parties de 116 pays et porté sur 23 493 noms de domaine. Outre l'examen de 1 180 litiges supplémentaires en vertu des Principes directeurs concernant le règlement uniforme des litiges relatifs aux noms de domaine ("principes UDRP"), le Centre a été saisi de litiges en vertu de mécanismes préliminaires pour la mise en service de nouveaux domaines, achevant l'examen de 285 litiges en vertu des principes STOP pour le domaine .biz et de 13 593 litiges en vertu des principes de contestation en dernier ressort pour le domaine .info. Sept nouveaux services d'enregistrement pour des domaines de premier



niveau qui sont des codes de pays (ccTLD) ont adopté les principes UDRP ou des variantes de ces principes et désigné le Centre en tant qu'institution de règlement des litiges, portant le nombre total de services à 29. Le Centre a reçu 27 plaintes concernant des ccTLD en 2002.

152. Étant donné qu'ils nécessitent un règlement neutre et efficace, les contrats de licence transfrontières prévoient de plus en plus une clause de soumission des litiges à une médiation et un arbitrage selon les règlements de l'OMPI. Outre son activité relative aux noms de domaine, le Centre a administré en 2002 neuf procédures de médiation et d'arbitrage portant sur divers contrats de propriété intellectuelle. Dans 13 autres cas, le Centre a aidé les parties à désigner des intermédiaires neutres parmi les bases de données qui existent à jour.

**OBJECTIF : Renforcer la protection de la propriété intellectuelle en fournissant des services de qualité pour le règlement des litiges dans ce domaine.**

*Résultats comptés : Augmentation du nombre de litiges soumis à la procédure classique d'arbitrage et de médiation.*

<u>Résultats obtenus</u>	<u>Indicateurs d'exécution</u>
Le nombre de litiges soumis à la procédure classique de médiation et d'arbitrage a augmenté par rapport à l'année précédente.	<p><i>Nombre de litiges administrés en vertu des règlements de médiation, d'arbitrage et d'arbitrage accéléré de l'OMPI :</i></p> <p>Neuf litiges de ce type ont été administrés.</p> <p><i>Nombre de demandes de nomination d'arbitres et de médiateurs de l'OMPI :</i></p> <p>Outre les nominations effectuées dans le cadre des litiges susmentionnés, 13 demandes de proposition d'arbitres et de médiateurs pour d'autres litiges ont été traitées.</p>

*Résultats comptés : Développement de l'activité de règlement des litiges relatifs aux noms de domaine de l'Internet, le volume de travail devant atteindre les chiffres de 3100 litiges en 2002 et 3600 en 2003.*

<u>Résultats obtenus</u>	<u>Indicateurs d'exécution</u>
Augmentation considérable d'un nombre de litiges relatifs aux noms de domaine comptetenue l'adoption des domaines .info et .biz.	<p><i>Nombre de litiges administrés dans ce domaine :</i></p> <p>Le Centre a traité 15 086 litiges relatifs à des noms de domaine. Sur ce total, 1207 relevaient des Principes directeurs concernant le règlement uniforme des litiges relatifs aux noms de domaine et 13 879 des mécanismes préliminaires pour noms de domaine en .info et .biz.</p>

## Sous-programme 11.2 – Cadre juridique, information et promotion

153. Les manifestations organisées concernant les services de règlement des litiges par l'OMPI ont notamment consisté en quatre réunions d'experts des noms de domaine et trois ateliers sur le règlement des litiges en vertu des règlements de médiation et d'arbitrage de l'OMPI et des litiges relatifs aux noms de domaine. Parmi les publications éditées par le Centre en 2002 figure une nouvelle édition de la brochure contenant les règlements de médiation, d'arbitrage et d'arbitrage accéléré de l'OMPI, une mise à jour concernant les services du Centre en matière de règlement des litiges relatifs aux noms de domaine et un résumé de l'expérience du Centre en matière de règlement des litiges en vertu du mécanisme de contestation d'enregistrements préliminaires en .info. Outre les plaintes et la

soumission en ligne des communications, un index juridique en ligne des décisions rendues par les commissions administratives de l'OMPI sur les litiges relatifs aux noms de domaine a été publié. Grâce en partie à cet outil très apprécié, le site Web du Centre a enregistré plus d'un million de demandes d'accès par mois. Les quelque 3000 demandes de renseignements traitées en 2002 ont aussi contribué à faire connaître les procédures de règlement des litiges de l'OMPI tant qu'option pour les propriétaires et les utilisateurs de propriété intellectuelle. Grâce à ses compétences en matière d'élaboration de procédures personnalisées, le Centre a contribué à la mise en œuvre de plusieurs procédures de règlement des litiges relatifs aux noms de domaine.

**OBJECTIF : Faire plus largement connaître et utiliser les modes extra-judiciaires de règlement des litiges en tant que moyen efficace de régler les litiges internationaux de propriété intellectuelle, et améliorer le cadre juridique de ces modes de règlement.**

*Résultats comptés : Renforcement de la position du Centre d'arbitrage et de médiation en tant que centre de documentation de tout premier plan en matière de litiges de propriété intellectuelle.*

<u>Résultats obtenus</u>	<u>Indicateurs d'exécution</u>
Meilleure connaissance des services de règlement des litiges de l'OMPI.	<p><i>Nombre de demandes d'information et de collaboration, et nombre de participants aux manifestations de l'OMPI, notamment aux ateliers et aux conférences :</i></p> <p>Trois ateliers sur les services de l'OMPI en matière de médiation et d'arbitrage et de règlement des litiges relatifs aux noms de domaine et quatre réunions à l'intention des experts des commissions administratives de l'OMPI ont été organisés. Ces manifestations ont attiré au total 229 participants. En outre, quelque 3000 demandes de renseignements et de collaboration ont été traitées.</p>

*Résultats comptés : Renforcement du rôle du Centre en tant que concepteur et fournisseur de services de règlement des litiges correspondant aux besoins des utilisateurs dans un environnement en ligne.*

<u>Résultats obtenus</u>	<u>Indicateurs d'exécution</u>
Renforcement de l'image de l'OMPI en tant que prestataire de services modernes de règlement des litiges.	<p><i>Nombre de mécanismes de règlement des litiges créés avec la coopération de l'OMPI :</i></p> <p>L'OMPI a contribué à la mise en œuvre de mécanismes en ligne de règlement des litiges pour sept domaines qui sont des codes de pays et quatre nouveaux domaines génériques de premier niveau.</p>

**Montant total des dépenses au titre du programme principal 11 en 2002 : 3 981 000 francs suisses**

## PROGRAMME PRINCIPAL 12 – Coopération avec les pays en développement

154. En 2002, les activités de coopération pour le développement de l'OMPI ont continué d'aider les pays en développement à optimiser leurs systèmes de propriété intellectuelle pour en retirer des avantages économiques, sociaux et culturels. Près de 17 000 hommes et femmes de pays en développement ont profité de plus de 207 stages, séminaires et autres réunions. Cette audience a été complétée par un large éventail de participants provenant de différents secteurs, notamment des décideurs de haut niveau, des innovateurs, des artistes et des créateurs, des magistrats, des agents des douanes, des représentants des PME, des centres de recherche-développement (R-D) et d'instituts scientifiques et techniques, ainsi que des spécialistes de la propriété intellectuelle et des fonctionnaires nationaux. Vers la fin de 2002, la

première enquête sur la pertinence et les incidences prévues de plusieurs réunions organisées par le Secteur a été lancée dans le cadre d'un questionnaire d'évaluation distribué aux participants. Les résultats de ce projet d'évaluation pilote ont été très encourageants : 78% des participants se sont déclarés "pleinement" ou "très" satisfaits de la réunion à laquelle ils avaient assisté; 76% ont estimé que les thèmes traités à cette occasion étaient "pleinement" ou "très" utiles pour leur activité professionnelle ou commerciale; et 67% ont indiqué qu'ils mettraient en pratique ce qu'ils avaient appris dans l'exercice de leur activité.

## Sous-programme 12.1 – Utilisation efficace du système de la propriété intellectuelle au service du développement économique, social et culturel

155. Une panoplie complète d'activités a été entreprise pour renforcer les capacités des pays en développement à utiliser pleinement le système de la propriété intellectuelle aux fins du développement économique, social et culturel. En outre, les fondations des activités futures ont été établies dans le cadre de plusieurs initiatives stratégiques. Le Forum sur les questions stratégiques pour l'avenir tenu sous les auspices du Comité permanent de la coopération pour le développement a stimulé le débat entre les États membres sur un certain nombre de questions afin de contribuer à l'élaboration des orientations des activités de coopération pour le développement pendant le prochain exercice biennal.

156. Les manifestations suivantes, auxquelles ont participé des décideurs de nombreux gouvernements, ont notamment eu lieu : le Forum sino-africain de l'OMPI sur la propriété intellectuelle tenu à Beijing (Chine), le Forum ministériel international de l'OMPI sur "La propriété intellectuelle et les savoirs traditionnels : notre identité, notre avenir" tenu à Mascate (Oman) et la Réunion ministérielle sur la propriété intellectuelle pour les pays des Caraïbes tenue à Paramaribo (Suriname). Les réunions annuelles des directeurs d'offices de propriété intellectuelle organisées dans chaque région (Afrique, Asie et Pacifique, pays arabes, Amérique latine et Caraïbes) ont continué de contribuer à l'élaboration du cadre général dans lesquels s'inscriront les objectifs de propriété intellectuelle aux niveaux régional et national.

**OBJECTIF :** Renforcer la capacité des pays en développement à exploiter pleinement le système de la propriété intellectuelle aux fins du développement économique, social et culturel, en mettant notamment l'accent sur l'interconnexion de la propriété intellectuelle et de la compétitivité, de la technologie, de l'investissement et du commerce.

*Résultats comptés :* Utilisation efficace par les communautés d'utilisateurs des pays en développement des avantages du système de la propriété intellectuelle.

<u>Résultats obtenus</u>	<u>Indicateurs d'exécution</u>
Intérêt et efforts accrus des gouvernements de pays en développement en faveur de l'analyse des besoins en matière de propriété intellectuelle de groupes cibles d'utilisateurs tels que les inventeurs, les universités, les PME et les secteurs culturels et	<p><i>Nombre de réunions et de missions d'experts et nature de l'information fournie aux communautés d'utilisateurs pour leur permettre de bénéficier du système de la propriété intellectuelle et de retourner l'information à ces sujets :</i></p> <p>5 585 participants ont bénéficié des activités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Afrique</b> : une table ronde sous-régionale sur les stratégies d'utilisation du système de la propriété intellectuelle aux fins de la protection des inventions et du transfert de techniques dans les secteurs agricole et agro-alimentaire en Afrique de l'Ouest; une réunion d'experts à Addis-Abeba (Éthiopie) en vue d'aider les participants à élaborer une position commune sur la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques et biologiques, aux savoirs traditionnels et au folklore; deux réunions régionales sur l'innovation, la valorisation de la recherche et le transfert de technologie; un séminaire</li> </ul>

<p>industriel, et de l'utilisation des supports spécifiques d'information et de la promotion de la propriété intellectuelle.</p> <p>Mesures positives pour améliorer l'efficacité d'utilisation de la propriété intellectuelle au moyen d'instruments de politique générale et de mécanismes administratifs.</p> <p>Prise de conscience par les milieux industriels et les PME, les universités et les centres de R-D de la nécessité de gérer les actifs de propriété intellectuelle.</p> <p>Meilleure compréhension des aspects de propriété intellectuelle des questions émergentes et les savoirs traditionnels et les questions connexes, intérêt accru en faveur de l'exploration des moyens de protéger et de préserver ces savoirs, par exemple au moyen de bases de données et d'instruments de fixation.</p> <p>Établissement dans plusieurs universités et centres de recherche de centres de coordination disposant de personnel formé aux questions de propriété intellectuelle, qui serviront d'agents de liaison entre ces institutions et les milieux industriels (en particulier les PME).</p> <p>Demande accrue de la communauté d'utilisateurs, telles que les instituts de R-D des universités, en faveur de l'information en matière de brevets, de formation et de matériel.</p>	<p>nationaux sur la concession de licences et le transfert de technologie; et trois séminaires régionaux, un séminaire national et quatre stages de formation sur le droit d'auteur et la gestion collective.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>Pays arabes</u> : six séminaires nationaux sur la promotion de l'utilisation du système de la propriété intellectuelle; trois séminaires nationaux sur le PCT; deux séminaires nationaux à l'intention des juristes et un organisé avec l'Union des avocats arabes (UAA); et un séminaire national sur la propriété intellectuelle à l'intention d'étudiants en droit.</li> <li>- <u>Asie et Pacifique</u> : plusieurs programmes de coopération sous-régionale avec l'ANASE, l'Association sud-asiatique de coopération régionale (SAARC) et les pays du Pacifique Sud; 13 réunions ou stages de formation au niveau régional ou national : quatre sur la propriété intellectuelle pour les entreprises, en particulier les PME; deux sur la propriété intellectuelle à l'intention des formateurs et des instructeurs; deux sur la propriété intellectuelle et le commerce électronique; un sur la gestion collective du droit d'auteur; un sur le droit d'auteur et les droits connexes; deux sur l'utilisation de techniques de l'information et la gestion des droits de propriété intellectuelle; et un sur l'importance du système de la propriété intellectuelle pour les industries de haute technologie.</li> <li>- <u>Amérique latine et Caraïbes</u> : 25 réunions nationales, régionales ou sous-régionales : quatre sur les concepts généraux dans le domaine de la propriété industrielle ou du droit d'auteur; cinq sur les avantages de l'utilisation du système de la propriété intellectuelle pour les PME; cinq sur l'information et l'innovation en matière de propriété industrielle; une sur l'innovation et la commercialisation des résultats de la recherche; deux sur la gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes; deux sur le droit d'auteur et l'industrie musicale; deux sur le droit d'auteur et les techniques numériques; trois sur l'enregistrement des marques; et une sur la propriété intellectuelle à l'intention des journalistes. En outre, des séminaires et des missions au niveau national visant à promouvoir la créativité, l'innovation et l'efficacité d'utilisation de l'information en matière de brevets ont été financés dans six pays.</li> </ul> <p>45 missions consultatives ont été entreprises, notamment sur les sujets suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>Afrique</u> : création de sociétés de gestion collective; installation d'Africos; des simulations de modèles de textiles; gestion collective du droit d'auteur et R-D.</li> <li>- <u>Asie et Pacifique</u> : savoirs traditionnels, folklore et ressources génétiques, notamment sous l'angle de la fixation et de la protection des savoirs traditionnels; enseignement de la propriété intellectuelle; publication d'ouvrages sur la propriété intellectuelle.</li> <li>- <u>Amérique latine et Caraïbes</u> : information et formation en matière de brevets.</li> </ul> <p>27 voyages d'étude ont été organisés, portant sur différents domaines : droit d'auteur (Afrique); gestion de la propriété intellectuelle (pays arabes); savoirs traditionnels, folklore et ressources génétiques; enseignement de la propriété intellectuelle; et publication d'ouvrages sur la propriété intellectuelle (Asie et Pacifique).</p> <p>La publication des documents suivants a été lancée ou achevée :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- études sur l'utilisation de la propriété intellectuelle par les PME (Mongolie);</li> <li>- l'économie des industries du droit d'auteur (Indonésie);</li> <li>- supports publicitaires personnalisés pour les PME (plan d'action ciblé pour la Mongolie) et CD-ROM à l'intention du public (plan d'action ciblé pour Singapour);</li> <li>- spécification techniques des registres et bibliothèques des savoirs traditionnels (Asie et Pacifique);</li> <li>- cinq études ou directives dans le domaine du droit d'auteur et des droits connexes (Amérique latine et Caraïbes);</li> <li>- directives méthodologiques pour l'établissement d'études sur l'importance économique des industries du droit d'auteur en Amérique latine;</li> <li>- étude comparative des méthodes d'établissement de tarifs des sociétés de gestion collective des droits en Amérique latine;</li> <li>- perspectives de l'industrie musicale dans la région des Caraïbes;</li> </ul>
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

<p>Retour d'information positif de différentes catégories de bénéficiaires des programmes de coopération pour le développement de l'OMPI.</p>	<ul style="list-style-type: none"><li>- plan de commercialisation et de développement de l'industrie musicale cubaine.</li></ul> <p>Autres activités :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- <u>Afrique</u> : lancement de projets spéciaux sur l'élaboration d'un système de promotion et de protection des indications géographiques dans quatre pays d'Afrique occidentale, en coopération avec des institutions spécialisées de la France et l'OAPI.</li><li>- <u>Pays arabes</u> : poursuite de la coopération avec les établissements universitaires de la région pour promouvoir l'enseignement du droit de la propriété intellectuelle, en particulier l'Université Sagesse (Liban), les facultés de droit de l'Université du Caire (Égypte) et de l'Université de Jordanie, l'Université libanaise (Liban), l'Université de Khartoum (Soudan) et l'Université Ajman (Émirats arabes unis); assistance aux pays arabes en vue de la mise en conformité avec les obligations découlant de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (Accord sur les ADPIC), en particulier dans le domaine de la sanction des droits.</li><li>- <u>Asie et Pacifique</u> : appui à la création, à la gestion et à la commercialisation des actifs de propriété intellectuelle par les entreprises, en particulier les PME, dans le cadre d'activités telles que le programme de formation commun OMPI-Singapour sur l'utilisation du système de la propriété intellectuelle aux fins de la compétitivité des entreprises et de la croissance, tenu à Singapour, et le séminaire régional de l'OMPI sur la stratégie en matière de propriété intellectuelle pour les PME, tenu à Daeduk (République de Corée); appui à la protection et à la sanction effective des droits de propriété intellectuelle, moyennant notamment le Colloque de l'OMPI pour la région Asie et Pacifique à l'intention du corps judiciaire rechargé de la propriété intellectuelle, tenu à New Delhi (Inde), et le programme d'étude et d'orientation Asie-Pacifique à l'intention de hauts fonctionnaires des douanes et de hauts fonctionnaires chargés de l'application des droits de propriété intellectuelle, tenu à Genève, à La Haye et à Washington.</li><li>- <u>Amérique latine et Caraïbes</u> : promotion de l'innovation et de la commercialisation des actifs de propriété intellectuelle, notamment dans le cadre de l'atelier international sur l'administration et la commercialisation des inventions et de techniques tenu à Monterrey (Mexique); initiation, dans quatre pays de Caraïbes, à l'utilisation de modules sur les marques, programme informatique destiné à automatiser la procédure d'enregistrement des marques.</li></ul> <p><u>Retour d'information</u> : l'enquête de satisfaction des participants réalisée à l'occasion de 23 réunions de l'OMPI tenues de septembre à décembre 2002, a débouché sur les résultats suivants : 28% des participants étaient pleinement satisfaits, 50% très satisfaits, 21% satisfait et 1% partiellement satisfait de la réunion à laquelle ils avaient assisté; 36% ont estimé que les thèmes abordés étaient totalement pertinents, 40% les ont trouvés très pertinents, 22% pertinents et 2% pas très pertinents au regard de leur activité commerciale ou administrative; 38% des participants ont indiqué qu'ils se serviraient en permanence de ce qu'ils avaient appris, 30% qu'ils le feraient la plupart du temps, 24% souvent et 8% pas très fréquemment dans l'exercice futur de leur activité commerciale ou administrative. Des réponses similaires ont été obtenues aux questions portant sur l'utilisation future des contacts pris pour l'établissement de réseaux et sur la qualité des conférenciers, de la documentation et des dispositions administratives.</p>
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**OBJECTIF : Concourir à la formulation de politiques, par les pays en développement, sur les questions de propriété intellectuelle émergentes.**

*Résultats comptés : Décideurs des pays en développement en mesure de formuler des politiques de manière éclairée et en temps voulu, en particulier sur des questions de propriété intellectuelle émergentes.*

<u>Résultats obtenus</u>	<u>Indicateurs d'exécution</u>
<p>Un nombre croissant de pays en développement commencent à mettre en place des procédures d'élaboration de politiques et de stratégies orientées vers l'action afin de stimuler l'innovation locale, le progrès technique autochtone et la création et l'utilisation des actifs de propriété intellectuelle.</p> <p>Articulation de positions régionales qui ont débouché sur des contributions importantes au débat international sur les questions de propriété intellectuelle telles que les savoirs traditionnels, les ressources génétiques et le folklore, ainsi que le commerce électronique.</p> <p>Réorientation du rôle et des responsabilités des offices de propriété intellectuelle, qui, de simples organismes de dépôt et d'enregistrement deviennent des organismes de promotion de l'utilisation de la propriété intellectuelle aux fins du développement.</p>	<p><i>Nombre de forums organisés à l'intention des décideurs à l'échelon national, régional ou international pour échanger des vues et réfléchir sur des questions de politique :</i></p> <p>Trois réunions ministérielles ont eu lieu : le Forum sino-africain de l'OMPI sur la propriété intellectuelle, tenu à Beijing (Chine), qui a permis de réunir des ministres, des vice-ministres et des hauts fonctionnaires de 15 pays africains et leurs homologues du pays hôte, la Chine, en vue d'examiner des questions de politique générale relatives à la propriété intellectuelle auxquelles sont confrontés les pays en développement de l'Afrique et la Chine; le forum international organisé par l'OMPI au niveau ministériel sur le thème "Propriété intellectuelle et savoirs traditionnels: notre identité, notre avenir", qui s'est tenu à Mascate (Sultanat d'Oman) et qui a donné l'occasion à des ministres et à des hauts fonctionnaires nationaux d'échanger des vues et de partager des données d'expériences sur les dimensions sociales, culturelles et économiques de la protection des savoirs traditionnels; et la Réunion de niveau ministériel sur la propriété intellectuelle à l'intention des pays des Caraïbes, qui a eu lieu à Paramaribo (Suriname) et à laquelle ont participé des ministres et des hauts fonctionnaires de 13 pays des Caraïbes afin de débattre de la nécessité de créer un environnement favorable à la propriété intellectuelle dans la région grâce à des programmes d'enseignement, de sensibilisation du public et de formation à l'application des droits, de soutenir la création et le renforcement d'offices de propriété intellectuelle, de promouvoir le commerce électronique et d'automatiser tous les offices de propriété intellectuelle de la région.</p> <p>2398 participants ont bénéficié des activités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>Afrique</u> : deux réunions régionales et une réunion d'experts sur le folklore, les savoirs traditionnels et les ressources génétiques; deux réunions de haut niveau sur une stratégie de l'OMPI pour l'adoption du NOPADA; une réunion du comité africain de la CISAC; et des journées d'information communales sur le droit d'auteur.</li> <li>- <u>Pays arabes</u> : une réunion régionale sur la propriété intellectuelle et les résultats de la Conférence ministérielle de Doha, en coopération avec l'OMC; une réunion de coordination régionale des directeurs d'offices de propriété industrielle et de bureaux du droit d'auteur; une réunion interrégionale sur le droit d'auteur et les droits connexes; sept séminaires nationaux sur les marques, les noms de domaine, les dessins et modèles industriels et la protection des obtentions végétales en vertu de la Convention UPOV.</li> <li>- <u>Asie et Pacifique</u> : neuf réunions régionales sous-régionales : trois sur les questions de politique générale relatives à la propriété intellectuelle et au développement économique; une sur les savoirs traditionnels et le folklore, une réunion de directeurs d'offices de propriété intellectuelle; une sur l'Accord sur les ADPIC à l'intention des PMA; deux sur la coopération sous-régionale en matière de propriété intellectuelle (SOPAC et SAARC); et une sur le WCT et le WPPT.</li> <li>- <u>Amérique latine et Caraïbes</u> : quatre réunions régionales de coordination ou de programmations sur la politique de propriété intellectuelle; deux séminaires nationaux à l'intention des fonctionnaires des ministères des affaires étrangères sur les concepts généraux dans le domaine de la propriété intellectuelle; trois séminaires sur les savoirs traditionnels et le folklore (un national, un régional et un international); et une consultation régionale sur le commerce électronique et la propriété intellectuelle.</li> </ul> <p>16 voyages d'études sur l'adhésion à l'OMC et la mise en œuvre de l'Accord sur les ADPIC (pays arabes).</p> <p>20 missions consultatives ont été entreprises, dont : trois consultations de haut niveau sur la</p>

	<p>politique et la coopération en matière de propriété intellectuelle (Asie et Pacifique); examend'une étude relative à un mécanisme régional de propriété intellectuelle pour les pays insulaires du Forum (Asie et Pacifique); neuf missions en rapport avec des questions d'ordre législatif (principalement adhésion aux traités administrés par l'OMPI, et interprétation et mise en œuvre de ce traités, compatibilité de la législation nationale, législation dans le domaine des savoirs traditionnels); et sept missions en vue de la participation aux délibérations de hautes autorités sur les questions de politique de propriété intellectuelle (Amérique latine et Caraïbes).</p> <p>Cinq études ont été lancées dans la région Asie et Pacifique sur les questions suivantes : incidences du système de droits de propriété intellectuelle sur l'innovation technique (République de Corée); possibilité d'établir un système de gestion collective dans la région de l'ANASE; utilisation de la propriété intellectuelle en tant qu'instrument de croissance économique dans la région de l'ANASE; mécanisme régional pour la gestion et l'évaluation de la propriété intellectuelle à l'intention des pays insulaires du Forum; et stratégie régionale en matière de gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes dans les pays insulaires du Forum.</p> <p>Un plan d'action ciblé par région pour les pays insulaires du Forum, visant principalement la création d'un mécanisme sous-régional de coopération dans les domaines de la propriété industrielle et du droit d'auteur dans la région du Pacifique Sud.</p>
--	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**OBJECTIF :** Aider les pays en développement à établir ou moderniser leur système d'administration et de sanction des droits de propriété intellectuelle, notamment par l'automatisation.

*Résultats comptés :* Pays en développement équipés de structures modernes d'administration et de sanction des droits de propriété intellectuelle.

<u>Résultats obtenus</u>	<u>Indicateurs d'exécution</u>
<p>Amélioration générale des pratiques de gestion et de l'accès à l'information en matière de propriété intellectuelle grâce à divers projets d'automatisation au WIPONET.</p> <p>Mise en œuvre d'un programme de lutte contre le piratage dans trois pays d'Afrique.</p> <p>Utilisation accrue des techniques de l'information aux fins de l'amélioration de l'administration des services de propriété intellectuelle.</p> <p>Coopération accrue entre les offices de propriété intellectuelle, le pouvoir judiciaire, les</p>	<p><i>Nombre de projets de modernisation et d'automatisation d'offices de propriété intellectuelle menés par l'OMPI :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>Afrique</u> : 27 plans d'action ciblés par pays, élaboration de deux logiciels et mise en œuvre de trois projets de lutte contre le piratage; 21 institutions ont été équipées d'ordinateurs et de matériel de communication.</li> <li>- <u>Pays arabes</u> : installation de logiciels de gestion des systèmes automatisés dans 11 pays; fourniture de matériel à cinq pays; poursuite de l'automatisation des offices de propriété industrielle avec l'installation dans 11 offices du logiciel d'amélioration de l'efficacité des opérations commandé par l'OMPI.</li> <li>- <u>Asie et Pacifique</u> : 14 plans d'action ciblés par pays ou par région étaient en cours d'exécution (trois achevés, deux nouveaux et 10 (y compris le plan d'action ciblé par région) en cours), dont trois plans d'action ciblés par pays visant à automatiser trois offices de propriété intellectuelle; acquisition de matériel et de logiciels informatiques pour établir ou moderniser les systèmes de gestion des droits de propriété industrielle ou du droit d'auteur des organismes suivants : la Direction de l'enregistrement des marques et l'Office des brevets du Bangladesh, la Division de la propriété intellectuelle du Cambodge, l'Office national de la propriété intellectuelle de la Mongolie et la société collective de ce pays, l'Office national de la propriété intellectuelle de Sri Lanka et l'appui au système de propriété intellectuelle et la connexion à l'Internet au Viet Nam. En outre, des manuels portant sur différents aspects de l'administration des droits de propriété intellectuelle ont été fournis aux offices de propriété intellectuelle du Cambodge, de l'Inde et du Pakistan.</li> <li>- <u>Amérique latine et Caraïbes</u> : quatre projets d'automatisation ont été entrepris, dont un nouveau système automatisé pour l'administration des brevets et des marques à l'OCPI (Oficina Cubana de la Propiedad Industrial), conception de logiciels pour le Bureau du droit d'auteur en Colombie, développement du système de brevets des Caraïbes et des modules d'accès à l'Internet, et mise au point de modules pour les marques des Caraïbes; création de pages Web sur la propriété intellectuelle pour les pays du Marché commun du Sud (MERCOSUR); poursuite des activités de modernisation et d'automatisation des offices de propriété intellectuelle dans le cadre de cinq plans d'action ciblés au Mexique (propriété industrielle et droit</li> </ul>

<p>organismes chargés de l'application des droits et les associations de titulaires en matière de sanction des droits, notamment au niveau interinstitutionnel.</p>	<p>d'auteur), au Panama, au Paraguay et en Uruguay; achat de matériel informatique pour 10 pays et distribution du CD-ROM Espace World 2001 à 16 pays d'Amérique latine et des Caraïbes.</p> <p>75 missions consultatives ont été entreprises en matière d'automatisation et d'installation de logiciels dans les domaines suivants : un dispositif anti-piratage, droit des brevets, droit d'auteur, administration des dessins et modèles industriels, promotion de l'innovation, procédures administratives (examen des demandes de brevet et d'enregistrement de marques, principalement), organisation des offices de propriété intellectuelle et sanction des droits de propriété intellectuelle.</p> <p>36 voyages d'étude ont été organisés sur la propriété industrielle et le droit d'auteur (Afrique) et sur divers aspects de l'administration et de la sanction des droits de propriété intellectuelle, y compris l'automatisation (Asie et Pacifique, Amérique latine et Caraïbes).</p> <p>4717 participants ont bénéficié des activités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>Afrique</u> : six séminaires nationaux sur la propriété intellectuelle; un séminaire sur la sanction des droits; et un séminaire régional sur l'Accordsur les ADPIC.</li> <li>- <u>Pays arabes</u> : cinq séminaires nationaux sur l'invention, l'innovation et la sanction des droits de propriété intellectuelle à l'intention des membres du corps judiciaire; colloque national spécialisé de l'OMPI sur la sanction des droits de propriété intellectuelle à l'intention du pouvoir judiciaire, de la police, des agents des douanes et des procureurs, tenu à Amman (Jordanie); colloques sous-régionaux de l'OMPI sur la protection du droit d'auteur à l'intention des membres du pouvoir judiciaire des pays du Conseil de coopération du Golfe (CCG), tenu à Doubaï (Émirats arabes unis).</li> <li>- <u>Asie et Pacifique</u> : 18 stages ou réunions de formation au niveau régional ou national sur la modernisation de l'administration de la propriété intellectuelle, la sanction des droits de propriété intellectuelle (y compris le programme d'orientation avec voyage d'étude à l'intention des agents des douanes), le système de Madrid, l'utilisation des techniques de l'information dans l'administration de la propriété intellectuelle, la protection du droit d'auteur (notamment dans l'environnement numérique) et la gestion collective.</li> <li>- <u>Amérique latine et Caraïbes</u> : neuf séminaires nationaux ou régionaux sur la sanction des droits de propriété intellectuelle.</li> </ul>
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

## Sous-programme 12.2 – Domaines d'action particuliers

157. La réponse aux besoins particuliers des PMA, notamment en termes d'assistance à la mise au point de politiques visant à renforcer la mise en œuvre et l'utilisation des systèmes de propriété intellectuelle aux fins de leurs objectifs de développement, a revêtu un rang de priorité accru compte tenu de la date limite fixée à 2006 pour leur mise en conformité avec l'Accordsur les ADPIC. En coopération avec l'Organisation mondiale du commerce (OMC), deux ateliers régionaux, tenus l'un à Dar-es-Salaam (Tanzanie) à l'intention de Haïti et des PMA d'Afrique, et l'autre à Dacca (Bangladesh) à l'intention du Yémen et des PMA de la région Asie et Pacifique, ont permis de préciser les obligations et les engagements de ces pays en vertu de l'Accordsur les ADPIC et de la Déclaration de Doha. Par ailleurs, des progrès considérables ont été accomplis en 2002 en ce qui concerne la réalisation des résultats concrets pour les PMA.

158. La richesse de la culture et du patrimoine de nombreux pays en développement et PMA étant créée par les créateurs et les titulaires des droits d'auteur et de droits connexes, l'assistance de l'OMPI aux administrations nationales du droit d'auteur et aux organisations de gestion collective est restée cruciale. Parmi les étapes marquantes de cette assistance figurent une réunion organisée conjointement avec le Gouvernement du Mali, le Ministère des affaires étrangères de la France et l'Agence intergouvernementale de la francophonie (AIF) et



un réunion interrégionale sur le droit d'auteur et les droits connexes tenu à Manama (Bahreïn), ainsi que le IV<sup>e</sup> Congrès ibéro-américain du droit d'auteur et des droits connexes.

159. Une large assistance législative a été fournie aux pays en développement sous forme de commentaires sur des lois ou des projets de lois et d'autres conseils d'ordre législatif. Des consultations ont également été tenues avec des fonctionnaires nationaux de ces pays.

160. La Collection de lois accessible en ligne (CLEA), basée sur des données électroniques sur la législation relative à la propriété intellectuelle, est restée un site Web très fréquenté, le nombre de demandes d'accès progressant de près de 20% par rapport à l'année précédente pour atteindre quelque 4,8 millions, ce qui montre clairement le succès de CLEA dans la diffusion de la législation relative à la propriété intellectuelle.

**OBJECTIF :** Aider les pays les moins avancés (PMA) à élaborer des politiques qui leur permettent d'utiliser efficacement la propriété intellectuelle pour les besoins de leur développement.

*Résultats comptés :* Meilleure perception par les décideurs et les groupes d'utilisateurs des PMA de l'importance des questions de propriété intellectuelle et renforcement de la capacité des PMA à bénéficier du système de la propriété intellectuelle.

<u>Résultats obtenus</u>	<u>Indicateurs d'exécution</u>
Nouveaux progrès enregistrés dans le domaine du renforcement des capacités, notamment dans les PMA.	<p><i>Nombre de principes directeurs, documents d'orientation, profils nationaux et autres documents de référence publiés sur les questions de propriété intellectuelle et les PMA :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- huit notes portant sur des questions spécifiques ont été établies sur demande des PMA;</li> <li>- la version française des "Données essentielles de propriété intellectuelle des pays les moins avancés" a été achevée;</li> <li>- des progrès considérables ont été accomplis concernant la publication du Manuel de négociation des licences techniques et des Actes de la table ronde de haut niveau de Lisbonne.</li> </ul>
Des progrès considérables ont été accomplis dans la mise en œuvre des activités de l'OMPI en faveur des PMA, renforçant ainsi l'aptitude de ces pays à tirer profit du système de la propriété intellectuelle.	<p><i>Incorporation des considérations de propriété intellectuelle dans les programmes des organisations régionales et internationales concernées :</i></p> <p>Des progrès ont été accomplis dans la réalisation des activités de l'OMPI en faveur des PMA :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le Kit WIPO NET a été installé dans 21 offices de la propriété intellectuelle de 19 PMA. En outre, ces sont 28 offices de 23 PMA qui disposent maintenant du WIPONET;</li> <li>- l'Académie mondiale de l'OMPI a formé 85 cadres de 17 PMA dans le domaine de la propriété industrielle, du droit d'auteur et des droits connexes;</li> <li>- des sociétés de gestion collective du droit d'auteur ont été créées en Guinée-Bissau, au Mozambique, en République-Unie de Tanzanie et au Tchad;</li> <li>- la question des savoirs traditionnels, du folklore et des ressources génétiques d'un intérêt particulier pour les PMA a été examinée pendant de nombreuses réunions nationales, régionales et interrégionales, y compris par le Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore; les PMA insulaires du Pacifique ont élaboré une loi régionale sui generis sur la protection des expressions culturelles traditionnelles;</li> <li>- des informations essentielles ont été mises à disposition en vue d'aider les PMA dans leurs activités inventives et novatrices.</li> </ul>
Les ateliers conjoints OMPI/OMC sur l'Accord sur les ADPIC ont sensibilisé les hauts fonctionnaires des PMA	<p>Deux ateliers régionaux communs OMPI-OMC pour les PMA sur la mise en œuvre de l'Accord sur les ADPIC ont tenu à Dar-es-Salaam (Tanzanie) et à Dacca (Bangladesh) et ont été suivis par 230 participants représentant les Ministères du commerce, de l'industrie et de la justice. L'évaluation positive faite par les participants a été accueillie avec satisfaction par le Conseil des ADPIC de l'OMC.</p>

<p>aux principaux aspects de l'accord.</p>	<p>L'OMPI a participé à la 12<sup>e</sup> Réunion ministérielle des pays les moins avancés tenue à Cotonou (Bénin); au Sommet mondial sur le développement durable tenu à Johannesburg (Afrique du Sud); et à la Conférence internationale Banque mondiale/FMI sur les stratégies nationales de lutte contre la pauvreté tenue à Washington.</p>
<p><b>OBJECTIF :</b> Aider les pays en développement à renforcer leur cadre législatif en matière de propriété intellectuelle.</p>	
<p><i>Résultats comptés :</i> Législations des pays en développement en harmonie avec les normes internationales.</p>	
<p><u>Résultats obtenus</u></p> <p>Accroissement du nombre de pays en développement dont la législation est en conformité avec les obligations découlant de traités internationaux.</p>	<p><u>Indicateurs d'exécution</u></p> <p><i>Nombre de projets de loi ou règlements, commentaires et avis sur la compatibilité ou autres services consultatifs juridiques ad hoc fournis par l'OMPI aux pays en développement qui en ont fait la demande :</i></p> <p>21 projets de loi ont été remis à 12 pays et 24 commentaires ont été remis sur des lois ou des projets de loi reçus de 17 pays. En outre, d'autres conseils législatifs ont été dispensés dans 13 cas à 11 pays et 25 consultations ont été tenues avec des fonctionnaires de 13 pays.</p> <p><i>Taux d'utilisation des collections de lois de propriété intellectuelle tenues par l'OMPI :</i></p> <p>Accroissement de 20% de l'utilisation de CLEA; augmentation de 15% des documents disponibles par l'intermédiaire de CLEA.</p>
<p><b>OBJECTIF :</b> Analyser les tendances qui se dégagent et définir en réponse des programmes et des lignes d'action possibles dans les domaines de l'innovation et de la gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes.</p>	
<p><i>Résultats comptés :</i> Structures et programmes pérennes dans un nombre croissant de pays en développement pour promouvoir l'innovation et la créativité par la propriété intellectuelle.</p>	
<p><u>Résultats obtenus</u></p> <p>Les ateliers et séminaires de l'OMPI sur des questions liées à l'innovation ont continué de jouer un rôle central dans le transfert de connaissances et de technologie.</p> <p>Attrait renforcé des prix décernés par l'OMPI pour promouvoir la reconnaissance de l'activité inventive.</p>	<p><u>Indicateurs d'exécution</u></p> <p><i>Nombre de projets, directives, services, documents de référence et nature du matériel d'information élaborés par l'OMPI pour favoriser le développement de la capacité d'innovation et de la créativité dans les pays en développement et retour d'information à ce sujet :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- quatre documents contenant des principes directeurs et du matériel de référence ont été établis et un projet spécial ont été lancés par l'OMPI en vue d'encourager les universités des pays en développement et des pays en transition à établir des coordonnateurs pour la propriété intellectuelle;</li> <li>- 66 prix OMPI des meilleurs inventeurs décernés à des inventeurs et à des innovateurs de 34 pays dont 20 pays en développement;</li> <li>- cinq trophées de l'OMPI pour les entreprises innovantes ont été décernés;</li> <li>- six prix OMPI de la créativité ont été remis à des auteurs et à des créateurs de quatre pays en développement;</li> <li>- six séminaires et ateliers tenus aux niveaux national, régional et interrégional sur la propriété intellectuelle, la promotion de l'innovation et la créativité ont bénéficié à 62 pays et trois organisations régionales;</li> <li>- deux voyages d'étude concernant des services d'appui à l'innovation;</li> <li>- deux missions effectuées par des experts sur l'aide à la création de services d'appui à l'innovation;</li> <li>- trois consultations concernant la création d'un répertoire international des centres et services d'innovation fondés sur l'Internet, le projet de l'OMPI en faveur des universités et les statistiques de propriété industrielle de l'OMPI.</li> </ul>

Résultats compté : Information en matière de propriété industrielle à disposition et utilisée de manière efficace.

<u>Résultats obtenus</u>	<u>Indicateurs d'exécution</u>
Utilisation effective des services d'information relatifs à la propriété industrielle.	<p><i>Nombre de nouveaux services par tête d'accès à l'information technologiques contenues dans les brevets et autres informations en matière de propriété intellectuelle utiles aux entreprises commerciales et aux institutions de recherche – développement :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1347 demandes de recherches, y compris des rapports dans le cadre du programme ICSEI pour la recherche et l'examen des demandes de brevets, ont été reçues de 35 pays en développement;</li> <li>- 612 demandes de recherches en ligne par l'OMPI ont été reçues de 26 pays en développement;</li> <li>- l'OMPI a traité 83 demandes de documents de brevets reçus de 20 pays en développement, soit un total de 1 309 copies;</li> <li>- trois projets spéciaux ont été réalisés par l'OMPI dans le domaine de l'information en matière de propriété industrielle (GLOBALPAT, JOPAL (publication en ligne) et les statistiques de propriété industrielle de l'OMPI (publication en ligne sur CD-ROM));</li> <li>- 20 missions effectuées par des experts sur les services d'information en matière de propriété industrielle.</li> </ul>

Résultats compté : Gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes renforcée dans les pays en développement et contribuant plus pleinement au développement social, économique et culturel de ces pays.

<u>Résultats obtenus</u>	<u>Indicateurs d'exécution</u>
Poursuite du renforcement de la gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes, notamment dans le cadre d'un programme dynamique de sensibilisation et de formation.	<p><i>Nombre de programmes conçus pour faciliter la compatibilité des systèmes de gestion de droits avec les normes techniques, bases de données et réseaux de diffusion de données internationaux :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une réunion organisée conjointement avec le Gouvernement du Mali, le Ministère des affaires étrangères de la France et l'Agence intergouvernementale de la francophonie (AIF) pour mettre au point une stratégie en matière de gestion collective, de lutte contre le piratage et de promotion du développement des industries culturelles en Afrique;</li> <li>- deux programmes de formation intensive de 10 jours à l'intention des responsables et des chefs de section des sociétés de gestion collective provenant de 11 pays anglophones d'Afrique, qui ont porté sur tous les aspects de la gestion collective;</li> <li>- une réunion interrégionale sur le droit d'auteur et les droits connexes tenue à Manama (Bahreïn) pour servir de cadre à un échange de données d'expérience au niveau interrégional sur les normes de protection dans le domaine du droit d'auteur et des droits connexes;</li> <li>- plusieurs séminaires nationaux et régionaux tenus au Bhoutan, aux Fidji, en Indonésie, en République de Corée et au Viet Nam; plusieurs missions consultatives au Bhoutan, aux Fidji, en Iran et au Népal; voyages d'étude effectués par des fonctionnaires de la Chine et des Fidji; et un séminaire régional à l'intention des sociétés d'artistes interprètes ou exécutants en Amérique latine.</li> <li>- le IV<sup>e</sup> Congrès ibéro-américain du droit d'auteur et des droits connexes, suivi par plus de 400 participants et 46 experts, représentant les gouvernements, les universités, le corps judiciaire, les avocats, les sociétés de gestion collective, les organismes chargés de la sanction des droits et les organisations non gouvernementales (ONG) des pays d'Amérique latine, de l'Espagne et du Portugal.</li> </ul>
Accroissement des fonds collectés par les sociétés de gestion collective existantes et du montant redistribué à leurs	<p>Création d'une nouvelle société de gestion collective au Viet Nam.</p> <p>Suivi des activités du Caribbean Copyright Link (CCL) pour faciliter et assurer la pérennité du système régional, et suivi du projet pilote pour les créateurs d'œuvres visuelles en Amérique latine, avec l'organisation de la première réunion régionale sur ce</p>

<p>membres pour l'exploitation de leurs œuvres musicales dans les pays des Caraïbes.</p>	<p>sujet.</p> <p>Coopération avec les ON G compétentes, débouchant notamment sur la signature d'un accord de coopération avec la CISAC.</p> <p><i>Nombre et influence des analyses et documents d'orientation réalisés sur des questions émergentes dans le domaine de la gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes et retour d'information à ce sujet :</i></p> <p>Publication d'un ouvrage sur la gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes.</p> <p>Préparation et suivi d'une étude en vue d'un système régional de gestion collective pour l'ANASE.</p>
------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

### Sous-programme 12.3 – Coopération relative aux systèmes du PCT, de Madrid et de La Haye

161. Trois pays en développement supplémentaires ont adhéré au PCT, portant à 64 (sur 118) le nombre d'États contractants qui sont des pays en développement. Deux pays en transition ont déposé des instruments d'adhésion au Protocole de Madrid. Les États contractants du PCT qui sont des pays en développement ont semblé retirer de réels avantages de leur adhésion au PCT et l'utiliser plus largement dans leur système de brevets nationaux. En conséquence, les taxes et émoluments distribués en 2002 aux pays susmentionnés sont élevés à 13,7 millions de francs suisses dans le cadre du système de Madrid et à 825 000 francs suisses dans le cadre du système de La Haye.

**OBJECTIF :** Obtenir qu'un plus grand nombre de pays en développement et de pays en transition deviennent parties contractantes du PCT, de l'Arrangement et du Protocole de Madrid et de l'Arrangement de La Haye, et qu'ils participent plus largement à ces systèmes.

*Résultats comptés :* Obtenir qu'un plus grand nombre de pays en développement et de pays en transition deviennent parties contractantes du PCT, de l'Arrangement ou du Protocole de Madrid et de l'Arrangement de La Haye.

<u>Résultats obtenus</u>	<u>Indicateurs d'exécution</u>
<p>Endéceembre 2002, 118 États contractants, soit 3 de plus pour l'année. Parmi les 118 États contractants du PCT, 64 sont des pays en développement et 27 des pays en transition.</p> <p>Endéceembre 2002, le nombre de parties contractantes au système de Madrid s'élevait à 70, dont 48 pays en développement ou en transition.</p> <p>Endéceembre 2002, le nombre de parties contractantes au système de La Haye s'élevait à 30, dont 19 pays en</p>	<p><i>Nombre de nouvelles parties contractantes parmi les pays en développement et les pays en transition :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- trois pays ont déposé leurs instruments d'adhésion au PCT en 2002 : Nicaragua, Saint-Vincent-et-les-Grenadines et Seychelles.</li> <li>- Deux pays ont déposé des instruments d'adhésion au Protocole de Madrid : Bélarus et ex-République yougoslave de Macédoine.</li> <li>- Un pays (l'Ukraine) a adhéré à l'Acte de 1960 de l'Arrangement de La Haye.</li> <li>- Quatre pays ont ratifié l'Acte de 1999 de l'Arrangement de La Haye, dont trois pays en transition (Estonie, Slovaquie et Ukraine).</li> </ul> <p>En ce qui concerne le PCT, le programme actif des séminaires a été poursuivi, en coopération avec des offices nationaux et régionaux, des associations professionnelles, des centres de recherche, des universités et des entreprises et la quantité d'informations relatives au PCT disponibles sur le site Web de l'OMPI a considérablement augmenté.</p> <p>En ce qui concerne les systèmes de Madrid et de La Haye, 13 missions ont été conduites pour promouvoir l'utilisation de ces systèmes, et de nombreuses réunions d'information ont eu lieu avec des représentants des pays en développement et des pays en transition aux cours de leurs déplacements au siège de l'OMPI, dont un atelier de deux jours organisé à Genève, immédiatement après les assemblées, à l'intention des pays en développement et des pays en transition parties au système de Madrid.</p>

développement ou en transition.	
<p><b>OBJECTIF :</b> Renforcer la coopération avec les pays en développement et les pays en transition sur les questions relatives aux systèmes du PCT, de Madrid et de La Haye, dans l'optique d'accroître l'efficacité de leurs systèmes.</p>	
<p><i>Résultats comptés :</i> Référence plus systématique dans les pays en développement et les pays en transition aux systèmes du PCT, de Madrid et de La Haye pour la constitution d'un cadre juridique et pour le traitement des demandes d'enregistrement correspondantes.</p>	
<p><u>Résultats obtenus</u></p> <p>Fourniture de nombreux conseils et d'une formation sur ces questions à un certain nombre de gouvernements de pays en développement et à une organisation régionale.</p> <p>Des conseils sur les systèmes de Madrid et de La Haye ont été donnés à plusieurs pays en développement et pays en transition.</p>	<p><u>Indicateurs d'exécution</u></p> <p><i>Nombre de fonctionnaires des offices de pays en développement et de pays en transition ayant reçu une formation :</i></p> <p>Autotal, 518 fonctionnaires d'offices de propriété intellectuelle venant de 13 pays en développement ont reçu une formation sur le PCT. Autotal 3259 participants, représentant 82 pays en développement, un pays en transition et une organisation régionale (l'OAPI comprenant États contractants du PCT), ont suivi 26 séminaires nationaux et six séminaires régionaux. Des conseils et une assistance concernant le PCT ont aussi été dispensés.</p> <p>Le premier atelier à l'intention des pays en développement et des pays en transition déjà parties au système de Madrid s'est tenu à Genève et à Berne en octobre 2002, rassemblant des participants de 33 pays.</p> <p><i>Degré d'intégration des systèmes nationaux et régionaux dans les pays en développement et les pays en transition :</i></p> <p>Des projets de dispositions du PCT ou des conseils juridiques pour l'application du PCT ont été fournis à plusieurs pays en développement et à une organisation régionale en 2002.</p> <p><i>Nombre de demandes internationales provenant de pays en développement et de pays en transition :</i></p> <p>Parrapport à 2001, le nombre total de demandes PCT déposées en 2002 depuis des pays en développement est resté pratiquement inchangé, 30 États contractants en développement déposant 5359 demandes. Parrapport à 2001, le nombre de demandes PCT déposées en 2002 a progressé de près de 7%, avec 1284 demandes provenant de 23 pays en transition.</p> <p>En ce qui concerne le système de Madrid, le nombre de demandes et enregistrements concernant des pays en développement et des pays en transition a légèrement reculé, s'établissant à 3980. Les dépôts de dessins et modèles industriels sont restés stables.</p>

## Sous-programme 12.4 – Automatisation des offices de propriété intellectuelle

162. En 2002, l'assistance à l'automatisation fournie par l'OMPI aux pays en développement, aux pays les moins avancés et aux pays en transition a été recentrée et redéfinie. Une approche plus globale et harmonisée a été adoptée pour l'installation et la maintenance des solutions d'automatisation destinées aux offices de propriété intellectuelle aux organisations de gestion collective des droits d'auteur et des droits connexes. Elle a permis d'obtenir des résultats concrets en termes de solutions d'automatisation intégrées et d'un bon rapport coût-efficacité et de conseils techniques utiles dispensés aux États membres.

163. En 2002, des activités d'aide à l'automatisation ont été mises en œuvre dans 54 États membres du monde entier, allant de la fourniture de conseil et d'étude techniques à l'installation de solutions d'automatisation complètes. Ces solutions comprenaient l'infrastructure informatique requise, les logiciels nécessaires à l'automatisation des opérations des offices ou des organisations de gestion collective, la création de bases de données nationales de propriété intellectuelle et le renforcement des compétences du personnel de ces institutions.

164. Au total, plus de 25 projets d'automatisation ont été lancés dans le monde entier en 2002, dont 10 ont été achevés. L'assistance à l'automatisation fournie à quatre organisations de gestion collective a permis d'accroître de manière significative les redevances distribuées aux titulaires.

**OBJECTIF :** Fournir des conseils et un appui technique pour des projets relatifs aux techniques de l'information dans les pays en développement, les pays les moins avancés (PMA) et les pays en transition dans le cadre des politiques de l'OMPI en matière de coopération pour le développement.

*Résultats comptés :* Adoption d'une approche intégrée tangible dans la prestation de conseil technique et de services d'experts aux fins de l'amélioration des systèmes d'automatisation dans les secteurs concernés des États membres.

<u>Résultats obtenus</u>	<u>Indicateurs d'exécution</u>
<p>L'expérience acquise par l'OMPI a été mise à profit pour faciliter l'adaptation et le recyclage des solutions d'automatisation éprouvées pour réduire au minimum les coûts et les délais d'installation.</p> <p>Élaboration de solutions d'automatisation plus complètes prévoyant notamment le renforcement des capacités et le partage de données d'expériences et de pratiques recommandées au niveau mondial.</p> <p>Alignement sur les normes et projets informatiques de l'OMPI.</p>	<p><i>Utilisateurs satisfaits des conseils fournis et de la méthodologie adoptée :</i></p> <p>Un retour positif a été donné par les États membres concernant le recentrage opéré et la stratégie globale adoptée concernant l'exécution des activités d'assistance à l'automatisation. Le nombre de demandes émanant des États membres a augmenté, l'automatisation étant considérée comme une question prioritaire.</p> <p><i>Nombre de recommandations formulées et suivies dans les stratégies d'automatisation des offices de propriété intellectuelle :</i></p> <p>En 2002, des activités d'assistance à l'automatisation ont été exécutées dans 54 États membres du monde entier. Chaque activité comprenait notamment une ou plusieurs recommandations à suivre ou à mettre en œuvre par l'OMPI ou par l'État membre concerné, selon le cas.</p> <p><i>Nombre de solutions d'automatisation échangées :</i></p> <p>10 offices de propriété intellectuelle et quatre organisations de gestion collective ont reçu des solutions d'automatisation complètes, prévoyant notamment l'infrastructure informatique, les applications nécessaires aux opérations, la création de bases de données de propriété intellectuelle et des mesures de renforcement des capacités. Ces solutions faisaient appel à l'adaptation et au recyclage des composants de systèmes existants installés dans la région ou ailleurs et qui fonctionnaient de manière satisfaisante.</p>

*Résultats comptés :* Création d'une base de données et d'un site Web destinés à collecter des savoirs concernant les activités liées à l'automatisation des offices de propriété intellectuelle.

<u>Résultats obtenus</u>	<u>Indicateurs d'exécution</u>
<p>Des nouveaux progrès ont été accomplis dans l'élaboration de la base de données et du site Web.</p>	<p><i>Nombre d'appareils, logiciels et applications répertoriés et inclus dans la base de données :</i></p> <p>Une partie des informations a été enregistrée dans la base de données. L'inventaire complet d'un office de propriété intellectuelle ou d'une organisation de gestion collective</p>

<p>Un service en ligne a été testé par les États membres pour la présentation à l'OMPI de leurs rapports techniques annuels par l'intermédiaire du site Web.</p>	<p>enters des d'infrastructure informatique et de logiciels sont entrepris une fois achevée l'élaboration de la base de données.</p> <p><i>Degré d'exactitude et de fiabilité des données</i> :</p> <p>Toutes les données saisies dans la base de données doivent être vérifiées et validées.</p>
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

*Résultats comptés* : Établissement d'un document exposant la ligne d'action de l'OMPI à l'égard des objectifs d'automatisation des offices de propriété intellectuelle.

<u>Résultats obtenus</u>	<u>Indicateurs d'exécution</u>
<p>Un cadre de politique générale pour l'automatisation des offices de propriété intellectuelle a été mis au point afin de tenir compte des opportunités et des difficultés que soulève la fourniture de solutions d'automatisation durables.</p>	<p><i>Approbation de cette ligne d'action par les États membres de l'OMPI</i> :</p> <p>Le cadre de politique générale a commencé à être utilisé activement dans l'exécution des activités d'automatisation.</p>

<b>Montant total des dépenses au titre du programme principal 12 en 2002</b>	<b>: 30 734 000 francs suisses</b>
------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------

## PROGRAMME PRINCIPAL 13 – Coopération avec certains pays d'Europe et d'Asie

165. Une contribution importante a été apportée au renforcement et à l'utilisation efficace des systèmes de propriété intellectuelle des pays concernés. Les activités sont axées sur la fourniture de conseils législatifs, la mise en valeur des ressources humaines, l'organisation de manifestations de sensibilisation et la modernisation ou la création d'administrations de propriété intellectuelle durables, afin d'apporter des avantages à long terme à ces économies. La coopération régionale et internationale a été intensifiée.

166. L'OMPI a participé à la rédaction du chapitre de propriété intellectuelle du Code civil pour les pays de la CEI et a communiqué des observations écrites sur les projets de loi de propriété intellectuelle de plusieurs pays de la région. En outre, de larges consultations ont été menées avec plusieurs gouvernements sur les questions générales de propriété intellectuelle, la modernisation des législations nationales en matière de propriété intellectuelle et la ratification de traités administrés par l'OMPI et de l'Accord sur les ADPIC, ou l'adhésion à ces instruments.

167. L'OMPI a également coopéré activement avec 12 gouvernements à l'élaboration et à l'exécution de plans d'action ciblés par pays, de programmes de coopération bilatérale, de mémorandums d'accord et de projets par pays visant à aider les autorités nationales à mettre en place une gestion et une utilisation plus efficaces des systèmes de propriété intellectuelle. De plus, des projets de renforcement des capacités dans le domaine de la gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes ont été mis en œuvre dans cinq pays.

168. Une attention considérable a été consacrée à la sensibilisation des fonctionnaires nationaux, des dirigeants de PME, des représentants des organismes d'aide aux PME et des agents de propriété industrielle au rôle central des actifs de propriété intellectuelle dans la création et la pérennisation de la réussite commerciale des PME des régions sur les marchés intérieure et internationale. Un forum interrégional et plusieurs séminaires ont été organisés à cet égard. D'autres activités de sensibilisation ont également été organisées sur des questions telles que la commercialisation, la valorisation et la gestion des actifs de propriété intellectuelle, la promotion des activités innovantes, les faits nouveaux concernant la protection des inventions biotechnologiques et des obtentions végétales, les indications géographiques, le commerce électronique, ainsi que le droit d'auteur et les droits connexes dans l'infrastructure nationale et culturelle. Comme les années précédentes, le Secrétariat a mis l'accent sur la question de la sanction des droits de propriété intellectuelle.

**OBJECTIF : Renforcer les législations nationales relatives à la propriété intellectuelle en tenant compte des normes internationales pertinentes.**

*Résultats comptés : Conformité des législations nationales de pays concernés avec les normes internationales applicables et les tendances observables sur le plan mondial.*

<u>Résultats obtenus</u>	<u>Indicateurs d'exécution</u>
Plus grande harmonie de la législation nationale des pays concernés avec les traités administrés par l'OMPI et l'Accord sur les ADPIC.	<p><i>Nombre d'observations fournies aux gouvernements concernés et de consultations tenues à leur sujet :</i></p> <p>Des commentaires sur des projets de lois relatives à la propriété intellectuelle ont été fournis à six pays.</p> <p>Des consultations sur la législation en matière de propriété intellectuelle ont eu lieu avec quatre gouvernements.</p> <p>Une assistance a été apportée à la rédaction du chapitre de propriété intellectuelle du Code civil type pour les pays de la CEI.</p>

**OBJECTIF : Encourager l'adhésion aux divers traités administrés par l'OMPI.**

*Résultats comptés : Augmentation du nombre d'adhésions aux traités administrés par l'OMPI.*

<u>Résultats obtenus</u>	<u>Indicateurs d'exécution</u>
L'adhésion aux traités administrés par l'OMPI a augmenté dans les pays concernés.	<p><i>Nombre d'instruments d'adhésion aux traités en question ou de ratification de ces traités :</i></p> <p>Des conseils concernant la ratification de traités administrés par l'OMPI, ou l'adhésion à ces traités, ont été fournis à des fonctionnaires de neuf pays lors de missions ou de visites des fonctionnaires nationaux à l'OMPI.</p> <p>26 instruments d'adhésion aux traités administrés par l'OMPI ou de ratification de ces traités ont été déposés, dont le TLT (4), le PLT (2), le Protocole de Madrid (2), le WCT (1) et le WPPT (2).</p>

**OBJECTIF : Renforcer les administrations chargées de la propriété intellectuelle, notamment le cadre de la gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes, les mécanismes de sanction des droits et les systèmes de promotion de la créativité et de l'innovation.**

*Résultats comptés : Efficacité accrue des administrations chargées de la propriété intellectuelle.*

<u>Résultats obtenus</u>	<u>Indicateurs d'exécution</u>
Les administrations	<p><i>Nombre de projets de développement institutionnel mis en œuvre avec succès :</i></p> <p>Trois plans d'action ciblés par pays, un projet par pays, six programmes de</p>



<p>nationales de propriété intellectuelle ont été en mesure d'en profiter et de gagner en efficacité.</p>	<p>coopération et un mémorandum d'accord ont été lancés et mis en œuvre.</p> <p><i>Nombre de fonctionnaires ayant reçu une formation et retourné l'information :</i></p> <p>23 fonctionnaires de neuf pays ont participé à des voyages d'étude et 19 missions consultatives ont été entreprises concernant la modernisation de l'infrastructure de la propriété intellectuelle. Un retourné d'information positif a été reçu de nombreux fonctionnaires concernant la qualité de la formation dispensée.</p> <p>Par ailleurs, deux offices de propriété intellectuelle ont reçu des conseils sur l'informatisation de leurs opérations et neuf pays ont reçu des ordinateurs et d'autres types de matériel.</p>
<p>Résultats comptés :</p>	<p><i>Création de sociétés de gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes et assistance juridique ou technique à l'intention de ces sociétés.</i></p>
<p><u>Résultats obtenus</u></p> <p>Une importante contribution a été apportée à l'établissement ou au renforcement de neuf organisations de gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes.</p>	<p><u>Indicateurs d'exécution</u></p> <p><i>Nombre d'organisations de gestion collective ayant reçu une aide :</i></p> <p>Cinq projets par pays ont été mis en œuvre, un autre a été lancé.</p> <p><i>Nombre de fonctionnaires conseillés et formés et retourné l'information :</i></p> <p>Des voyages d'étude ont été organisés pour huit fonctionnaires de trois pays. Des missions d'experts ont été entreprises dans quatre pays. Le retourné d'information a été positif.</p>
<p><u>Résultats comptés :</u></p>	<p><i>Renforcement des mécanismes administratifs et judiciaires des sanctions des droits de propriété intellectuelle.</i></p>
<p><u>Résultats obtenus</u></p> <p>Les fonctionnaires ont acquis une meilleure expérience et les mécanismes administratifs de sanction des droits de propriété intellectuelle ont été renforcés.</p>	<p><u>Indicateurs d'exécution</u></p> <p><i>Nombre de fonctionnaires conseillés et formés et retourné l'information :</i></p> <p>350 fonctionnaires appartenant aux administrations de la propriété industrielle et du droit d'auteur, au pouvoir judiciaire, aux gendarmes, aux forces de police, aux douanes et autres autorités d'application des lois de trois pays ont reçu, dans le cadre de deux séminaires et de deux ateliers nationaux, une formation pour lutter efficacement contre le piratage et la contrefaçon d'objets de propriété intellectuelle. Les participants sont déclarés globalement satisfaits, notamment en ce qui concerne les connaissances acquises.</p>
<p><u>Résultats comptés :</u></p>	<p><i>Meilleure coopération régionale.</i></p>
<p><u>Résultats obtenus</u></p> <p>Vaste coopération régionale entre les pays de la région.</p>	<p><u>Indicateurs d'exécution</u></p> <p><i>Nombre d'activités de coopération :</i></p> <p>Des fonctionnaires de l'OMPI ont participé à des réunions du Conseil interétatique pour la protection de la propriété industrielle (CIPPI), de l'Assemblée interparlementaire des États membres de la CEI et de l'Organisation eurasienne des brevets (OEAB), à deux réunions du Groupe de travail consultatif de la CEE/ONU sur la protection et l'application des droits de propriété intellectuelle pour l'investissement dans les pays en transition, et aux réunions de l'Initiative centre européenne.</p> <p>Un séminaire régional sur la propriété intellectuelle à l'intention des jeunes cadres a été organisé par l'OMPI en coopération avec l'OEAB.</p>

Résultatscompté : *Intérêtaccruepourl'utilisationdusystème depropriétéintellectuelleàdesfinsdela compétitivitécommercial eetdedéveloppementéconomiqueetsocial;compétenceset connaissancespluspousséesenlamatière.*

<u>Résultatsobtenus</u>	<u>Indicateursd'exécution</u>
<p>Meilleure compréhensionde la valeurdesdroitsde propriétéintellectuelleet plusgrande reconnaissance deleur importance dans les domainesessentielsde l'activitééconomique dansleurspays respectifs.</p> <p>Connaissanceset compétencesaccruesen matière d'utilisationdu système de la propriété intellectuelle pour le développement économique, technique etsocialainsiquepour l'enforcementde la compétitivité.</p>	<p><i>Nombredepersonnesdessecteurspublicetprivéinforméesetformées, etretour d'information :</i></p> <p>Environ800 participantsdessecteurspublicetprivéontétéformésdanslecadrede huit activitésdesensibilisation(troisauniveaurégional, uneauniveausous -régionaleet quatreau niveaunational)portantsurdifférentssujets(dontl'enseignementde la propriétéintellectuelle, lerôle de la propriétéintellectuelle dansl'économie mondiale, l'importance de la propriétéintellectuelle pour lesjeunes cadres, lecommerce électronique, lesnomsdedomaine, ledroitd'auteur etlesdroitsconnexes tantque partieintégrantedel'infrastructure nationale etculturelle, lesfaitsnouveauxsurvenu danslaprotectiondesinventionsbiotechnologiquesetdesobtentionsvégétales, etles indicationsgéographiques).</p> <p>Plusieursgouvernements etdenombreuxparticipantsontexpriméleurvivesatisfaction ausujetdecesréunions. Ilsontnotammentsoulignélapertinencedesthèmesabordés auregarddeleuractivitéprofessionnelleetl'utilitédescontactsprisenvuede l'établissementderéseaux.</p> <p><i>Nombrede documentsetproduitsd'information destinésaupublic :</i></p> <p>Uneassistanceaétéfournieenvuede latraductionenarménienetenrussedediverses publicationsdel'OMPI, detraitésadministrésparl'OMPIetd'autres textes législatifs.</p> <p>Unversionenrussedusite Webdel'OMPIaétéétablie.</p> <p>Unarticlesurunedécenniede progrès dansle domaine de la propriétéintellectuelle danslespays transitionnaétépublié.</p>

**OBJECTIF :** AiderlesPMEàutiliserlesystème depropriétéintellectuelle.

Résultatscompté : *Efficacitéaccruedesinfrastructuresetdesservicesrelatifsàl'informationetà l'innovation, ainsiquedel'aideauxPME.*

<u>Résultatsobtenus</u>	<u>Indicateursd'exécution</u>
<p>Prisedeconscience du rôle crucialdesactifsde propriétéintellectuelle danslacréationetla pérennisationde la réussite commerciale des PME detoutes catégories sur les marchésintérieurs et internationaux et la nécessitéde gérer ces actifs.</p> <p>Capacitéaccruede commercialisationdes droitsde propriété intellectuelle.</p>	<p><i>Augmentationdunombre d'officesde propriétéintellectuelle participantaux manifestations visantledéveloppementdesinfrastructuresen matière d'innovation et l'aideauxPME :</i></p> <p>600 participantsontassistéàunforum interrégional, un séminairesous -régionale et trois séminaires nationaux organisés à l'intention des fonctionnaires nationaux, des dirigeants de PME, des représentants des organismes d'aide aux PME et des conseillers en propriété industrielle.</p> <p>Deux séminaires nationaux sur la commercialisation, la valorisation et la gestion des actifs de propriété intellectuelle et la promotion de sa ctivité d'innovation ont été organisés.</p> <p>Une brochure sur la propriété intellectuelle et les PME a été traduite et adaptée à la situation locale dans quatre pays.</p> <p><i>Nombre de missions consultatives :</i></p> <p>Des missions consultatives ont été entreprises dans trois pays.</p>

**Montant total des dépenses au titre du programme principal 13 en 2002 :** 2 492 000 francs suisses

## **PROGRAMME PRINCIPAL 14 – Académie mondiale de l'OMPI**

169. La mise en valeur des ressources humaines est un aspect stratégique crucial des activités visant à moderniser et à utiliser efficacement le système de la propriété intellectuelle aux fins du développement économique, social et culturel. L'Académie mondiale de l'OMPI a contribué à cet objectif dans le cadre de ses trois sous-programmes : élaboration des politiques, formation professionnelle et enseignement à distance.

170. Parmi les faits marquants de 2002, il convient de mentionner la conclusion d'un nouvel accord-cadre de coopération avec les universités et les centres de recherches des États membres, le renforcement du programme d'enseignement à distance et l'organisation de nouveaux séminaires et ateliers.

171. En septembre 2002, la bibliothèque s'est transformée en Centre de gestion des connaissances et bibliothèque électronique, afin de fournir au Secrétariat des services d'information et de référence améliorés et de catalyser les activités de l'Organisation en matière de gestion des connaissances. Parmi les nouvelles initiatives figurent la nouvelle présentation du site Intranet du Centre, qui a entraîné une augmentation de 30% de la fréquentation, ainsi que la mise au point d'une visionneuse hyperbolique (ou carte intelligente) pour ce site. Les stratégies de gestion des connaissances ont été largement diffusées au sein du Secrétariat, grâce à la publication de plusieurs bulletins d'information électroniques. Les membres du personnel ont été encouragés à utiliser les derniers moteurs de recherche sur l'Internet pour accéder à de multiples bases de données électroniques et à de nouvelles catégories d'informations sur les questions de propriété intellectuelle, y compris la documentation dite "souterraine", dans diverses listes de diffusion électroniques. Un forum de discussion a également été créé afin de bâtir une communauté d'intérêts à l'OMPI et de constituer un service de références fondé sur le partage de l'expérience avec l'ensemble du personnel du Secrétariat.

### **Sous-programme 14.1 – Enseignement à distance et sensibilisation du public**

172. Le programme d'enseignement à distance a accru sa portée et son influence dans le monde. Avec en 2002 plus de 4968 participants (en progression de 40% par rapport à 2001) dans 171 pays, le programme a poursuivi son expansion grâce à la diffusion en ligne du "Cours général de propriété intellectuelle" (DL -101) en français, en anglais, en chinois et en espagnol. Des versions de ce cours en portugais, en russe et en arabe seront aussi élaborées et diffusées en 2003. Compte tenu de l'expansion continue de ce programme, un système de gestion de la formation a été mis en place afin de faciliter l'administration et la diffusion en ligne des cours d'enseignement à distance.

173. Le "Cours général de propriété intellectuelle" a été intégré dans les programmes d'autres institutions, tel que des cours de spécialisation en propriété intellectuelle, proposé conjointement par l'OMPI et l'Université de Turin.

174. Le programme commun OMPI - UNISA de spécialisation en propriété intellectuelle, lancé en 1998, s'est poursuivi, quelque 35 étudiants bénéficiant de bourses de l'OMPI. Les trois derniers modules du programme, qui comprennent neuf au total, ont été achevés en 2002.

175. L'examen pédagogique de quatre cours spécialisés, portant sur le droit d'auteur et les droits connexes, le commerce électronique, le savoir traditionnel et la biotechnologie, a été mené à bien. Ces cours seront intégrés au programme de cours en ligne proposé par l'académie.

**OBJECTIF :** Accroître les possibilités d'éducation dans le domaine de la propriété intellectuelle pour un large éventail de groupes cibles, grâce à l'utilisation de didacticiels.

*Résultats comptés :* Existence d'un programme d'étude de la propriété intellectuelle par enseignement à distance officiellement reconnu, et sanctionné par un diplôme.

<u>Résultats obtenus</u>	<u>Indicateurs d'exécution</u>
L'élaboration d'un programme d'étude de la propriété intellectuelle par enseignement à distance a été buté.  Plusieurs accords de collaboration en matière d'enseignement à distance ont été conclus.	<i>Nombre et nature des accords spéciaux conclus avec certains établissements :</i>  <i>Des accords de coopération ont été conclus avec les établissements suivants :</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ministère de l'éducation et de la recherche de la Roumanie (MER), Bucarest (Roumanie);</li> <li>- Ministère de la mise en valeur des ressources humaines du Gouvernement de l'Inde (MHRD), New Delhi (Inde);</li> <li>- Ministère de l'éducation et de la science de l'Ukraine (MESU), Kiev (Ukraine);</li> <li>- Université technique nationale d'Ukraine "Kyiv Polytechnic Institute", (NTUU KPI), Kiev (Ukraine);</li> <li>- Académie de recherche scientifique et de technologie (ASRT) du Caire (Égypte);</li> </ul>

*Résultats comptés :* Modularité des tarifs en fonction de critères bien définis.

<u>Résultats obtenus</u>	<u>Indicateurs d'exécution</u>
Des consultations ont été organisées pour examiner cette question.	<i>Nombre d'étudiants inscrits par catégorie de tarif appliquée :</i> n.d.  <i>Sommes perçues suite à l'application du barème retenu :</i> n.d.

*Résultats comptés :* Services d'enseignement et d'assistance pédagogique, en ligne ou dans un établissement, dispensés par un groupe d'enseignants universitaires renommés.

<u>Résultats obtenus</u>	<u>Indicateurs d'exécution</u>
Le nombre d'enseignants du cours d'enseignement à distance a augmenté de 23% par rapport à 2001.	<i>Effectif d'enseignants :</i>  32 enseignants ont été engagés en 2002 pour le cours d'enseignement à distance en six langues (français, anglais, chinois, espagnol, portugais et russe).

*Résultats comptés :* Présentation du contenu du cours sous diverses formes adaptées à des moyens techniques appropriés.

<u>Résultats obtenus</u>	<u>Indicateurs d'exécution</u>
La participation au cours DL -101, intitulé "Cours général de propriété intellectuelle", a augmenté de 40% par	<i>Nombre de langues dans lesquelles les cours sont proposés :</i>  14 sessions du cours DL -101 ont été proposées en 2002 : trois en anglais, trois en français, trois en espagnol, trois en chinois, une en russe et une en portugais. <i>Répartition des participants par session :</i> anglais : 3031; français : 403; espagnol : 921; chinois : 491; russe : 57; portugais : 65.  <i>Nombre d'étudiants ayant achevé chaque cours proposé et retourné l'information :</i>

rapport à 2001.	1120 questionnaires d'évaluation ont été reçus, indiquant un taux global de satisfaction de 98%.
-----------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------

*Résultats comptés* : Facilitation de l'accès aux cours et des services d'appui aux étudiants grâce à l'amélioration des systèmes de gestion en ligne et de transmission.

<u>Résultats obtenus</u>	<u>Indicateurs d'exécution</u>
Installation d'un système de gestion de la formation pour renforcer les services proposés aux étudiants.	<p>Possibilité accrue, grâce à la base de données du système, de suivre les progrès des étudiants inscrits aux cours d'enseignement à distance, depuis l'inscription jusqu'à l'obtention du diplôme :</p> <p>L'interactivité entre les formateurs et les étudiants, ainsi qu'entre les étudiants eux-mêmes, a été renforcée. Les étudiants ont été encouragés à suivre leurs progrès de plus près.</p>

*Résultats comptés* : Création de nouveaux contenus de cours en fonction de la demande.

<u>Résultats obtenus</u>	<u>Indicateurs d'exécution</u>
Examen pédagogique achevé et plan de production pour la mise en œuvre de cours d'enseignement spécialisé à distance.	<p>Nombre et nature des nouveaux cours d'enseignement à distance élaborés :</p> <p>Quatre cours d'enseignements spécialisés à distance ont été mis au point (droit d'auteur et droits connexes, savoirs traditionnels, biotechnologie et commerce électronique).</p>

**OBJECTIF : Promouvoir le rôle de l'Académie mondiale de l'OMPI et ses programmes par le biais d'activités d'information et de sensibilisation.**

*Résultats comptés* : Notoriété accrue et portée plus large des programmes et des activités de l'académie.

<u>Résultats obtenus</u>	<u>Indicateurs d'exécution</u>
Publication régulière de documents d'informations sur les activités de l'académie.	<p>Nombre et nature des publications et des documents promotionnels produits :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 4000 exemplaires de la Revue de l'académie (français, anglais, espagnol);</li> <li>- 3500 exemplaires de la brochure révisée de l'académie (français, anglais, espagnol);</li> <li>- 3500 exemplaires du catalogue des cours révisés (français, anglais, espagnol);</li> <li>- 3500 exemplaires de la brochure mise à jour sur le cours DL-101 (français, anglais, espagnol);</li> </ul>

## Sous-programme 14.2 – Formation professionnelle

176. Le programme de formation des cadres est destiné aux techniciens des offices de propriété intellectuelle des pays en développement et des pays en transition. Il vise à fournir une assistance aux États membres dans le domaine de la mise en valeur de leurs ressources humaines et de l'amélioration de leur système de propriété intellectuelle. Le succès du cours DL-101 est resté un préalable à la participation à deux programmes essentiels de formation des cadres, à savoir les séminaires interrégionaux sur la propriété industrielle et sur le droit d'auteur, ce qui a permis d'en renforcer les synergies entre les différents programmes de l'académie. Cela a contribué à une amélioration notable de l'aptitude des participants à profiter pleinement de la formation dispensée lors de ces séminaires. Quelque 268 fonctionnaires d'offices de propriété intellectuelle ont reçu une formation dans le cadre de ces programmes.

177. Vingt-quatre jeunes cadres et étudiants de troisième cycle ont participé aux cours de l'université organisée par l'Académie.

178. L'un des aspects importants du programme de formation des cadres concerne la coopération avec les institutions partenaires. Des consultations ont été tenues avec quelque 25 offices de propriété intellectuelle nationaux et régionaux afin d'étudier les possibilités d'harmonisation des programmes de formation mis en œuvre en commun avec ces institutions.

**OBJECTIFS :** Renforcer la formation professionnelle et la formation pratique aux niveaux intermédiaire et avancé et créer des liens plus étroits avec le programme d'enseignement à distance.

Développer les compétences spécialisées des administrateurs en instaurant une coopération avec les offices de propriété industrielle et les bureaux du droit d'auteur au niveau national et régional, les organismes d'État et d'autres secteurs.

*Résultats comptés :* Perfectionnement et renforcement des compétences nationales de pays en développement et de certains pays d'Europe et d'Asie formés par l'OMPI à des aspects de la propriété intellectuelle de niveau intermédiaire, avancé et spécialisé.

<u>Résultats obtenus</u>	<u>Indicateurs d'exécution</u>
Augmentation du nombre de participants de pays en développement de pays en transition par rapport à 2001.	<p><i>Nombre de nationaux de pays en développement et de certains pays d'Europe et d'Asie formés et retour d'information :</i></p> <p>En 2002, la formation de quelque 268 participants provenant de 109 pays, d'un territoire et de deux organisations a été prise en charge, contre 256 participants de 92 pays, deux organisations et un territoire en 2001.</p> <p>Entermes derépartition parsexe, 150 hommes et 118 femmes ont reçu une formation en 2002, contre 140 et 116 respectivement en 2001.</p>

*Résultats comptés :* Création de liens plus étroits avec les programmes d'enseignement à distance.

<u>Résultats obtenus</u>	<u>Indicateurs d'exécution</u>
Les séminaires interrégionaux intermédiaires améliorés ont continué d'être populaires et profitables aux étudiants.	<p><i>Nombre de cours pour lesquels des liens ont été créés :</i></p> <p>Les deux séminaires interrégionaux d'initiation à la propriété industrielle et aux droits d'auteur et droits connexes ont continué de bénéficier du lien avec le cours DL -101 d'enseignement à distance.</p>

**OBJECTIF :** Organiser le programme de cours d'étés sur la propriété intellectuelle.

*Résultats comptés :* Augmentation des possibilités de participation aux cours d'été.

<u>Résultats obtenus</u>	<u>Indicateurs d'exécution</u>
Pendant six semaines, un programme intensif a été mis en œuvre et des travaux de recherche de grande qualité ont été rédigés, dont l'un a été publié dans une revue internationale sur la propriété intellectuelle.	<p><i>Nombre d'étudiants admis aux cours d'été :</i></p> <p>En juillet 2002, 24 boursiers provenant d'autant de pays ont reçu une formation.</p> <p>Informations reçues en retour : il a été souligné que l'élévation du degré d'instruction des participants stimule les débats de fond. Tous les étudiants ont apprécié la manière dont le programme était abordé. Plusieurs d'entre eux ont demandé que des études de cas soient introduites dans le programme. Les connaissances acquises ont aidé les participants, de leur propre aveu, dans leur carrière et leurs activités de recherche.</p> <p>Publications : le travail de recherche d'un étudiant de l'université d'été sur les indications géographiques a été publié dans une revue internationale renommée de propriété intellectuelle.</p>

### **Sous-programme 14.3 – Élaboration des politiques**

179. Dix sessions et colloques de l'académie ont été organisés en 2002, réunissant des participants de pays en développement, de pays en transition et d'organisations intergouvernementales.

180. En ce qui concerne les sessions spéciales de l'académie sur des questions d'actualité, l'accent a été placé sur la formation des enseignants du droit de la propriété intellectuelle dans les universités ou d'autres établissements d'enseignement. À cet égard, une session du programme de formation et d'éducation à la propriété intellectuelle a été organisée en collaboration avec l'Office des brevets et des marques de la Fédération de Russie (ROSPATENT), à Moscou.

181. Un colloque international sur les incidences des techniques sur le droit d'auteur et les droits connexes a été organisé en coopération avec le Bureau du droit d'auteur des États-Unis d'Amérique, afin de donner à de hauts fonctionnaires nationaux des informations mise à jour sur l'impact des nouvelles technologies sur la création, la diffusion, l'exploitation et l'administration des œuvres littéraires, musicales, artistiques et audiovisuelles.

182. Des sessions ont été organisées conjointement avec l'Office des brevets et des marques des États-Unis d'Amérique à Arlington (Virginie) et le Ministère du commerce et de l'industrie du Gouvernement de l'Inde, à New Delhi, pour former les fonctionnaires chargés de l'application des droits, en particulier, les juges, les procureurs et les agents de la police et des douanes, à la sanction des droits de propriété intellectuelle.

183. Parmi les initiatives nouvelles mises en œuvre en 2002 au titre du programme d'élaboration des politiques, il convient de mentionner les séminaires sur la propriété intellectuelle à l'intention des participants du stage de formation à la politique commerciale organisé par l'OMC à Genève, des diplomates participant au stage de formation à la diplomatie multilatérale organisé par l'Institut universitaire de hautes études internationales à Genève et, à la demande des États membres, des universités au niveau national. Par ailleurs, un séminaire a été organisé à l'intention des étudiants en droit de l'Université d'Alicante (Espagne) inscrits au programme de maîtrise en droit de la propriété intellectuelle.

184. L'académie a poursuivi son appui aux activités de l'Association internationale pour la promotion de l'enseignement et de la recherche en propriété intellectuelle (ATRIP) en fournissant l'assistance financière nécessaire pour permettre la participation de ses membres et des professeurs de pays en développement et de pays en transition à son congrès annuel.

185. Une assistance a été fournie à des universités et à d'autres instituts de formation dans leur effort pour lancer ou améliorer l'enseignement de la propriété intellectuelle, en mettant à leur disposition des publications de l'OMPI et de traités dans le domaine de la propriété intellectuelle.

**OBJECTIF :** Privilégier l'échange d'information et les activités d'orientation et de formation dans le domaine de la propriété intellectuelle à l'intention des décideurs, des conseillers en politique et autres hauts responsables dans le domaine de la protection, de l'administration et de la sanction des droits de propriété intellectuelle.

*Résultats comptés :* Meilleure compréhension de l'importance de la propriété intellectuelle et de son rôle dans le développement social, économique, culturel et technologique.

<u>Résultats obtenus</u>	<u>Indicateurs d'exécution</u>
Renforcement de la capacité d'analyse et de mise en œuvre de nouvelles orientations de politique relative à la propriété intellectuelle et d'utilisation de la propriété intellectuelle au service du développement.	<p>Augmentation du nombre de décideurs et de conseillers en politique participant aux sessions de l'académie :</p> <p>Quatre sessions générales de l'académie ont été organisées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- à Khartoum (en arabe et en anglais), à l'intention de 19 participants de 16 pays, de la Ligue des États arabes et de l'Autorité nationale palestinienne, et de 200 participants locaux;</li> <li>- à Genève (en anglais), à l'intention de 13 ambassadeurs de 13 pays;</li> <li>- à Singapour (en anglais), à l'intention de 19 participants de 19 pays et de 25 participants locaux;</li> <li>- à Genève (en anglais), à l'intention de 21 participants de 21 pays.</li> </ul> <p>Le nombre total des participants des sessions et colloques de l'académie s'élève à 187 représentants de 95 pays en développement, pays en transition ou organisations intergouvernementales plus 225 participants locaux pour les sessions organisées en dehors de Genève.</p>

*Résultats comptés :* Renforcement de la capacité des décideurs et des conseillers en politique à formuler et appliquer de nouvelles politiques ayant trait à la propriété intellectuelle.

<u>Résultats obtenus</u>	<u>Indicateurs d'exécution</u>
Renforcement des connaissances et des compétences en matière d'administration et de sanction des droits de propriété intellectuelle.	<p>Retour d'information des participants :</p> <p>Deux sessions de l'académie sur la sanction des droits de propriété intellectuelle ont été organisées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- à Arlington (États-Unis d'Amérique) (en anglais), à l'intention de 14 participants de 14 pays;</li> <li>- à New Delhi (en anglais), à l'intention de 15 participants de 15 pays et de 200 participants locaux;</li> </ul> <p>Ces programmes ont été jugés utiles pour mieux faire connaître la propriété intellectuelle dans les pays des participants et utiliser les connaissances et les compétences acquises en matière de sanction des droits de propriété intellectuelle.</p> <p>Un stage de formation sur l'administration des brevets a été organisé à Oslo (en anglais), à l'intention de 20 participants de 20 pays.</p> <p>Selon les participants, la formation dispensée leur a apporté des renseignements utiles et ouvert de nouvelles perspectives. Grâce aux connaissances acquises, les participants pensaient être en mesure d'apporter une assistance à leurs collègues de leur office respectifs dans le domaine de l'examen des demandes de brevets. Ils ont tous déclaré qu'ils recommanderaient ce stage à d'autres membres de leur office ou de leur ministère.</p> <p>Un colloque international sur les incidences de la technique sur le droit d'auteur et les droits connexes a été organisé à Washington à l'intention de 18 participants de 18 pays.</p> <p>Ce colloque a été jugé très instructif par tous les participants. L'un d'entre eux a fait savoir que les nouveaux aspects du droit d'auteur découverts au cours du colloque seraient pris en considération dans la loi sur le droit d'auteur en cours d'adoption dans son pays. L'échange de données d'expérience parmi les participants - même sans</p>



	<p>aussi été apprécié.</p> <p>Deux séminaires sur la propriété intellectuelle à l'intention des 60 participants du stage de formation à la politique commerciale organisé par l'OMC à Genève et un séminaire similaire à l'intention de 18 diplomates participants au stage de formation à la diplomatie multilatérale organisé par l'Institut universitaire de hautes études internationales à Genève ont également eu lieu.</p> <p>Les participants ont estimé que les informations fournies dans le cadre de ces séminaires étaient importantes et utiles pour leurs fonctions de diplomates et de négociateurs.</p>
--	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**OBJECTIF : Développer les systèmes de bourses d'étude et la recherche en matière de propriété intellectuelle.**

*Résultats compté : Multiplication des accords de coopération avec des établissements d'enseignement de très haut niveau dans le domaine de la propriété intellectuelle.*

<u>Résultats obtenus</u>	<u>Indicateurs d'exécution</u>
<p>Coopération renforcée avec diverses institutions, favorisant l'augmentation du nombre de participants bénéficiant des programmes de l'académie.</p> <p>Renforcement des capacités d'enseignement et de recherche en matière de propriété intellectuelle dans les pays en développement et les pays en transition.</p>	<p><i>Nombre d'accords de coopération conclus et nombre de bourses attribuées :</i></p> <p>Organisation d'un cours intensif de troisième cycle sur la propriété industrielle à l'intention de fonctionnaires nationaux et de membres du corps enseignant à l'Université de Buenos Aires (Argentine) (en espagnol), qui a réuni neuf participants de neuf pays.</p> <p>Organisation d'une session de l'académie sur l'éducation et la formation à la propriété intellectuelle à Moscou, à l'intention de 22 participants de 11 pays de la CEI et de 40 participants locaux.</p> <p>Prise en charge de la participation de 17 enseignants de pays en développement et de pays en transition au Congrès 2002 de l'ATRIP, tenu à New Delhi (Inde).</p> <p>Deux séminaires nationaux réunissant au total 450 conférenciers, professeurs et chercheurs sur la propriété intellectuelle à l'intention des universités, au Kenya, et sur l'éducation et la formation en propriété intellectuelle, en Ukraine.</p> <p>Un séminaire à l'intention de 40 étudiants de droit de l'Université d'Alicante (Espagne) inscrits au programme de maîtrise de droit de la propriété intellectuelle.</p> <p>Huit bourses d'études ont été octroyées pour l'obtention d'une maîtrise ou d'un autre diplôme en propriété intellectuelle dans les établissements suivants : Franklin Pierce Law Center (États-Unis d'Amérique); John Marshall Law School (États-Unis d'Amérique); Queen Mary Intellectual Property Research Institute, Université de Londres (Royaume-Uni); Centre d'études internationales de la propriété industrielle (CEIPI), Université Robert Schuman (France); Université de Montpellier (France); et Université de Lund, Raoul Wallenberg Institute (Suède). Les boursiers venaient de la Chine, de l'Égypte, de la Guinée, d'Haïti, de la Lituanie, du Malawi, de la République tchèque et de la Zambie.</p>

**OBJECTIF : Mettre au point du matériel et des programmes pédagogiques pour l'enseignement de la propriété intellectuelle.**

*Résultats compté : Mise au point de matériel et de programmes pédagogiques pour l'enseignement de la propriété intellectuelle.*

<u>Résultats obtenus</u>	<u>Indicateurs d'exécution</u>
<p>Mise au point de matériel pédagogique et de programmes conduisant à une</p>	<p><i>Nombre d'outils pédagogiques et de programmes d'enseignement proposés :</i></p> <p>Publication d'une collection de travaux de recherche sur la propriété intellectuelle.</p> <p>Mise au point de trois programmes d'enseignement de la propriété intellectuelle.</p> <p>Les publications de l'OMPI et les traités administrés par l'Organisation ont été mis à</p>

augmentation d'un nombre d'établissements enseignant la propriété intellectuelle.	la disposition de 12 établissements universitaires et d'enseignements supérieurs dans huit pays : Université de Buenos Aires (Argentine); Centre d'études et de recherche endroit international et communautaire (CEDIC) (Cameroun); Université d'Asmara (Érythrée); Indian Institute of Technology, Roorkee; National Institute of Small Industry Extension Training (Inde); W.B. National University of Juridical Sciences, (Inde); Université Shahid Beheshti (République islamique d'Iran); Université de Téhéran (République islamique d'Iran); Université de Tarbiyat Mojaress (République islamique d'Iran); Université Moi (Kenya); Université islamique internationale du Pakistan; et Université de Dar Es Salaam (République -Union de Tanzanie).
<b>Montant total des dépenses au titre du programme principal 14 en 2002: 7 155 000 francs suisses</b>	

## PROGRAMME PRINCIPAL 15 – Techniques de l'information

186. La méthodologie intégrale du cycle de vie de projets a continué d'être appliquée à la mise en œuvre de projets relatifs aux techniques de l'information (IMPACT, WIPO NET, etc.). L'accent a été mis sur l'intégration, dans des équipes de projet, d'utilisateurs de secteurs concernés et sur la communication aux États membres de rapports périodiques sur l'état d'avancement des projets, établis dans le cadre de mécanismes pertinents du Comité permanent des techniques de l'information (SCIT). En vue de l'achèvement des phases de conception de tous les projets (sauf AIMS) au cours de l'exercice biennal 2002-2003, un groupe d'experts a été établi afin d'assurer le transfert des systèmes achevés dans un environnement de production (Services informatiques). À la fin de 2002, le processus de transfert concernant le WIPO NET était déjà bien avancé et les discussions au sein du groupe d'experts pour le transfert du système IMPACT avaient débuté. Les incidences de la réduction de ces systèmes pour les Services informatiques seront étudiées de manière plus approfondie en 2003, lorsque les questions de transfert des connaissances et de redéploiement du personnel auront été réglées.

### Sous-programme 15.1 – Appui aux techniques de l'information

187. Un aperçu de la procédure de planification stratégique pour les techniques de l'infocommunication, qui servira de base à l'élaboration d'un plan stratégique concernant les techniques de l'infocommunication pour l'OMPI, a été présenté à la septième session plénière du Comité permanent des techniques de l'information (SCIT). Les membres du comité ont pris note du document en reconnaissant qu'ils agissaient d'une vision et d'un mandat à long terme pour l'installation et l'optimisation des techniques de l'information dans l'Organisation.

**OBJECTIF :** Élaborer et mettre en œuvre des activités relatives aux techniques de l'information qui répondent aux objectifs énoncés dans le respect des budgets et des délais prévus.

*Résultats escomptés :* Mise en œuvre des activités relatives aux techniques de l'information selon le budget et le calendrier convenus.

<u>Résultats obtenus</u>	<u>Indicateurs d'exécution</u>
Les dépenses consenties au titre du projet n'ont pas dépassé le budget approuvé.	Dépense effective conforme au budget et mise en œuvre des activités dans les délais : Le budget de dépense a été respecté, comme indiqué dans les rapports périodiques sur l'état d'avancement des projets communiqués aux États membres via scit.mail et

<p>Lamiseenœuvreduprojetaac cusés retardsparrapportau calendrierprévu.</p>	<p>publiéssurl'Internet. LesÉtatsmembresontététenusinformésdetoutretard enregistrédanslesprincipauxprojetsetdesmesurescorrectivesontétéprisespour réduireles risques.</p>
----------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**OBJECTIF :** Faireensortequetouteslesactivitéssoientintégréesdanslespratiquesdegestiondel'OMPI.

*Résultatscompté :* Optimisationdesressourcesdansledomainedestechniquesdel'information.

<u>Résultatsobtenus</u>	<u>Indicateursd'exécution</u>
<p>Uneplanification minutieuseafavorisé uneharmonisationetune coordinationmaximales entretouslessystèmes informatiques.</p>	<p><i>Avantagesurleplandescoûtsdécoulantdelacoordinationdesachatsdematériel oudupartagedesressources :</i></p> <p>Deséconomiesontétéréaliséesgrâceàlanormalisationdesachatsdematériel etde logicielsetàl'extensiondescontratsexistantspourcompléterlesachatsnécessaires. Lallocationdematériels'estégalementrévéléerentable. Lanormalisationpermeten outredeconsoliderlescompétencesauseinduprogrammerelatifauxtechniquesde l'information.</p> <p><i>Augmentationdel'effectifdepersonnelpouvanttravaillersurdifférentssystèmes informatiques :</i></p> <p>Cetindicateurdeviendraapplicableen2003,lors quelesnouveauxsystèmesaurontété transférésdansl'environnementopérationnel.</p>

*Résultatscompté :* Analysedocumentéedetouslessecteursd'activitédel'OMPIencequiconcerneleniveau actuel'd'informatisationetlesbesoinsfuturspermettantl'améliorationdespratiquesde gestiondesopérations.

<u>Résultatsobtenus</u>	<u>Indicateursd'exécution</u>
<p>Touslesnouveaux besoinsenmatièrede techniquesde l'informationontété soigneusementévalués etconsignés.</p>	<p><i>Nombred'avant-projetsrelatifsau dévelo pementdessystèmesouaux remplacementsnécessairesenfonctiondesopérationsàentreprendre :</i></p> <p>Destravailsontétéentreprisàlafinde2002pourrecenserlesnouveauxbesoins relatifsauxtechniquesdel'informationàprendreenconsidérationdansle projetde programmeetbudgetpourl'exercice 2004-2005.Desjustificatifsontétéétablisur demandeet,lorsqu'étaitpossible,lesnouveauxbesoinsontétéregroupés, donnant lieuàsept postesd'investissementdistinctsdanslestechiquesdel'informationaux finsd'évaluationetd'établissementdespriorités. Lespossibilitésd'extensiondes techniquesexistantesontétéévaluéesavantdejugerdelanécessitédetoutnouvel investissement.</p>

**OBJECTIF :** Contribuerauxactivitésdel'OMPIenmati èredetechniquesdel'informationenveillantàce qu'ellescorrespondentàlavisiondel'Organisation,qu'ellesoientcompatiblesaveclesbesoins d'autresprogrammessurleplandesopérationsetsoientréaliséesencoordinationaveclesÉtats membres.

*Résultatscompté :* Activitésrelativesauxtechniquesdel'informationconformesauxobjectifsénoncésetàla visionglobaledel'OMPIetdesesÉtatsmembres.

<u>Résultatsobtenus</u>	<u>Indicateursd'exécution</u>
<p>LeSCITaprisnotede l'aperçuduprocessusde planificationstratég ique destechiquesde l'infocommunicationde l'OMPI,quiservirade baseauplanstratégique del'OMPIdansce domaine.</p>	<p><i>Retourd'informationdesutilisateursetdesÉtatsmembresaumoyend'enquêtes réaliséesparécrit :</i></p> <p>Retourd'informationpositifdesÉtatsmembresreçulorsdesréunionsduSCITetdes missions.</p> <p>Acceptationetlancementréussidessystèmesdanslessecteursd'utilisationconcernés.</p>

**OBJECTIF : Fournir les services de secrétariat nécessaires au Comité permanent des techniques de l'information (SCIT).**

*Résultats comptés : Appui efficace aux organes constitués des États membres qui traitent des questions relatives aux techniques de l'information.*

<u>Résultats obtenus</u>	<u>Indicateurs d'exécution</u>
Un appui efficace a été fourni au SCIT.	<p><i>Retour d'information des délégués :</i></p> <p>Les délégués sont déclarés satisfaits de l'organisation et de la tenue de quatre réunions du SCIT : la septième session plénière du SCIT, une session du Groupe de travail du SCIT sur les progrès relatifs aux techniques de l'information et deux sessions du Groupe de travail de SCIT sur les normes et la documentation. Plusieurs États membres ont endossé le rôle de responsable d'une équipe d'experts à l'appui de nouveaux projets relatifs aux techniques de l'information, conformément aux nouvelles méthodes de travail du SCIT.</p>

## Sous-programme 15.2 – Services informatiques

188. L'infrastructure informatique de l'OMPI a été modernisée et rationalisée grâce à l'achèvement du projet FOCUS, qui met en œuvre une architecture non seulement capable de prendre en charge les systèmes actuels, mais qui tient compte également des besoins des nouveaux systèmes tels que l'IMPACT et le WIPO NET. Un nouveau projet visant à automatiser le Service d'assistance informatique interne grâce à l'installation d'un nouveau système dédié est nécessaire pour permettre au service d'assistance de traiter les 16 500 appels reçus en 2002 de la part des utilisateurs des 1850 ordinateurs individuels de l'OMPI. Des progrès substantiels ont aussi été accomplis dans le domaine de la sécurité informatique, avec la promulgation de nouvelles politiques en matière de sécurité et de mots de passe et de restrictions relatives aux volumes de stockage partagés.

**OBJECTIF : Faciliter l'utilisation croissante de l'informatique à l'OMPI.**

*Résultats comptés : Infrastructure informatique moderne et amélioration de l'appui aux utilisateurs en vue d'accroître la productivité du personnel.*

<u>Résultats obtenus</u>	<u>Indicateurs d'exécution</u>
Les fonctions et les performances de l'infrastructure informatique de l'OMPI ont été étendues et améliorées.	<p><i>Mise à niveau du réseau, du matériel et des logiciels par rapport aux normes de l'industrie :</i></p> <p>Projet FOCUS :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- achèvement de la migration et de la consolidation du réseau interne de l'OMPI et élimination de l'ancienne architecture de réseau et du matériel périmé;</li> <li>- début de la consolidation des serveurs (recyclage de neuf serveurs des sites distants, aucun serveur neuf à installer dans les deux nouveaux bâtiments).</li> </ul> <p>Des liaisons de communication à haut débit ont été installées dans deux bâtiments supplémentaires de l'OMPI ( Casaï et G. Motta), desservant 150 membres du personnel au total.</p> <p>Le système Magic Helpdesk Management est entré en phase de production, les fonctions et les tâches ont été réorganisées en conséquence.</p> <p>Le système de gestion des inventaires informatiques a été intégré au système global de gestion des inventaires de l'OMPI.</p> <p>Assistance à la mise en œuvre de nouvelles politiques en matière de sécurité, de mots de passe et de restrictions relatives aux volumes de stockage partagés.</p>

Production de nouveaux supports de formation interne.	<p><i>Statistiques d'utilisation pour les services en réseau :</i></p> <p>Dans le cadre du système de courrier électronique de l'OMPI, quelque 6330 messages (reçus et envoyés) ont été traités en moyenne chaque jour, ce qui correspond à un volume journalier de 512 mégaoctets. Le volume total des boîtes de réception dépasse 200 gigaoctets.</p> <p><i>Nombre de membres du personnel formés aux applications tant courantes que perfectionnées :</i></p> <p>La formation interne a consisté en 14 sessions de formation dispensées par un formateur interne à plein temps, représentant 127 jours de formation au total pour 80 fonctionnaires de l'OMPI. La formation interne a notamment porté sur les produits suivants : Internet Explorer; FrontPage 2000; MS Access Advanced.</p>
-------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**OBJECTIF : Garantir un environnement informatique efficace, stable et sûr pour l'OMPI.**

*Résultats comptés : Fonctionnement fiable et stable des systèmes et des services informatiques de l'OMPI.*

<u>Résultats obtenus</u>	<u>Indicateurs d'exécution</u>															
Letaux de disponibilité des systèmes informatiques de l'OMPI a été maintenu, voire amélioré.	<p><i>Passation d'accords relatifs à un niveau de service avec les secteurs utilisateurs :</i></p> <p>En prévision pour 2003.</p> <p><i>Pourcentage de temps de bon fonctionnement pour les systèmes :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- prise en charge de plus de 60 serveurs internes avec un taux de disponibilité de 99,7%;</li> <li>- le système de courrier électronique, constitué de 11 serveurs et passerelles, a atteint un taux de disponibilité de 99,8%;</li> <li>- le système consacré aux opérations de l'OMPI fonctionnant sur l'ordinateur central du Centre international de calcul (CIC) a atteint un taux de disponibilité de 99,91% durant les heures de travail de 99,70% durant les heures de travail étendues (7 heures-20 heures).</li> </ul> <p>La duplication de tous les réseaux internes et externes essentiels aux opérations a été réalisée, concernant tant les connexions que le matériel de réseau actif, aboutissant à un taux de disponibilité de près de 100%.</p> <p><i>Temps de réponse aux appels des utilisateurs ayant besoin d'assistance :</i></p> <p>Helpdesk:</p> <table border="0"> <tr> <td>- Appel et demandes d'assistance reçues</td> <td>: 16</td> <td>500</td> </tr> <tr> <td>- Demandes traitées par le service d'assistance</td> <td>: 11</td> <td>700</td> </tr> <tr> <td>- Demandes renvoyées au second niveau</td> <td>: 4</td> <td>800</td> </tr> <tr> <td>- Nombre de modèles créés pour les réunions</td> <td>: 400</td> <td></td> </tr> <tr> <td>- Mises à jour de l'inventaire informatique</td> <td>: 2</td> <td>700</td> </tr> </table> <p>Outre les interventions du Service d'assistance, 4295 interventions au total ont été effectuées sur les 1850 ordinateurs en réseau de l'Organisation, dont : déménagement de plus de 1200 ordinateurs individuels (et coordination en rapport); 901 installations ou remplacements d'ordinateurs; plus de 1600 réparations matérielles ou logicielles; et 653 réparations d'imprimantes. 446 interventions ont été également nécessaires pour assurer l'entretien ou la réparation des 198 ordinateurs portables utilisés dans l'Organisation.</p> <p><i>Disponibilité de la documentation sur les systèmes et de la documentation à l'intention des utilisateurs :</i></p> <p>En prévision pour 2003.</p>	- Appel et demandes d'assistance reçues	: 16	500	- Demandes traitées par le service d'assistance	: 11	700	- Demandes renvoyées au second niveau	: 4	800	- Nombre de modèles créés pour les réunions	: 400		- Mises à jour de l'inventaire informatique	: 2	700
- Appel et demandes d'assistance reçues	: 16	500														
- Demandes traitées par le service d'assistance	: 11	700														
- Demandes renvoyées au second niveau	: 4	800														
- Nombre de modèles créés pour les réunions	: 400															
- Mises à jour de l'inventaire informatique	: 2	700														

**OBJECTIF :** Faire en sorte que les systèmes et les services soient actualisés et soient conformes aux besoins de l'Organisation.

*Résultats compté :* Actualisation des systèmes existants et adaptation de ces systèmes avec l'évolution des besoins de l'Organisation.

<u>Résultats obtenus</u>	<u>Indicateurs d'exécution</u>
<p>L'infrastructure informatique a été adaptée en fonction de l'évolution des besoins. L'accroissement des activités de l'Organisation a été absorbé malgré une croissance zéro des effectifs.</p>	<p><i>Élaboration de plans de travail et de procédures de vérification des changements applicables aux modifications apportées aux systèmes :</i></p> <p>En prévision pour 2003.</p> <p><i>Nombre de nouveaux besoins des utilisateurs ayant donné lieu à une action concrète :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- installation de 450 nouveaux ordinateurs individuels pour le projet IMPACT et création d'un environnement logiciel spécifique;</li> <li>- essai pilote réussi d'un système de traitement des formulaires électroniques visant à rationaliser les opérations administratives (par exemple, commande de matériel, demandes de congés, etc.);</li> <li>- entretien et développement du cybercafé et installation d'ordinateurs personnalisés pour différentes conférences et manifestations;</li> <li>- mise en œuvre de solutions de reconnaissance de caractères pour l'arabe et le chinois;</li> <li>- mise en œuvre de procédures pour la fourniture (par différents vendeurs), l'acceptation et le contrôle des stocks de nouveau matériel informatique, notamment serveurs, ordinateurs individuels, ordinateurs portables, imprimantes, etc.;</li> <li>- mise en place de contrats de maintenance sur site avec différents vendeurs aux fins de rationalisation de la gestion des contrats.</li> </ul>

### Sous-programme 15.3 – WIPONET

189. À la fin de 2002, le K ITWIPO NET avait été installé dans 52 offices de propriété intellectuelle, contre 19 à la fin de l'exercice biennal 2000-2001, quelque 520 utilisateurs inscrits utilisant déjà le service proposé sur le réseau. Au total, 14 stages de formation régionaux ont été organisés en 2002, à l'intention de 151 fonctionnaires de 137 offices de propriété intellectuelle. L'OMPI a également été en mesure d'étendre l'utilisation du WIPONET au transfert de données pour les BNPI et les activités relatives au projet PCT-SAFE.

**OBJECTIF :** Fournir l'infrastructure de réseau et les services nécessaires pour améliorer l'échange d'information entre les acteurs mondiaux de la propriété intellectuelle.

*Résultats compté :* Fourniture d'une gamme complète de SERVICES WIPO NET CENTRALISÉS à tous les offices de propriété intellectuelle des États membres qui disposent d'une connexion à l'Internet.

<u>Résultats obtenus</u>	<u>Indicateurs d'exécution</u>
<p>Les services WIPO NET spécialisés ont été mis à la disposition des États membres en 2002.</p>	<p><i>Nombre d'offices de propriété intellectuelle accédant aux SERVICES WIPO NET CENTRALISÉS, et retour d'informations sur l'adéquation de ces services aux besoins opérationnels des offices :</i></p> <p>Le nombre d'offices de propriété intellectuelle utilisant les services WIPO NET centralisés a été porté à 143 suite aux demandes de prolongation de 30 heures de connexion gratuites convenues à l'origine avec les États membres.</p> <p><i>Nombre d'utilisateurs inscrits utilisant les services du WIPONET :</i></p> <p>Quelque 520 utilisateurs inscrits utilisaient les services du WIPONET.</p>

Résultats compté : Achèvement de la deuxième phase prévoyant l'accordement d'environ 98 offices de propriété intellectuelle, la formation de leur personnel et l'utilisation accrue de l'Internet par ces offices.

<u>Résultats obtenus</u>	<u>Indicateurs d'exécution</u>
Laphase IIdevrait être achevée comme prévu au cours de l'exercice biennal 2002-2003.	<p><i>Nombre d'offices de propriété intellectuelle ayant antreçu le K ITWIPO NET.</i> 52 offices de propriété intellectuelle ont reçu le K ITWIPO NET (dont 33 en 2002).</p> <p><i>Nombre de fonctionnaires des offices de propriété intellectuelle ayant antreçu une formation :</i></p> <p>151 fonctionnaires de 137 offices de propriété intellectuelle dans 106 États membres ont reçu une formation au WIPONET :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- trois cours en français ont été organisés en Afrique, un au Maroc et les deux autres au Cameroun;</li> <li>- deux cours en espagnol ont eu lieu en Amérique du Sud (Chili et Pérou);</li> <li>- au total, neuf cours en anglais ont été organisés en Europe, en Asie, dans les pays arabes et en Afrique.</li> </ul> <p><i>Nombre d'heures de connexion à l'Internet fournies aux offices de propriété intellectuelle :</i></p> <p>1310 heures de connexion à l'Internet ont été fournies aux offices de propriété intellectuelle.</p>

Résultats compté : Amélioration de la diffusion de l'information en matière de propriété intellectuelle grâce à l'élargissement de l'accès aux programmes d'enseignement à distance et au renforcement de la collaboration avec la communauté de la propriété intellectuelle.

<u>Résultats obtenus</u>	<u>Indicateurs d'exécution</u>
En prévision pour 2003.	<p><i>Nombre de demandes d'accès enregistrees sur les sites Web hébergés par le WIPONET :</i></p> <p><i>Nombre de pages d'information publiées sur les serveurs Web du WIPONET :</i></p> <p><i>Nombre de téléconférences et de visioconférences organisées par l'intermédiaire du WIPONET :</i></p> <p><i>Nombre de cours d'enseignement en ligne suivis grâce aux connexions à l'Internet fournies dans le cadre du WIPONET et nombre de participants à ces programmes :</i></p> <p>n.d.</p>

Résultats compté : Intégration des services WIPO NET aux services informatiques de base afin d'éviter le chevauchement des activités, d'améliorer l'efficacité et d'optimiser l'utilisation des ressources financières.

<u>Résultats obtenus</u>	<u>Indicateurs d'exécution</u>
Intégration progressive des services du WIPONET dans les services informatiques centraux.	<p><i>Nombre de fonctionnaires et des systèmes du Bureau international faisant appel aux services du WIPONET :</i></p> <p>Dix fonctionnaires de l'OMPI et un service ont commencé à utiliser les services du WIPONET en 2002. Le projet de BNPI a envoyé environ 6 gigaoctets de données PCT brutes par semaine sur DVD à des sous-traitants qui les ont traitées et renvoyées à l'OMPI (environ 2 gigaoctets par semaine de données reformatées) par l'intermédiaire du service sécurisé du WIPONET. Cette solution permet aux publications des BNPI d'économiser de 25 à 30% de temps par semaine, d'où des données disponibles plus rapidement et un service amélioré aux utilisateurs des bibliothèques électroniques.</p> <p>Les entreprises extérieures sous contrat pour le PCT -SAFE ont utilisé le WIPONET pour transférer leurs données en toute sécurité sur le serveur de développement du projet.</p> <p><i>Nombre de services du WIPONET et des services informatiques de base intégrés :</i></p> <p>Undes services informatiques de base ont été intégrés au WIPONET en 2002.</p>

*Résultatscompté* : Efficacitédelamaintenance dusystèmeetdel'assistanceauxutilisateursetcréationd'un siteanticatastrophepourleWIPO NET.

<u>Résultatsobtenus</u>	<u>Indicateursd'exécution</u>
Letempsmoyende résolutiondesincidents estrelativementélevéen raisondequelques situationsdans lesquelleslasolutionet samiseenœuvreont prisuntemps considérable.	<p><i>Statistiquesconcernantles appelsadressésauservice d'assistanceetlesdélaisde réaction :</i></p> <p>Leservice d'assistance duWIPO NETareçu120 appels,dont96 ontétérésolus,pour untempsmoyenderésolutionde19 jours. Lesappelsreçusaucoursdelapériode allantdeseptembre àdécembre 2002portaient surdesdemandes d'assistance de toutes sortes (allant despannesmatériellesauxproblèmesduréseauprivévirtuel trilatéral),ettouslesproblèmesontétérésolus.</p> <p><i>Miseen service dusiteanticatastrophe duWIPO NETdansles délaisprévus :</i></p> <p>Enprévisionpour2003.</p>

## Sous-programme15.4 –IMPACT

190. Encequiconcernelesmesuresprisesparl'OMPIpourautomatiserlesprocéduresdu PCT,lapremière phasedesservicesdecommunicationsystématiquesurdemande(COR) visantàpermettreauxofficesdepropriétéintellectuellederecevoirlescopiesdesbrochures sousformeélectronique(surDVDouparl'Internet)aétémiseenœuvreen2002dansle cadreduprojetIMPACT. Àlafindel'année,quatre officesdepropriété intellectuelle (Australie,États -Unisd'Amérique,JaponetOfficeeuropéendesbrevets)avaientprévu de recevoirlesbrochures supportélectronique(DVD)ettroisautresétaientenphasede transitionentrelessupportpapieretlessupportsCDouDVD .

**OBJECTIF :** RépondreauxbesoinsopérationnelsduBureau duPCTconcernantletraitementdesdemandes selonlePCTdéposéessurpapierousousformeélectronique.

*Résultatscompté* : PhaseI(Recoursaccrusauxservicesdecommunicationsurdemande –COR).

<u>Résultatsobtenus</u>	<u>Indicateursd'exécution</u>
L'utilisation desservices delaphase IdelaCOR aaugmentéetadonné desrésultats satisfaisants.	<p><i>Nombredebrochuresetd'autresdocumentsPCTtransmisdanslecadredece service :</i></p> <p>CORSPÉCIFIQUE : Brochures : 4550;autresdocumentsPCT :9234 CORSYSTÉMATIQUE : Brochures : 779 765;autresdocumentsPCT :943 376</p> <p><i>Pourcentage de brochuresPCTsurpapier :</i></p> <p>CORSPÉCIFIQUE : 95% CORSYSTÉMATIQUE : 89%</p> <p><i>Nombre d'officesnerecevantplus esbrochuresurpapieretnombre dedocuments automatisés :</i></p> <p>CORSPÉCIFIQUE : Quatreoffices(Australie,États -Unisd'Amérique,Japon,OEB)ont prévuderecevoircertainsdesleursdocuments supportélectronique. Troisautres (Israël,RépubliquedeC orée,Royaume -Uni)ontentamélatransitionentrelessupport papieretlessupportsCDouDVDpour toutesleurscommunications.</p> <p>CORSYSTÉMATIQUE : Quatreoffices(États -Unisd'Amérique,Japon,OEB, RépubliquedeCorée)ontreçusystématiquementlesdocu mentsdepriorité surDVD (99% del'ensembledesdocumentsdeprioritéenvoyésparleBureauinternational).</p> <p>Certainsofficesdepropriétéintellectuellecontinuentderecevoirà lafoisdescopies</p>



	<p>papier et des copies électroniques des brochures et des documents PCT, mais plusieurs devraient bientôt recevoir leurs documents sur support électronique et un nombre considérable d'entre eux ont déjà commencé à recevoir certains ou la totalité de leurs documents sur DVD.</p> <p>Dans leur majorité, les tiers abonnés aux services sont passés, avec effet immédiat, des documents sur papier à la communication sur DVD.</p>
--	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

*Résultats compté : Phase 2 (système du Bureau international) opérationnelle.*

<u>Résultats obtenus</u>	<u>Indicateurs d'exécution</u>
<p>Lecahierdescharges pourlesystème du Bureau international (phase II) a été établi et la phase de conception a débuté. Lesystème devraitdevenir opérationnel en 2003.</p>	<p>Réduction du volume de papier traité par le Bureau du PCT : Réduction de l'utilisation du Centre international de calcul (CIC) : n.d.</p>

*Résultats compté : Phase 3 (système du Bureau international agissant en tant qu'office récepteur) opérationnelle.*

<u>Résultats obtenus</u>	<u>Indicateurs d'exécution</u>
<p>La phase III du projet IMPACT (système du Bureau international agissant en tant qu'office récepteur) devrait débuter en 2003.</p>	<p>Nombre de demandes internationales traitées sous forme électronique dans le cadre du système IMPACT du Bureau international agissant en tant qu'office récepteur : n.d.</p>

## Sous-programme 15.5 – Dépôt électronique selon le PCT

191. En novembre 2002, le projet PCT -SAFE a donné lieu à l'installation d'un système pilote pour le dépôt électronique selon le PCT auprès de 40 utilisateurs sélectionnés. Dans le cadre de ce projet pilote, le PCT a reçu la première demande sous forme électronique le même mois.

**OBJECTIF : Adopter une norme concernant le dépôt et le traitement électroniques des demandes internationales**

*Résultats compté : Format des documents et des données agréé en vue de l'échange avec d'autres offices de propriété intellectuelle.*

<u>Résultats obtenus</u>	<u>Indicateurs d'exécution</u>
<p>Lecadrejuridique et la norme technique pour le dépôt électronique ont défini le format agréé pour l'échange de données avec d'autres offices.</p>	<p>Volume d'activités dans le domaine de l'échange de données entre offices : Lesystème pilote pour la réception des demandes de brevet déposées sous forme électronique, parallèlement aux demandes sur papier, est en cours d'établissement pour le début de 2003. Un officier récepteur du PCT (l'OEB) a commencé à recevoir les demandes PCT sous forme électronique (le 11 novembre 2002).</p>

**OBJECTIF :** Mettre au point un système de dépôt électronique des demandes internationales fondé sur le logiciel PCT -EASY actuel (système de dépôt électronique des demandes).

*Résultats comptés :* Réduction au minimum des irrégularités susceptibles de figurer dans les demandes internationales établies à l'aide du logiciel officiel.

<u>Résultats obtenus</u>	<u>Indicateurs d'exécution</u>
Respect du calendrier pour l'installation du système PCT -SAFE en 2003.	<p><i>Nombre de demandes internationales déposées sous forme électronique :</i></p> <p>Installation du système pilote à l'intention de 40 utilisateurs en novembre 2002. La première demande selon le PCT déposée sous forme électronique a été reçue le 17 novembre 2002 dans le cadre du projet pilote PCT -SAFE.</p> <p><i>Nombre d'irrégularités par demande internationale :</i></p> <p>n.d.</p>

*Résultats comptés :* Suppression de la saisie manuelle des données (dactylographie ou numérisation) dans les systèmes informatiques.

<u>Résultats obtenus</u>	<u>Indicateurs d'exécution</u>
n.d.	<p><i>Réduction du nombre de fonctionnaires affectés à la saisie des données :</i></p> <p>n.d.</p>

*Résultats comptés :* Traitement plus rapide et à moindre coût des demandes.

<u>Résultats obtenus</u>	<u>Indicateurs d'exécution</u>
n.d.	<p><i>Nombre de demandes internationales traitées par examinateur :</i></p> <p>n.d.</p>

## Sous-programme 15.6 – CLAIMS

192. Le projet CLAIMS est étroitement lié à l'avancement de la réforme de la CIB, dont le principal objectif est d'améliorer la recherche d'information en matière de brevets grâce au niveau plus élevé dont la classification sera dotée après la réforme. Le projet CLAIMS comprend quatre volets, à savoir le projet RIPCIS et d'appui à la réforme de la CIB, le classement par catégories, le didacticiel CIB et la prise en charge linguistique. Le projet RIPCIS est le sous-système qui remplacera le sous-système IPCIS de rapport d'examen préliminaire international utilisé jusqu'ici pour la révision de la CIB. À la fin de 2002, la phase d'analyse et d'évaluation était pratiquement achevée pour l'appui à la réforme de la CIB, le classement par catégories et la prise en charge linguistique. L'installation et la mise en œuvre devraient être achevées en 2003. La mise en œuvre du volet consacré au didacticiel est pratiquement achevée.

**OBJECTIF :** Aider les offices de propriété industrielle des États membres à procéder au reclassement de leurs collections de brevets.

*Résultats comptés :* Diminution de la charge de travail liée au classement des documents de brevet.

<u>Résultats obtenus</u>	<u>Indicateurs d'exécution</u>
Respect du calendrier pour l'installation des systèmes d'appui en 2003.	<p>Nombre de documents classés à l'aide de symboles d'un niveau plus élevé attribués par les grands offices :</p> <p>Le niveau plus élevé de la CIB n'a pas encore été approuvé en raison de la décision de repousser la date de publication de la CIB après la réforme de 2003 à 2005. Par conséquent, les documents n'ont pu être classés à l'aide de symboles d'un niveau plus élevé attribués par les grands offices.</p>

**OBJECTIF :** Fournir les outils nécessaires pour que les résultats du classement effectués par les offices de la coopération trilatérale et les grands offices à l'aide d'un niveau plus élevé de la CIB après la réforme puissent être partagés avec les offices de brevets de petite et moyenne taille ainsi qu'avec les offices des pays en développement grâce à une base de données centrale contenant les données de classement (et le numéro de demande/publication/priorité) de tous les documents de brevet publiés où que ce soit dans le monde.

*Résultats comptés :* Meilleur accès des pays de petite et moyenne taille et des pays en développement à la documentation de brevet.

<u>Résultats obtenus</u>	<u>Indicateurs d'exécution</u>
La base de données centrale est en cours d'établissement par les offices de la coopération trilatérale et devrait être opérationnelle au second semestre 2004.	<p>Fréquence d'utilisation de la base de données centrale :</p> <p>n.d.</p>

*Résultats comptés :* Mise à disposition de la CIB dans d'autres langues de l'Union de Strasbourg.

<u>Résultats obtenus</u>	<u>Indicateurs d'exécution</u>
Deux nouvelles versions linguistiques de la CIB sont disponibles.	<p>Nombre de versions linguistiques créées au moyen de la traduction assistée par ordinateur :</p> <p>Les versions en croate et en perse (abrégée) ont été publiées.</p>

*Résultats comptés :* Meilleur accès aux collections de brevets des offices de brevets des pays de petite et moyenne taille et des pays en développement qui ne publient pas leurs documents en anglais.

<u>Résultats obtenus</u>	<u>Indicateurs d'exécution</u>
Création de liens, par l'intermédiaire d'IBIS, avec les bases de données relatives aux brevets qui peuvent être reliées à la CIB par URL directe.	<p>Nombre de bases de données reliées à des versions linguistiques spéciales de la CIB :</p> <p>Plus de 10 versions nationales de la CIB sont reliées à IBIS. En outre, la base de données de l'OEPM (office national espagnol) est reliée à la CIB par adresse URL directe via IBIS. Parmi les autres bases de données liées figurent Espacenet (OEB), celle de l'Office des brevets et des marques des États-Unis d'Amérique, celle du PCT et celle du Journal of Patent Associated Literature (JOPAL).</p>

## Sous-programme 15.7 – AIMS

193. Des progrès notables ont été accomplis en ce qui concerne le projet AIMS, destiné à remplacer le vieux système financier de l'OMPI par un système de gestion budgétaire et financière intégrée. Suite au recensement des besoins des utilisateurs, un appel d'offres a été lancé afin de retenir la solution logicielle la plus adaptée aux besoins de l'OMPI. Cette étape majeure ayant été franchie, le projet est resté dans les temps pour le début des opérations d'installation vers la fin de 2003.

**OBJECTIF :** Remplacer le système financier FINAUT, qui a 16 ans d'âge, et le système de comptabilité BETS par un système moderne et intégré de comptabilité financière et de contrôle budgétaire sur lequel l'Organisation pourra appuyer adéquatement pour gérer et présenter son information financière.

*Résultats comptés :* Retrait progressif du système existant, le système FINAUT, au cours des deux à trois années à venir.

<u>Résultats obtenus</u>	<u>Indicateurs d'exécution</u>
Lecalendarier prévoyant l'installation du système AIMS en 2003 a été respecté, grâce aux progrès accomplis dans les phases d'analyse et de conception.	<p><i>Nombre de domaines, au sein des secteurs des finances et du budget, dépendant du système FINAUT en 2003 :</i></p> <p>L'accès de retraitement fermé devait être la première partie d'un nouveau système mis en service indépendamment de l'ancien système à la fin de 2003.</p> <p><i>Réduction de l'utilisation du Centre international de calcul (CIC) :</i></p> <p>n.d.</p>

*Résultats comptés :* Mise en œuvre d'un système financier doté de mécanismes de contrôle voulus pour satisfaire aux exigences de vérification interne et externe et, par conséquent, réduire au minimum les risques financiers.

<u>Résultats obtenus</u>	<u>Indicateurs d'exécution</u>
Les besoins du vérificateur externe des comptes en termes de plan et de rapports comptables ont été recensés et définis.	<p><i>Retour d'information des vérificateurs internes des comptes :</i></p> <p>Le vérificateur interne des comptes de l'OMPI a été associé à la procédure pour faire en sorte que les rapports soient conformes au Règlement financier de l'OMPI. La participation du vérificateur interne des comptes sera sollicitée à diverses étapes ultérieures du projet.</p> <p><i>Retour d'information des vérificateurs externes des comptes :</i></p> <p>Les vérificateurs externes des comptes ont participé aux réunions concernant l'établissement du plan comptable. Le plan d'exécution du projet AIMS prévoit la poursuite de la participation des vérificateurs externes des comptes aux principales tâches et réunions afin de veiller à l'observation de leurs critères.</p>

*Résultats comptés :* Mise en place, en matière de contrôle financier et budgétaire, d'un système de base stable qui permettra l'intégration des futurs systèmes opérationnels.

<u>Résultats obtenus</u>	<u>Indicateurs d'exécution</u>
Laplanification relative aux interfaces à mettre en œuvre dans le cadre	<p><i>Nombre d'interfaces automatisées avec des systèmes extérieurs aux secteurs des finances et du budget :</i></p> <p>Neuf interfaces automatisées avec des systèmes externes au secteur des finances et du budget ont été recensées : paie; Centre d'arbitrage et de médiation; publications;</p>

dprojetAIMSs'est poursuivie.	contributions;PCT(CASPIA,CASPRO,IMPACT,selonlecas);MAPS;DMAPS.
------------------------------	----------------------------------------------------------------

*Résultatscompté* : Fourniture,àladirectiondesservices,d'uneinformationadéquatenmatièrede gestion financière.

<u>Résultatsobtenus</u>	<u>Indicateursd'exécution</u>
n.d.	<p><i>Informationsreçuesdesutilisateurs:</i></p> <p>Lesutilisateursontétéinterrogésdemanièreapprofondieafinderecenserleurs besoinsetleursdifficultésenmatièred'établissementde rapportsfinanciers. Ces besoinsferontl'objetd'uneétudepluspousséedanslecadredelaphasede conceptionduprojet.</p> <p>Lesinformationsémanantdesutilisateursserontrasmubléesetanalyséesaucoursdu processusdeconceptionetdemiseenœuvr edesrapportsdegestionfinancièreafin d'évaluerl'efficacitédesmesuresprisespourrépondreàleursbesoins.</p>

### Sous-programme15.8 –Reconnaissanceoptiquedes caractères(ROC)

194. Ladescriptiondecesous -programme,ycomprissoul'angle desobjectifs,desrésultats escomptéssetdesindicateursd'exécution,figuredansleprogrammeetbudgetdel'OMPIpour 2002-2003(annexe IdudocumentWO/PBC/4/2 Add.1)approuvéparlesÉtatsmembreslors deleursassembléesdeseptembre 2001.

195. LanumérisationdutexteintégraldesdemandesPCTàl'aidedelaROCEstdemeurée uneactivitépermanentedanslecadreduprogrammerelatifauxtechniquesdel'information en2002,encoopérationaveclePCT. Parmilesprincipauxrésultatsobtenus figurentla livraisonàl'OMPIdelacollectioncomplètePCTI2CsurDVDpourlapériode1998 -2002, avecuntauxdereconnaissanceDESCARACTÈRESde99,7%enmoyenne.

**OBJECTIF :** SaisirletexteintégraldesdemandesselonlePCTaumoyendela reconnaissance nceoptiquedes caractères(ROC)etmettrelesdonnéesàladispositiondesofficesdesÉtatsmembresetdes bibliothèquesnumériquesdepropriétéintellectuellesousformeélectronique.

*Résultatscompté* : Miseàdispositiondutexteintégraldesdemande sselonlePCTentempsvoulou.

<u>Résultatsobtenus</u>	<u>Indicateursd'exécution</u>
<p>Livraisonàl'OMPI delacollection complètePCTI2C surDVD.</p> <p>Lesdonnées communiquées chaquesemaineà l'OEBsont conformesaux attentes.</p>	<p><i>Lesdonnéesélectroniquesdoiventêtre livréesetchargéesselonlecalendrier prévu :</i></p> <p>LivraisonhebdomadaireentempsvouludesproduitsélectroniquesPCTI2Càl'OMPI etdesproduits selonlanormeST.35àl'OEB.</p>

*Résultatscompté* : Lesdonnéesélectroniquesserontd'unequalitésuffisante pourêtrereutiliséesparlesoffices debrevetsauxfinsdelarechercheetdel'examen.

<u>Résultatsobtenus</u>	<u>Indicateursd'exécution</u>
<p>Letauxde reconnaissancecede99,7% estnettementsupérieurà l'objectifde98%.</p>	<p><i>Laqualitédesdonnéesélectroniques doitêtreconformeauxprescriptionsde l'OMPI :</i></p> <p>UncontrôledelaqualitédelastucturedesdonnéesPCTI2Caétéeffectuéjusqu'àfin septembre 2002etl'OEBa indiquéquelareconnaissanceoptiqueétaitaussibonneque possiblecomptetenudelaqualitédesdonnéesdedépart. Letauxdereconnaissance s'estélevéà99,7%enmoyenne(soitendessusdutauxde98%retenudansle contrat).</p> <p>TouteslesdonnéespubliéeschaquesemaineparlePCTontétéprésentéessurles DVDPCTI2C.</p>

*Résultatscompté* : Lesystème desBNPI continueraàêtrere massivementutilisé.

<u>Résultatsobtenus</u>	<u>Indicateursd'exécution</u>
<p>Lesystème desBNPIa produitungrandnombre dedemandesdepages.</p> <p>Unprototypepourla publicationdutexte intégraldesdonnées danslesBNPIduPCT estdéjààladisposit ion d'unnombrerestreint d'utilisateurs.</p> <p>L'utilisationdu WIPONETpourla communicationdes donnéesPCTintégrales auxBNPIestenplace depuisnovembre 2002et lesdonnéespleintexte sontdisponiblesauxfins dutransfertparle WIPONETunesemaine aprèsladatede publication.</p>	<p><i>NombrededemandesderenseignementsenregistréssurlesiteWebconsacrésaux BNPI :</i></p> <p>Quelque11 502 830 pagesontétédemandéesdepuislessite WebdesBNPI,pour 39 540 341 occurrences.</p> <p>Publicationhebdomadairedutexteintégraldesdescriptionsetreventicationsdes brochuresPCTpubliéesenlangueslatinesdanslesmeilleurdélaisaprès ladatede publication.</p>

**Montanttotaldesdépensesautitreduprogrammepincipal15en2002:**

**67 684 000francssuisses**

## **PROGRAMMEPRINCIPAL 16 –GESTIONDES RESSOURCESHUMAINES**

196. LeDépartementdelagestiondesressourceshumainesapoursuivisesactivités conformémentàlavisionstratégiquedel'OMPItoutenveillantàrépondredelamanière la plusrapideetlaplusefficacepossibleauxbesoinsdel'Organisationenmatièredepersonnel.

197. En2002,uneanalysepréliminaireaétéréalisée surlerapportétablipar laNational AcademyofPublicAdministration(NAPA)intitulé“L'OMPI, unemployeurdechoix”,

commandée en 2001 à la demande des États membres, afin d'établir un cadre financier et un calendrier pour la mise en œuvre de différentes recommandations contenues dans ce document. Le rapport donne de précieuses indications de la manière dont le Département de la gestion des ressources humaines pourrait appuyer l'orientation stratégique de l'Organisation. Les résultats de ce travail dépendront de l'affectation d'un budget spécifique et de la poursuite de travaux relatifs au système de gestion administrative intégrée (AIMS). L'analyse de ces rapports est inscrite dans le cadre plus large de l'évolution des techniques de l'information.

## Sous-programme 16.1 – Engagements

198. La rationalisation des procédures de recrutement est poursuivie. Au cours de la période considérée, 94 postes ont été mis au concours et 98 nouveaux fonctionnaires ont été nommés (53 administrateurs et 45 agents des services généraux), soit parmi eux au concours, soit dans le cadre du système de recrutement direct, conformément au Statut du personnel. Au total, quatre fonctionnaires associés ont été nommés et neuf stagiaires ont participé au programme de stages de l'OMPI.

199. La durée des contrats des agents temporaires est passée à 11 mois<sup>3/4</sup> et les premières études en vue de l'introduction éventuelle d'un congé de maternité pour les consultantes, les titulaires d'un contrat de travail spécial et les traductrices ont été effectuées.

**OBJECTIFS :** Recruter des personnes possédant les plus hautes qualités de compétence, d'efficacité et d'intégrité.

Continuer à promouvoir l'équité entre les sexes dans le recrutement.

Améliorer la répartition géographique des fonctionnaires et autres agents de l'Organisation.

*Résultats comptés :* Recrutement rapide et efficace de personnel de qualité, compte tenu de l'équité entre les sexes et de la répartition géographique, grâce au système intégré de gestion du personnel.

<u>Résultats obtenus</u>	<u>Indicateurs d'exécution</u>
Le nombre de personnes recrutées a permis de répondre aux besoins de l'Organisation dans les délais fixés.	<i>Nombre de personnes recrutées pour répondre aux besoins de l'Organisation dans les délais fixés :</i> 98 nouveaux fonctionnaires ont été nommés (53 administrateurs et 45 agents des services généraux).
Le recrutement a été conforme aux buts et objectifs à l'échelle du système des Nations Unies en matière d'égalité des sexes.	Les besoins supplémentaires de l'Organisation en personnel ont été pourvus grâce au recrutement de 32 consultants, 11 titulaires d'un contrat de travail spécial, 15 contrats de louage de services, 113 agents temporaires et neuf stagiaires. <i>Respect des objectifs fixés pour le système des Nations Unies et des objectifs concernant le principe d'équité entre les sexes :</i> Près de 50% des fonctionnaires nouvellement nommés étaient des femmes.
La représentation géographique a été améliorée.	<i>Amélioration de la répartition géographique du personnel :</i> À la fin de décembre 2002, 89 nationalités différentes étaient représentées contre 86 à la fin de 2001.

**OBJECTIF :** Renforcer les procédures de recrutement et d'administration du personnel applicables aux agents temporaires en vue d'appuyer les activités de programme.

*Résultats compté :* Rationalisation des politiques et procédures de recrutement et d'administration applicables aux agents temporaires.

<u>Résultats obtenus</u>	<u>Indicateurs d'exécution</u>
Plus grande continuité de l'emploi et administration simplifiée.	<p>Nombre de politiques et procédures définies et mises en œuvre :</p> <p>La durée des contrats des agents temporaires est passée à 11 mois<sup>3/4</sup>.</p> <p>Des études préliminaires ont été menées en vue de l'introduction éventuelle en 2003 d'un congé de maternité à l'intention des consultantes, des titulaires d'un contrat de travail spécial et de traductrices.</p>

## Sous-programme 16.2 – Prestation et assistance sociale

200. Les prestations et avantages du personnel ont été gérés avec efficacité et des améliorations ont été apportées aux conditions d'emploi, conformément au régime commun des Nations Unies. La version actualisée du système de gestion de l'horaire de travail variable mise en service en mars 2002 a permis d'améliorer les services offerts aux responsables et au personnel moyennant une plus grande souplesse dans la planification quotidienne et à long terme de la charge de travail. Au second semestre de 2002, les chefs de groupe de l'ensemble de l'Organisation ont pu accéder en ligne aux renseignements concernant leurs subordonnés (absences, grade, durée de service, etc.), ce qui représente un allègement important des procédures administratives et, partant, des économies de temps et de ressources.

201. Les dossiers de quelque 1210 fonctionnaires de l'OMPI membres de la Caisse communale des pensions du personnel des Nations Unies ont été administrés. Au 31 décembre 2002, quelque 2890 personnes étaient couvertes par l'assurance médicale Van Breda et des prix compétitifs ont été négociés avec plusieurs prestataires de santé. Le chalet Erika, propriété de la Caisse de retraite (fermée) de l'OMPI, a été vendu en mai 2002.

202. En ce qui concerne le bien-être du personnel, quelque 2000 demandes de renseignements émanant de membres du personnel et de leurs familles ont été traitées. En mai 2002, une réunion a été organisée, en collaboration avec la Fondation pour Genève, à l'intention des enfants des membres du personnel récemment arrivés à Genève. Une réunion d'orientation pour les conjoints de ces membres du personnel a été organisée en octobre pour la deuxième année consécutive. Un séminaire de préparation au départ à la retraite a aussi été mis sur pied avec l'ONUG à l'intention des membres du personnel concernés.

**OBJECTIFS :** Administrer les droits aux prestations et avantages des différentes catégories de personnel conformément au Statut et règlement du personnel de l'OMPI. 1

Mettre au point de nouveaux instruments informatiques visant à améliorer l'administration des droits aux prestations et des avantages et renforcer les instruments existants.

*Résultats compté :* Administration rapide et efficace des droits aux prestations et avantages de tout le personnel grâce au système intégré de gestion du personnel.

<u>Résultats obtenus</u>	<u>Indicateurs d'exécution</u>
	<p>Nombre de droits aux prestations et avantages administrés, nature de ces droits et retour d'information provenant des membres du personnel :</p>



<p>Les membres du personnel ont reçu leurs prestations dans les délais.</p> <p>Plus grande efficacité dans le traitement des demandes.</p>	<p>L'administration des dossiers de quelque 920 membres du personnel et des consultants, des agents temporaires et titulaires de contrats de louage de services ou de contrats de travail spéciaux a notamment donné lieu aux mesures suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- environ 800 rapports relatifs aux contrats, 183 promotions et 68 demandes de prime pour connaissances linguistiques ont été traités;</li> <li>- 268 déclarations de charges de famille; le paiement de 335 avances et prestations relatives à l'indemnité pour frais d'études, 430 dossiers d'allocation-logement et 162 cas de congé dans les foyers ont été traités;</li> <li>- les demandes de congé de maternité, de congé spécial et de remboursement des frais de voyage pour frais d'études, les cessations de service et les transferts ont été administrés;</li> <li>- 647 attestations, 120 laissez-passer des Nations Unies et 663 demandes de renouvellements de cartes de légitimation suisses ont été établies; 7010 demandes de congés annuels, de crédit et de compensation ont été traitées; environ 13 700 attestations de congé de maladie ont été enregistrées pour toutes les catégories de personnel et le paiement de quelque 20 500 heures supplémentaires a été traité;</li> <li>- introduction de l'accès en ligne des chefs de programme à certaines informations concernant leurs ressources humaines (absences, grade, durée de service, etc.).</li> </ul> <p>Le retour d'information des membres du personnel et des responsables de programme a été positif.</p>
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Résultats comptés : *Mise en place d'un nouveau type de pointeuse faisant appel à la technique Ethernet, qui permettrait d'améliorer l'efficacité du système d'horaire variable.*

<u>Résultats obtenus</u>	<u>Indicateurs d'exécution</u>
<p>Le système révisé de gestion de l'horaire de travail variable a donné aux chefs de groupe et aux membres du personnel une plus grande souplesse dans la planification de la charge de travail.</p>	<p>Retour d'information provenant des membres du personnel sur l'utilisation du système d'horaire variable :</p> <p>Le système révisé de gestion de l'horaire de travail variable entré en service en mars 2002 a été hautement apprécié des membres du personnel. La technique Ethernet a rencontré quelques difficultés qui ont parfois retardé le traitement des données. Cette technique a été mise en œuvre dans les nouveaux bureaux loués.</p>

**OBJECTIF : Donner information et conseils aux fonctionnaires sur leurs droits et obligations à l'égard de l'Organisation et des autorités du payshôte.**

Résultats comptés : *Fourniture en temps voulu de renseignements et de conseils précis aux membres du personnel sur leurs droits et obligations à l'égard de l'Organisation et des autorités du payshôte.*

<u>Résultats obtenus</u>	<u>Indicateurs d'exécution</u>
<p>Les membres du personnel récemment arrivés ou en place ont bénéficié d'informations précises sur leurs droits et leurs obligations.</p>	<p>Nombre d'avis au personnel publiés :</p> <p>95 réunions à l'intention des membres du personnel récemment arrivés pour les informer de leurs droits et obligations à l'égard de l'Organisation et des autorités du payshôte ont été organisées.</p> <p>36 ordres de service et avis au personnel ont été publiés.</p> <p>Le retour d'information du personnel a été positif.</p>

**OBJECTIFS : Améliorer les conditions d'emploi du personnel et administrer et améliorer les services de prévoyance sociale et les services sociaux pour les membres du personnel et leurs familles, et renforcer leur efficacité par rapport à leur coût.**

**Fournir des services d'assistance sociale appropriés aux membres du personnel (y compris les membres retraités) et à leurs familles en vue de les aider à résoudre des difficultés liées au travail ou familiales.**

*Résultats comptés : Nouveaux plans d'assurance et amélioration des plans existants.*

<u>Résultats obtenus</u>	<u>Indicateurs d'exécution</u>
<p>Limitation du coût de l'assurance-maladie et sensibilisation du personnel aux coûts d'assurance.</p>	<p><i>Nombre de nouveaux plans d'assurance, qualité de ceux-ci et nombre de plans existants améliorés :</i></p> <p>Négociation de prix compétitifs avec un plus grand nombre de prestataires des assurances et mise en œuvre de nouvelles mesures en matière d'assurance.</p> <p>Quelque 294 membres du personnel et de leur famille ont souscrit au régime d'assurance-maladie de groupe, portant le nombre total de personnes assurées à 2890 en décembre 2002.</p>
<p>Assistance plus efficace aux membres du personnel à recherche d'un logement.</p>	<p>Assurance-accidents : le calcul des primes, les demandes de remboursement et 103 déclarations d'accident ont été traités. À la fin de 2002, un milliard de membres du personnel, de membres de leur famille ou de retraités étaient couverts par l'assurance-accidents non professionnels.</p> <p>En outre, 165 personnes étaient affiliées au régime d'assurance-vie.</p> <p>Les primes d'assurance pour quelque 300 boursiers ont été calculées.</p>
<p>Les membres du personnel récemment arrivés ont été plus rapidement opérationnels.</p>	<p>Le nombre de dossiers des membres de la Caisse communale des pensions du personnel des Nations Unies a augmenté de 172, portant le nombre total d'affiliés à 1210 au 31 décembre 2002. Plus de 50 estimations de pensions, 43 calculs de prestations à la cessation des services, 218 mises à jour de dossiers et diverses validations et restitutions de pensions ont été effectués.</p>
<p>Amélioration du site Intranet consacré au bien-être du personnel.</p>	<p>Les activités relatives à la Caisse de retraite (fermée) de l'OMPI, y compris la vente du chalet Erika en mai 2002, ont été menées à bien.</p> <p>Quelque 965 certificats divers, estimations de pensions, lettres et mémorandums ont été traités.</p>
<p>Intérêt accru des membres du personnel pour les activités en faveur des enfants, en particulier les activités estivales.</p>	<p><i>Retour d'information provenant des membres du personnel :</i></p> <p>Une assistance a été fournie aux collègues en proie à des difficultés. Plus de 600 entretiens individuels ont eu lieu pour trouver des solutions satisfaisantes aux problèmes rencontrés. Le retour d'information du personnel a été positif.</p> <p>Une assistance a été offerte aux nouveaux arrivants et aux membres de leurs familles, notamment sous forme d'informations préalables ou régulières en ce qui concerne le logement, la scolarité des enfants, les modes de garde, les possibilités d'emplois conjoints et d'autres aspects de l'installation. 36 nouveaux collègues ont suivi une réunion à leur arrivée, une réunion à l'intention des conjoints a été organisée et deux réunions à l'intention des enfants de membres du personnel ont été tenues en coopération avec la Fondation pour Genève.</p>
<p>Intérêt accru des membres du personnel pour les activités en faveur des enfants, en particulier les activités estivales.</p>	<p>Le nombre de membres du personnel ayant consulté le site Intranet du bien-être du personnel avant de se mettre en rapport avec le service a augmenté. Des commentaires positifs ont été reçus au sujet des informations figurant sur le site.</p>
	<p>Club d'enfants : des activités ont eu lieu un mercredi sur deux au cours de l'année scolaire et deux camps d'été d'une durée d'une semaine ont été organisés. Le retour d'information a été positif.</p>

### Sous-programme 16.3 – Politique de gestion du personnel et mise en valeur des ressources humaines

203. Parmi les principales mesures mises en œuvre figurent l'élaboration de politiques générales de gestion des ressources humaines saluées sur les grandes tendances et faits nouveaux intervenus dans le régime commun des Nations Unies; le Statut et règlement du personnel de l'OMPI a été modifié en conséquence à quatre reprises en 2002.

204. Outre l'organisation de cours de formation pour le perfectionnement des aptitudes des membres du personnel en termes de connaissances linguistiques et informatiques et de compétences de gestion, un programme d'initiation a été spécialement mis au point à l'intention des fonctionnaires nouvellement nommés. Lorsque c'était possible, des modules de sensibilisation à la sécurité informatique ont été intégrés aux différents programmes de formation. Les cours de langues sont devenus un aspect important des activités de formation, avec quelque 910 participants tout au long de l'année. Les principales activités de formation ont toutefois été organisées dans le cadre de la restructuration du secteur du PCT, sous forme d'ateliers et de cours spéciaux en fonction de la demande. Le passage au nouveau cadre de langues et les efforts constants pour renforcer la diffusion de l'information constituent des réussites majeures.

**OBJECTIFS :** Accroître la compatibilité du Statut et règlement du personnel de l'OMPI avec le régime commun des Nations Unies, compte tenu des changements structurels intervenus dans l'Organisation.

**Améliorer les normes d'emploi (recrutement, affectation et carrière) du personnel et des agents temporaires.**

*Résultats comptés :* Meilleure compatibilité du Statut et règlement du personnel de l'OMPI avec le régime commun des Nations Unies.

<p><u>Résultats obtenus</u></p> <p>Le Statut et règlement du personnel de l'OMPI a été mis à jour de manière régulière.</p>	<p><u>Indicateurs d'exécution</u></p> <p>Nombre de modifications apportées au Statut et règlement du personnel de l'OMPI:</p> <p>Les activités relatives à l'élaboration de politiques générales en matière de gestion des ressources humaines conformes aux tendances et faits nouveaux intervenus dans le régime commun des Nations Unies sont poursuivies. Le Statut et règlement du personnel de l'OMPI a été modifié en janvier, en mars, en mai et en novembre 2002.</p>
<p><u>Résultats comptés :</u> Classement des postes conformément aux normes utilisées dans le régime commun des Nations Unies.</p>	
<p><u>Résultats obtenus</u></p> <p>Classement des postes conformément à la norme-cadre et aux normes locales.</p>	<p><u>Indicateurs d'exécution</u></p> <p>Nombre de postes classés :</p> <p>314 descriptions d'emplois ont été établies suite aux activités de classement en cours. Aucun recours n'a été formé contre une décision de classement. Aucune session du Comité de classification ni du Comité consultatif des promotions n'a eu lieu en 2002.</p>

**OBJECTIF : Introduire un système amélioré de gestion de l'efficacité professionnelle à l'échelle de l'Organisation.**

*Résultats comptés : Système amélioré de gestion concernant le comportement et les résultats professionnels.*

<u>Résultats obtenus</u>	<u>Indicateurs d'exécution</u>
Les discussions concernant un système révisé d'évaluation du comportement professionnels ont été poursuivies	Retour d'information des chefs de programme et d'autres membres du personnel : n.d.

**OBJECTIF : Renforcer les compétences et l'efficacité du personnel de l'OMPI en matière de techniques de gestion, de techniques de l'information et de langues, conformément aux objectifs de l'Organisation.**

*Résultats comptés : Amélioration du comportement et des résultats professionnels et des compétences du personnel en matière de communication grâce à une formation aux techniques de l'information, à l'apprentissage des langues de travail reconnues par l'OMPI et à d'autres formations particulières.*

<u>Résultats obtenus</u>	<u>Indicateurs d'exécution</u>
Motivation et performances accrues du personnel (d'après les informations communiquées par les chefs de groupe et les membres du personnel eux-mêmes.	Nombre de membres du personnel formés et retour d'information : 1377 participants ont suivi 65 types de cours différents. Environ 66% des membres du personnel ont participé à une activité de formation officielle.
Le nombre de membres du personnel maîtrisant au moins deux langues de travail reconnues par l'OMPI a augmenté.	Les détails des cours et du nombre de participants sont les suivants : - cours de gestion : 175 participants; - cours d'informatique : 70 participants; - cours de langue : 910 participants; - communication (y compris le programme d'initiation) : 160 participants; - autres cours techniques (en fonction des besoins) : 208 participants. L'évaluation globale des cours fait apparaître un taux de satisfaction élevé.
Reconnaissance de l'OMPI tant que centre d'essai de l'UNESCO au sein du système des Nations Unies et maîtrise directe des cours de langue.	Nombre de membres du personnel maîtrisant au moins deux langues de travail reconnues par l'OMPI : Au total, 87 membres du personnel ont passé avec succès un examen d'aptitudes linguistiques en 2002 : 37 en anglais, 22 en français, 18 en espagnol, sept en allemand, deux en chinois, un en arabe. Un fonctionnaire a suivi un stage de langues intensif à l'étranger et cinq autres membres du personnel ont bénéficié de cours de langue privés adaptés à leurs besoins professionnels.
Poursuite de la rationalisation des procédures au sein du Département de la gestion des ressources humaines.	La transition vers le nouveau système de cours de langue établie en 2001 a été effectuée sans heurt et l'OMPI s'est félicitée de la participation de l'UIT à ce nouveau programme. Avec l'UIT, l'OMPI est devenue un centre d'essai pour les examens d'aptitudes linguistiques en français, en anglais et en espagnol. Les examens sont organisés conjointement avec l'UIT tous les ans. Environ 85 sessions d'examen de recrutement ont été organisées pour les agents temporaires. Les tests ont été étendus aux membres du personnel en place afin d'évaluer les compétences et de recenser les objectifs de formation.

**OBJECTIF : Améliorer la communication et la diffusion de l'information à use indupersonnel.**

*Résultatscompté : Activitésdeformationetdiffusiondel'informationportantsurlesobjectifsetles activitésdel'Organisation.*

<u>Résultatsobtenus</u>	<u>Indicateursd'exécution</u>
<p>Letempsd'adaptation desnouveauxmembres dupersonnelayantété réduit,ceux -cison tdevenuspleinement opérationnels rapidement.</p> <p>Accèsdirectdes membresdupersonnel auxinformations publiéesurl'Intranet.</p>	<p><i>Nombred'activitésorganisées,tellesque,entreautres,programmesd'initiationet pause-formation,etretour'd'informationprovenantdesmembresdupersonnel :</i></p> <p>Lesmanifestationsuivantesontnotammentétéorganisées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 12 sessionsduprogrammed'initiation,auxquellesontparticipé146 membres dupersonnel;</li> <li>- quatre séancesdeformationàl'intentiondessecrétairesrécemmentnommées;</li> <li>- deuxsessionsdepause -formationavecuneparticipationmoyennede 150 membresdupersonnel;</li> <li>- deux sessionsdelaformationenligneàlapropriétéintellectuelleenfrançaiset enanglais,auxquellesontparticipé83 membresdupersonnelautotal.</li> </ul> <p><i>Letour'd'informationaétépositif.</i></p> <p>LesiteIntranetaétéreconfiguréafinderendrel'information plusaccessible.</p> <p>Unebrochuredebienvenueaétéélaboréeencoopérationaveclasectionde l'assistancesociale. Cettebrochureseradiffuséeadébutde2003.</p>

**Sous-programme16.4 –Servicesdesanté**

205. Plusieursprogrammesdepromotionde lasantéaxéssurlapréventiondesmaladiesont étélancés. Desinitiativesontcontinuéd'êtreprisesafind'améliorerl'étatsanitaireetle bien-êtredupersonnel danslecadred'activitésrelativesàl'ergonomiedespostesdetravail, decampagnesde luttecontreletabacetd'inspectionsdel'environnementdetravail.

**OBJECTIF : Fournirdesservicesdesantéauxfonctionnaires,auxretraitésetauxdéléguésétrangersauprès del'OMPI.**

*Résultatscompté : Soinsdesantérapidesetadéquatspourle personnel,lesretraitéssetlesdélégués.*

<u>Résultatsobtenus</u>	<u>Indicateursd'exécution</u>
<p>Touteslesdemandesen matièredesoinsdesanté desmembresdu personnel,desretraités etdesdélégués,ainsi quelesdemandesde réunionsd'information avantetaprèsmission ontété satisfaites.</p>	<p><i>Nombredemembresdupersonnel, retraités etdéléguésayantrecoursauxservicesde l'Unitémédicaledel'OMPI:</i></p> <p>Quelque5438 consultationsetinterventionsontétéeffectuéesàl'intentiondes membresdupersonnel,d'ag entstemporaires,deretraités,dedéléguésdesÉtats membresetdevisiteursofficielsdel'OMPI.</p> <p>39 urgencesontététraitées,362 vaccinsontétéadministrés et106 certificats médicauxàl'intentiond'agentstemporairesoud'autresmembresdupersonne l'ontété délivrés.</p> <p>76 réunionsd'informationavantmissionontétéorganisées, donnantlieu notammentà ladistributiondetroussesde voyage.</p>

**OBJECTIF : Améliorer, sur le plan de la santé, les conditions matérielles de travail du personnel.**

*Résultat escompté : Sensibilisation aux avantages de techniques de gestion de la santé et d'un milieu de travail sain, et meilleur accès à ces avantages.*

<u>Résultats obtenus</u>	<u>Indicateurs d'exécution</u>
Amélioration significative du bien-être du personnel et des conditions de milieu de travail.	<p><i>Diminution du nombre de doléances concernant des maladies liées au milieu de travail :</i></p> <p>Plusieurs programmes de promotion de la santé axés en particulier sur la prévention des maladies ont été lancés. Une conférence à l'apaise -déjeuner a été consacrée à la sécurité alimentaire et à la nutrition.</p> <p>Des inspections d'hygiène alimentaire ont été entreprises dans les diverses cafétérias de l'OMPI.</p> <p>Les activités relatives en particulier à l'ergonomie des postes de travail, les campagnes de lutte contre le tabac et les inspections du milieu de travail sont poursuivies afin d'améliorer la santé et le bien-être des membres du personnel.</p>

**OBJECTIF : Maîtriser les dépenses de santé de l'OMPI et de son personnel.**

*Résultat escompté : Économies réalisées par l'Organisation et son personnel grâce à la maîtrise des coûts médicaux.*

<u>Résultats obtenus</u>	<u>Indicateurs d'exécution</u>
Meilleur accès aux soins de santé à des prix compétitifs pour les membres du personnel et leurs familles, conformément à la politique de limitation des coûts de l'Organisation.	<p><i>Réduction des coûts médicaux supportés par l'Organisation et le personnel :</i></p> <p>Augmentation minimale (3%) de la prime d'assurance -maladie en 2002.</p> <p>Des accords ont été signés avec les nouveaux prestataires de santé ci-après : deux centres de radiothérapie, un laboratoire d'analyses sanguines, un grand réseau de pharmacies, un physiothérapeute et une clinique.</p>

<b>Montant total des dépenses au titre du programme principal</b>	<b>16 en 2002 :</b>	<b>8 millions de francs suisses</b>
-------------------------------------------------------------------	---------------------	-------------------------------------

## PROGRAMME PRINCIPAL 17 – Services administratifs

206. Des services administratifs sont continués d'être assurés à l'intention des États membres, d'autres utilisateurs des secteurs public et privé et du Secrétariat.

### Sous-programme 17.1 – Opérations financières

207. L'assainissement de la gestion financière s'est poursuivi, avec une comptabilité précise de toutes les recettes et dépenses, et des comptes mensuels et annuels établis conformément au Règlement financier de l'OMPI et à son règlement d'exécution. À la clôture, les comptes de l'exercice biennal 2000-2001 se sont avérés exacts (que ce soit pour l'OMPI, l'UPOV, les projets du PNUD, les fonds fiduciaires ou la Caisse de retraite (fermée) de l'OMPI). Des rapports d'audit positifs ont été établis par les vérificateurs externes des comptes. Le Rapport de gestion financière pour l'exercice biennal 2000-2001 a été rédigé et envoyé dans les délais aux États membres. La répartition des émoluments complémentaires et des compléments

d'émoluments perçus dans le cadre de l'Union de Madrid et de taxes étatiques perçues dans le cadre de l'Union de La Haye pour 2001 a été effectuée en temps voulu, de même que la répartition mensuelle de taxes individuelles relatives au Pro toco de Madrid.

208. Les premières étapes du projet AIMS ont été achevées dans les délais. Une fois définis les besoins des services financiers, le fournisseur de logiciel a été sélectionné, l'achat négocié et le logiciel installé provisoirement sur un système parallèle alors qu'il était toujours en phase de conception. Comme il était prévu dans le projet, une équipe de consultants a été recrutée afin d'aider les utilisateurs à passer au nouveau système.

209. Le Comité consultatif des investissements a continué de se réunir de manière régulière et est convenu que, pour ce qui concerne la préservation du capital préservé, la meilleure solution consiste à placer les fonds auprès de la Banque nationale suisse, qui offre un rendement annuel de 2,265% à la fin de 2002.

**OBJECTIF :** **Élaborer un nouveau système intégré d'information financière et budgétaire et, dans l'intervalle, procéder aux aménagements nécessaires sur le système d'information financière existant.**

*Résultats comptés :* Redéfinition des pratiques de gestion existantes et mise en place de nouveaux modules financiers durant l'exercice 2002-2003 entraînant une augmentation de l'efficacité, de la productivité et de la flexibilité au cours de l'exercice 2004-2005.

<u>Résultats obtenus</u>	<u>Indicateurs d'exécution</u>
Calendrier respecté, avec l'exécution en temps voulu des premières étapes du projet, et installation de logiciel sur un système provisoire.	<p><i>Nombre et nature des modules élaborés et mis en œuvre aux fins du nouveau système d'information financière et budgétaire :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- définition des besoins des services financiers;</li> <li>- sélection et achat de logiciel ;</li> <li>- recrutement d'une équipe de consultants.</li> </ul>

**OBJECTIFS :** **Faire en sorte que tous les revenus qui doivent être versés à l'OMPI soient reçus et que toutes les dépenses soient payées correctement et en temps voulu.**

**Veiller à ce que la comptabilité soit conforme aux principes, règles et normes applicables et que les comptes soient tenus correctement.**

*Résultats comptés :* Toutes les opérations financières continueront d'être effectuées avec précision, intégrité et probité.

<u>Résultats obtenus</u>	<u>Indicateurs d'exécution</u>
Les opérations financières ont continué de répondre aux critères les plus élevés.	<p><i>Rapport et avis des vérificateurs externes des comptes :</i></p> <p>Précision de toutes les opérations financières et rapport et avis positifs des vérificateurs externes des comptes.</p>

**OBJECTIF :** Veiller à ce que le Secrétariat ait la capacité voulue pour investir ses fonds et obtenir le rendement maximum compatible avec la nécessité de préserver les ressources financières de l'OMPI.

*Résultats compté :* Les fonds pouvant être investis seront sauvegardés et un rendement maximal sera obtenu, en fonction des conseils d'experts en matière d'investissement.

<u>Résultats obtenus</u>	<u>Indicateurs d'exécution</u>
Le rendement des investissements a été inférieur aux prévisions en raison de la baisse des taux d'intérêt en 2002.	<p>Rendement obtenu sur les fonds investis (étant entendu qu'il dépend dans une large mesure de la situation du marché):</p> <p>Les intérêts obtenus sur les fonds investis sont élevés à 8,6 millions de francs suisses, contre une prévision budgétaire de 11,5 millions de francs suisses.</p>

**OBJECTIF :** Fournir des informations financières pertinentes et claires aux États membres et aux chefs de programme au sein du Secrétariat.

*Résultats compté :* Des rapports financiers satisfaisants seront fournis en temps voulu aux États membres et aux chefs de programme au sein du Secrétariat, favorisant ainsi la transparence, l'obligation de rendre des comptes et l'utilisation efficace des ressources.

<u>Résultats obtenus</u>	<u>Indicateurs d'exécution</u>
Productions satisfaisantes en temps voulu des rapports et autres documents financiers.	<p>Établissement de rapports financiers et livraison d'informations financières aux utilisateurs internes et externes dans les délais prévus :</p> <p>Établissement du Rapport de gestion financière pour 2000 - 2001.</p> <p>Fourniture en temps voulu de l'information financière aux utilisateurs internes et externes, notamment en ce qui concerne les taxes et émoluments perçus dans le cadre des systèmes de Madrid et de La Haye.</p> <p>Répartition entre les États membres des taxes et émoluments perçus dans le cadre des systèmes de Madrid et de La Haye dans les délais prévus :</p> <p>Répartition en temps voulu entre les États membres des taxes et émoluments perçus dans le cadre des systèmes de Madrid et de La Haye.</p>

## Sous-programme 17 – Service linguistique

210. Les services de traduction ont été assurés dans les six langues officielles de l'ONU, tout en visant une qualité maximale et les délais les plus courts possibles de façon à maintenir le niveau de qualité et à laisser suffisamment de temps pour la distribution des documents. À cet égard, les outils informatiques, tels que des bases de données terminologiques, ont été utilisés dans toute la mesure du possible, permettant au Service linguistique d'atteindre un rendement élevé.



**OBJECTIFS :** Faciliter la compréhension entre les États membres et avec le Secrétariat et permettre un large accès aux informations grâce à la traduction de publications, de documents et autres textes dans le plus grand nombre de langues possible, en maintenant la grande qualité du travail de traduction et en visant l'objectif "zéro défaut".

Arrêter les principes applicables sur le plan linguistique ainsi que la terminologie.

Renforcer l'utilisation de techniques de l'information, notamment le recours à des bases de données plus étoffées et l'emploi éventuel de systèmes de traduction assistée par ordinateur et de reconnaissance vocale.

*Résultats comptés :* La traduction de haute qualité des documents dans un plus grand nombre de langues de travail rendra les réunions et les débats plus efficaces, puis que les documents et autres textes seront disponibles dans plus de langues.

<u>Résultats obtenus</u>	<u>Indicateurs d'exécution</u>
La qualité élevée de la traduction, de la mise en forme et de la révision des documents a été maintenue.	<p><i>Retour d'information provenant des délégués sur la qualité et l'obtention en temps voulu des traductions :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les délégués ont été généralement satisfaits de la qualité des traductions.</li> <li>- Des efforts ont été faits pour que les documents soient remis en temps voulu aux utilisateurs.</li> </ul>
La demande de traduction a été globalement plus forte, d'où une augmentation du nombre total de documents traduits par rapport à l'année précédente.	<p><i>Volume de traductions produites conforme aux normes de productivité :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Traduction de 45 lois, règlements, lois types ou projets de lois provenant de 23 pays ou groupes de pays, ou établis à leur intention. Traduction, révision ou édition de la documentation établie pour 48 réunions, ainsi que d'exposés pour des séminaires ou de cours de formation organisés par le Secrétariat.</li> <li>- Le volume de la documentation traduite, mise en forme et publiée par le Service linguistique a atteint un excellent rendement global de 94% du temps de travail total, 6% de ce temps seulement étant consacré aux tâches administratives.</li> </ul> <p>Le Service linguistique a bénéficié de l'utilisation de plusieurs outils informatiques, dont différentes bases de données terminologiques accessibles par tous les traducteurs, ainsi que des outils et ressources disponibles sur l'Internet. L'évaluation des différents logiciels d'aide à la traduction a débouché sur la sélection d'un outil de recherche documentaire moderne qui a été acheté et installé au second semestre de 2002. Plusieurs milliers de fichiers ont été archivés dans la base de données administrée par logiciel, ce qui a permis de rendre la recherche de références plus rapide, plus complète et plus fiable.</p>

### **Sous-programme 17.3 – Services des conférences, des communications, de la gestion informatisée du courrier et de la production des publications**

211. Des dispositions d'ordre logistique et administratif ont été prises pour assurer le secrétariat des conférences et réunions tenues à Genève ou ailleurs, y compris la fourniture de services de documentation et d'interprétation. Nombre des documents ont également été publiés sur l'Internet, ce qui a permis aux délégués d'y avoir facilement accès.

212. Le volume important de correspondance envoyé par l'Organisation a permis d'obtenir des prix très compétitifs de la part des prestataires de services, aboutissant à une réduction globale de 33% par rapport aux tarifs publics. Des tarifs préférentiels pour les appels téléphoniques longue distance ont été négociés, ce qui a permis de réduire la facture totale pour les communications passant par le standard mail grâce à une utilisation globale supérieure en raison de l'augmentation des effectifs de l'OMPI.

213. Les propositions relatives à un système de gestion électronique des documents ont été finalisées. Destinées à remplacer le système actuel d'enregistrement du courrier, ce système mettrait en œuvre un environnement électronique complet pour l'enregistrement et le traitement de la correspondance. Il faciliterait également les diverses étapes de l'établissement et du suivi de l'approbation, de la traduction, de l'impression, de la distribution et de l'archivage des documents, avec l'avantage supplémentaire d'offrir des outils de recherche améliorés et de meilleures possibilités de conservation des dossiers. Toutefois, la mise en œuvre du projet a été différée en raison de restrictions budgétaires. Entre-temps, une restructuration complète du fonds d'archives a été entreprise.

**OBJECTIF :** Fournir aux délégués et au Secrétariat des services efficaces pour le bon déroulement des conférences et autres réunions.

*Résultats comptés :* Fournir aux délégués et au Secrétariat des services efficaces pour le bon déroulement des conférences et autres réunions.

<u>Résultats obtenus</u>	<u>Indicateurs d'exécution</u>
Les services d'appui aux conférences, y compris les services d'interprétation, ont été assurés avec une grande efficacité.	<p><i>Retour d'information provenant des délégués sur les services de conférence fournis :</i></p> <p>Réactions très positives des délégués et du personnel du Secrétariat. Des services d'appui aux conférences/réunions ont été fournis pour les manifestations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réunions à Genève 62</li> <li>- Réunions dans d'autres lieux (y compris fourniture de la documentation) 178</li> <li>- Nombre de contrats conclus avec des interprètes freelance 567</li> <li>- Nombre de journées de travail d'interprètes freelance 2 335</li> <li>- Nombre de participants des réunions à Genève 6 000</li> <li>- Réunions internes 1 135</li> </ul> <p>Le nouveau système acoustique installé dans les salles de conférence a bien fonctionné. Un tableau d'affichage électronique a été installé pour les salles de réunion afin de favoriser la mise à jour rapide des calendriers des réunions et la clarté de l'information. Un système de réservation des salles de conférence fondé sur l'Intranet a été mis au point et installé pour le compte du Secrétariat.</p>

*Résultats comptés :* Diffusion efficace et en temps voulu des documents de réunion et mise à disposition de ces documents sur le site Web de l'OMPI. Utilisation des systèmes d'impression à la demande et d'archivage numérique électronique pour les documents; l'utilisation de l'Intranet pour la documentation interne et traduire par un accès plus rapide, l'impression de moins de documents, un moindre stock de documents et des économies sur les frais d'affranchissement.

<u>Résultats obtenus</u>	<u>Indicateurs d'exécution</u>
Les documents de réunion et les circulaires officielles ont été généralement distribués en temps voulu.	<p><i>Retour d'information provenant des utilisateurs sur la diffusion efficace et en temps voulu des documents et sur l'accès aux documents dans les mêmes conditions :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Documents distribués (toutes langues confondues) 6 477</li> <li>- Circulaires officielles et autres avis 745</li> <li>- Paquets de documents préparés pour expédition postale 200 000</li> </ul>
Des documents ont été publiés à l'intention des délégués et du public sur le site Internet de l'OMPI et à l'intention du personnel, sur le site Intranet, afin de	<p>La publication des dates et de la documentation des réunions sur le site Internet de l'OMPI a beaucoup facilité un accès rapide à l'information. Les documents établis pour les réunions du SCIT et du PCT ont été envoyés uniquement sous forme électronique, d'où un livraison plus rapide et des économies sur les coûts d'impression et d'expédition. Il est prévu d'envoyer de plus en plus de documents par des moyens électroniques.</p>

<p>faciliter l'accès à la documentation des réunions.</p>	<p>L'élaboration d'un système de suivi via été entreprise afin de contribuer à la production des documents en temps voulu, dans toutes les langues pertinentes.</p>
<p><b>OBJECTIFS : Fournir des services fiables et économiques en ce qui concerne les télécommunications, le courrier et les messagers -chauffeurs.</b></p> <p><b>Fournir une gestion centrale du courrier pour la correspondance officielle sur papier et sous forme électronique ainsi qu'un service des archives intégré.</b></p>	
<p><i>Résultats compté : Services de télécommunication présentant un bon rapport coût -efficacité et ayant fait l'objet d'une amélioration.</i></p>	
<p><u>Résultats obtenus</u></p> <p>Les frais d'exploitation et d'infrastructure (équipement, entretien et location de lignes) ont été inférieurs au montant budgétisé, malgré une plus grande utilisation dans l'ensemble.</p>	<p><u>Indicateurs d'exécution</u></p> <p><i>Liaisons de télécommunication moderne</i> sentretous les bâtiments occupés par l'OMPI :</p> <p>Des liaisons ont été installées dans deux nouveaux bâtiments loués par l'OMPI. Un examen complet de tous les besoins en matière de connexion et de matériel a été entrepris, ce qui a permis de résilier plusieurs lignes louées.</p> <p><i>Pas d'augmentation des coûts de télécommunication par rapport à l'exercice biennal 2000-2001, malgré une plus grande utilisation :</i></p> <p>De nouvelles réductions de tarifs des communications ont été négociées. En dépit d'une augmentation de l'utilisation globale des communications téléphoniques induite par l'accroissement des effectifs de l'OMPI, les coûts des appels téléphoniques passés par l'intermédiaire du standard de l'OMPI ont reculé, passant de 643 000 francs suisses en 2000, à 586 000 en 2001, puis 581 000 en 2002.</p> <p><i>Plus large utilisation du téléphone portable :</i></p> <p>Afin d'améliorer les communications, l'utilisation de téléphones cellulaires a augmenté. Les frais de fonctionnement sont élevés à 406 000 francs suisses en 2002, contre 343 000 francs suisses en 2001.</p>
<p><i>Résultats compté : Gestion effective et efficace des archives, du courrier et des services de messagers-chauffeurs.</i></p>	
<p><u>Résultats obtenus</u></p> <p>Les services ont été assurés avec rapidité et efficacité.</p> <p>Des tarifs d'affranchissement intéressants pour le courrier international ont été négociés pour 2003, malgré une augmentation des coûts due en partie au</p>	<p><u>Indicateurs d'exécution</u></p> <p><i>Exploitation efficace en temps voulu des systèmes de gestion du courrier informatisé et des archives, et distribution en temps voulu du courrier et de la correspondance interne :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la quasi-totalité du courrier (sur papier ou sous forme électronique) a été enregistré dans un délai d'un jour à compter de la réception, malgré le renforcement des contrôles de la sécurité du courrier;</li> <li>- les propositions relatives à un système pilote de gestion électronique des documents ont été finalisées;</li> <li>- une restructuration complète des archives physiques a été entreprise et des délais de conservation ont été introduits;</li> <li>- dans le cadre du projet relatif au système de gestion électronique des documents, des propositions ont été établies concernant l'numérisation des documents historiques les plus importants, dont certains datent du XIX<sup>e</sup> siècle, afin d'améliorer l'archivage, la conservation et la facilité de recherche des dossiers;</li> <li>- l'occupation de nouveaux locaux en 2002 a nécessité une expansion des services de messagers-chauffeurs.</li> </ul> <p><i>Réduction des coûts afférents au courrier et à d'autres services de livraison :</i></p> <p>Le volume important de courriers sortant (411 tonnes, soit plus de 1,1 million d'articles pour une valeur de 4,3 millions de francs suisses en 2002) a favorisé l'obtention de tarifs d'affranchissement préférentiels. L'utilisation des DVD a permis de réduire de manière significative les coûts liés à l'envoi de documents de priorité du PCT, dont le poids expédié a chuté de 18 tonnes en 2001 à 77 kg seulement en 2002. Les envois de</p>

renforcement des mesures de sécurité.	<p>brochures du PCT ont augmenté de 25% en 2002, pour atteindre 117 tonnes, cet accroissement étant en partie compensé par une réduction du nombre d'offices demandant l'envoi d'exemplaires sur papier. Environ 50% des expéditions par la poste concernaient le PCT, et 25% les systèmes de Madrid et de La Haye.</p> <p>Suite à la publication d'un appel à propositions en 2002, des contrats ont été signés avec de nouveaux prestataires de services de livraison pour l'expédition du courrier international et des lettres recommandées à partir de janvier 2003.</p>
<p><b>OBJECTIFS : Répondre à tous les besoins de l'Organisation en ce qui concerne l'impression et la publication sur papier ainsi que sous forme électronique.</b></p> <p><b>Améliorer et rendre plus économiques les services d'impression, grâce à l'adoption de nouvelles techniques.</b></p>	
<p><i>Résultats comptés : Augmentation du volume de travail d'impression réalisé dans l'Organisation, y compris les brochures du PCT, les publications et les documents, le travail d'impression étant réalisé selon la destination du produit imprimé.</i></p>	
<p><u>Résultats obtenus</u></p> <p>Accroissement de la production et du rendement de l'imprimerie interne.</p>	<p><u>Indicateurs d'exécution</u></p> <p>Augmentation de la production de l'imprimerie de l'Organisation, y compris l'impression en couleur, et l'impression pour expédition par destination :</p> <p>La production de matériel imprimé en interne a augmenté de 10% en 2002 pour atteindre le chiffre de 119 565 483 exemplaires, contre 107 757 606 en 2001.</p> <p>Les imprimantes couleur ont été utilisées pour produire 1 964 541 pages.</p>
<p><i>Résultats comptés : Production économique de publications de grande qualité sur papier et sous forme électronique.</i></p>	
<p><u>Résultats obtenus</u></p> <p>La mise en œuvre de la phase de communication sur demande du système IMPACT a permis de réaliser des économies substantielles.</p>	<p><u>Indicateurs d'exécution</u></p> <p>Nombre de publications, de documents et autres textes imprimés (sur papier ou sous forme électronique) livrés dans les délais prévus :</p> <p>Tous les documents et publications ont été produits en temps voulu. Aucune plainte n'a été reçue de la part des utilisateurs.</p> <p>Augmentation du nombre de publications produites sous diverses formes électroniques :</p> <p>La phase du système IMPACT, intitulée "Communications sur demande", a été mise en œuvre à l'imprimerie, de sorte que toutes les brochures PCT ont pu être publiées sur DVD ou CD sur une base hebdomadaire.</p> <p>Réduction des coûts en faisant réaliser les publications dans le cadre de contrats de sous-traitance (et aussi à l'intérieur de l'Organisation lorsqu'il conviendra) :</p> <p>Quelque 254 ordres de commande ont été émis à l'intention de fournisseurs extérieurs.</p>

## PROGRAMME PRINCIPAL 17.4 – Achats, contrats et voyages

214. Les activités suivantes ont notamment été exécutées en 2002 concernant les deux projets relatifs aux bâtiments : appels d'offres à l'intention de bureaux d'études et de cabinets d'architectes extérieurs; préparatifs en vue de la sélection de l'entreprise générale; et manifestations d'intérêt concernant le nouveau bâtiment.

215. À la fin de 2002, quelque 41 400 articles avaient été identifiés au moyen d'un code à barres et inclus dans l'inventaire des actifs, dont la valeur est estimée à 48 970 000 francs suisses. Parmi ceux-ci, 4300 ont été ajoutés en 2002.

216. Poursuite de travaux sur les grands projets en cours relatifs aux techniques de l'information, tels que le WIPONET et IMPACT, et préparation des appels à propositions (RFP) pour plusieurs projets de moindre envergure. D'autres appels à propositions importants ont été lancés pour le renouvellement des services de sécurité, différentes polices d'assurance et les fournitures. Le Service des achats et des contrats a également participé aux réunions du Comité d'examen des contrats concernant unecinquantainedecas.

**OBJECTIF :** Assurer de manière efficace et transparente la passation des marchés et l'attribution des contrats de fourniture de produits et de prestation de services.

*Résultats comptés :* Livraison des matériels, équipements et services de la meilleure qualité possible au meilleur coût et en temps voulu.

<u>Résultats obtenus</u>	<u>Indicateurs d'exécution</u>
Accroissement de l'efficacité et de la souplesse des procédures d'achat.	<p><i>Quantité d'achats, qualité et coût de ces achats et respect des délais :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- publication de 83 RFP;</li> <li>- 644 fournisseurs ont été invités à soumissionner;</li> <li>- 2086 bons de commande ont été établis.</li> </ul> <p>Pour renforcer l'efficacité des procédures d'achat, les spécifications ont été harmonisées, les besoins quotidiens ont été consolidés et les volumes des ordres d'achat ont été augmentés.</p>

*Résultats comptés :* Obtention des meilleurs prix et conditions auprès du plus grand nombre possible de fournisseurs étrangers dans le cadre d'appels d'offres internationaux destinés à un éventail diversifié de fournisseurs, afin d'assurer la concurrence la plus large possible.

<u>Résultats obtenus</u>	<u>Indicateurs d'exécution</u>
Obtention de meilleurs prix et conditions contractuelles; plus large répartition géographique et diversification accrue des fournisseurs.	<p><i>Prix et conditions obtenus :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- participation de l'OMPI à l'UNCSD (Base de données des Nations Unies sur les fournisseurs) et à l'IAPWG (Groupe de travail des achats interorganisations) du Service commun d'achats des Nations Unies, et utilisation et promotion de leurs services;</li> <li>- quelque 492 nouvelles entreprises ont été enregistrées dans la base de données des fournisseurs potentiels, qui comptait 3111 entrées au total à la fin de 2002 (soit une augmentation de 12%);</li> <li>- les achats ont été réalisés auprès de 63 pays (contre 69 au cours de l'exercice biennal 2000 -2001);</li> <li>- en ce qui concerne la coopération pour le développement, 64% des achats ont été effectués sur place, ce qui représente une augmentation de 23,5% par rapport à 2001.</li> </ul>

**OBJECTIFS :** Veiller à ce que les politiques définies par l'Organisation en matière de voyages soient appliquées de façon efficace, cohérente et économique et à ce que les services fournis en matière de voyages par des entreprises extérieures soient conformes aux règles et règlements de l'Organisation.

Veiller à ce que les activités de l'Organisation en matière de voyages soient menées à bien conformément aux normes de sécurité établies.

*Résultats comptés :* Traitement dans les délais de tous les ordres de voyage et simplification des procédures pour une accélération du traitement des demandes d'autorisation de voyage.

<u>Résultats obtenus</u>	<u>Indicateurs d'exécution</u>
Traitement dans les délais des autorisations	<p><i>Nombre de demandes d'autorisation de voyage traitées :</i></p> <p>2721 autorisations de voyage ont été traitées et vérifiées. La simplification des</p>

<p>devoyage. L'évaluation d'un éventuel système électronique pour les autorisations de voyage a continué et est poursuivie en 2002, notamment sous l'angle du rapport coût-efficacité.</p>	<p>procédure est poursuivie. <i>Mise en place du système électronique d'autorisation de voyage</i> : n.d.</p>
<p><i>Résultats comptés : Réduction des dépenses de voyage.</i></p>	
<p><u>Résultats obtenus</u></p> <p>Économie de quelque 2 130 000 francs suisses sur les frais de voyage.</p>	<p><u>Indicateurs d'exécution</u></p> <p><i>Montant des économies découlant de tarifs spéciaux et des accords avec les compagnies aériennes :</i> Les économies réalisées sur les billets d'avion pour les missions sont élevées à 2 130 000 francs suisses.</p> <p><i>Montant des ristournes reçues :</i> Aucune ristourne a été reçue. Les accords directs passés avec les compagnies aériennes ont débouché sur des réductions de tarif de l'ordre de 15 à 25 %, contre des ristournes proposées s'établissant entre 3 et 5 %.</p>
<p><b>Montant total des dépenses au titre du programme principal 17 en 2002 : 33 415 000 francs suisses</b></p>	

## PROGRAMME PRINCIPAL 18 – LOCAUX

217. En 2002, des activités ont été entreprises dans deux grands domaines : la fourniture de locaux à usage de bureaux, y compris la location de locaux, tout en maintenant et en modernisant toutes les installations des locaux de l'OMPI, et la gestion des projets de construction (rénovation et agrandissement de l'ancien bâtiment de l'OMM et construction d'un nouveau bâtiment). L'année 2002 a marqué une étape importante dans ce dernier domaine, les travaux concernant l'ancien bâtiment de l'OMM touchant à leur but. L'augmentation du coût du projet relatif au nouveau bâtiment a été soigneusement examinée par les vérificateurs externes des comptes, qui ont souscrit aux estimations révisées de l'OMPI et fait plusieurs autres recommandations. Les États membres ont approuvé ce nouveau budget et demandé que plusieurs de ces recommandations soient incorporées dans le plan d'architecture mis à jour.

### Sous-programme 18.1 – Gestion des locaux

218. Un plan actualisé relatif aux locaux pour la période 2002 - 2009 a été approuvé par les États membres en septembre 2002. Les États membres ont également reçu des rapports de situations supplémentaires sur les deux projets et la transparence et la reddition de comptes ont bénéficié d'un nombre accru de consultations informelles, les vues des États membres étant dûment prises en considération dans la gestion du projet relatif au nouveau bâtiment.

**OBJECTIF :** Assurer une gestion d'ensemble des locaux de l'OMPI et superviser l'élaboration et l'exécution du plan relatif aux locaux.

*Résultats comptés :* Gestion efficace des locaux.

<u>Résultats obtenus</u>	<u>Indicateurs d'exécution</u>
Efficacité accrue de la gestion des locaux de l'OMPI.	<p><i>Avancement de l'exécution des projets de construction :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- progrès enregistrés dans la rénovation et l'agrandissement de l'ancien bâtiment de l'OMM;</li> <li>- l'approbation du projet relatif à un nouveau bâtiment de l'OMPI par les États membres a nécessité la mise en œuvre de certaines des recommandations figurant dans le rapport d'évaluation du Contrôle fédéral des finances de la Confédération suisse.</li> </ul>

## Sous-programme 18.2 – Bureaux, entretien et sécurité

219. Le déménagement dans certains bâtiments récemment loués par l'OMPI a été effectué dans les délais, malgré la nécessité de reconfigurer les bureaux pour répondre aux besoins de l'OMPI. En ce qui concerne l'entretien et la modernisation des locaux existants, un nombre limité d'activités ont été mises en œuvre afin de laisser des ressources suffisantes pour une gestion efficace des deux projets de construction. La sécurité des locaux a été renforcée moyennant la révision des accords de gardiennage et aucun incident sérieux n'a été déploré. L'OMPI a adopté des mesures plus strictes en matière de contrôle du courrier entrant, tout en mettant au point et en installant un système de contrôle d'accès lié directement à la base de données du Département de la gestion des ressources humaines.

**OBJECTIF :** Fournir des bureaux, des places de stationnement, des locaux à usage d'entrepôts au coût le plus raisonnable possible, en tenant compte de la croissance effective de l'Organisation et en faisant preuve de la souplesse nécessaire.

*Résultats comptés :* Mise à disposition rapide et selon un bon rapport coût-efficacité de bureaux, de places de stationnement, de locaux à usage d'entrepôt et de salles de réunion.

<u>Résultats obtenus</u>	<u>Indicateurs d'exécution</u>
Gestion efficace des locaux à usage de bureaux.	<p><i>Taux d'occupation et nombre de places en réserve, fréquence de réinstallation des membres du personnel, nombre et proximité des locaux loués, coût des locations :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- des places de stationnement supplémentaires ont été mises à la disposition des membres du personnel occupant les bâtiments Casai et G. Motta récemment loués;</li> <li>- des aires de stockage supplémentaires ont été louées au chemin des Colombettes et à la Sablière;</li> <li>- le taux d'occupation des places de travail est élevé à 95% environ, 80 places étant maintenues en réserve;</li> <li>- en 2002, quelque 110 fonctionnaires ont été réaffectés dans les bâtiments Casai et G. Motta récemment loués;</li> <li>- le coût annuel total des locaux loués par l'OMPI est élevé à 16,6 millions de francs suisses en 2002, soit 1,4 millions, ou 8,4%, de plus qu'en l'année précédente.</li> </ul>

**OBJECTIF : Entretien et modernisation des locaux, installations et équipements existants.**

*Résultats comptés : Poursuite de l'amélioration des locaux, installations et équipements existants.*

<u>Résultats obtenus</u>	<u>Indicateurs d'exécution</u>
Rénovation et adaptation des installations et des armoires électriques.	<i>Retour d'information provenant des membres du personnel, des participants aux réunions de l'OMPI et d'autres utilisateurs des locaux :</i>
Rénovation d'une partie de la salle de conférence principale et des cabines d'interprétation.	Bien qu'aucune évaluation officielle n'ait été entreprise, le retour d'information informel a été positif.
	<i>Dépenses de fonctionnement liées aux locaux, installations et équipements :</i>
	Ces informations seront disponibles à la fin de l'exercice biennal 2002-2003.

**OBJECTIF : Améliorer la sécurité des locaux existants.**

*Résultats comptés : Amélioration de la sécurité dans les locaux dont l'OMPI est propriétaire ou locataire.*

<u>Résultats obtenus</u>	<u>Indicateurs d'exécution</u>
Renforcement de la sécurité dans les locaux de l'OMPI.	<i>Nombre d'incidents et coût des mesures de sécurité :</i>
	Aucun incident grave n'a été signalé en 2002.

### Sous-programme 18.3 – Ancien bâtiment de l'OMM

220. La rénovation et l'agrandissement de l'ancien bâtiment de l'OMM devraient être achevés en juin 2003, afin que les fonctionnaires du PCT puissent intégrer le bâtiment au dernier trimestre de 2003. L'achèvement des travaux était initialement prévu pour le début de 2003, mais compte tenu des difficultés rencontrées dans les premières phases du projet, qui ont considérablement bouculé le calendrier, ce retard est considéré comme minime. Le budget de 59 millions de francs suisses ayant été approuvé en septembre 2000<sup>2</sup>, il n'y a pas eu de nouvelle augmentation. Cette situation a été rendue possible étant donné que le contrat avec l'entreprise générale faisait état d'un prix fixe, excluant même toute augmentation des tarifs due à l'inflation.

**OBJECTIF : Fournir, d'ici à 2004, des bureaux et des places de stationnement supplémentaires dont l'OMPI sera propriétaire et qui feront partie intégrante du plan relatif aux locaux de l'OMPI.**

*Résultats comptés : Achèvement dans les délais des travaux de rénovation, d'agrandissement et de modernisation de l'ancien bâtiment de l'OMM.*

<u>Résultats obtenus</u>	<u>Indicateurs d'exécution</u>
L'ancien bâtiment de l'OMM devrait être prêt pour l'emménagement au dernier trimestre de 2003.	<i>Respect des délais et emménagement des membres du personnel dans le bâtiment rénové conformément à l'échéancier prévu :</i>
	n.d.

<sup>2</sup> Paragraphes 17 à 27 du document WO/PBC/2/4.



*Résultatscompté : Travauxd'unbonrapportcoût -efficacité.*

<u>Résultatsobtenus</u>	<u>Indicateursd'exécution</u>
Ilserarenducomptedes coûtsdéfinitifsde l'ancienbâtimentde l'OMMdanslerapport surl'exécutiondu programmeacoursde latotalitédel'exercice biennal.	Coûtfinaldestravauxderénovationconformeauxcoûtsprévus : n.d.

### Sous-programme18.4 –Nouvelleconstruction

221. Lebudgetrévisépourlaconstructiondesnouveauxbâtimentsaétéapprouvéparles Étatsmembresenseptembre 2002.Desprogrèsontéaccomplisdansl'établissementdes cahiersdeschargesdéfinitifstenantcomptedesrecommandationsformuléesparlesÉtats membressurlabasedurapportd'évaluationdesvérificateursexternesdescomptes. Le permisdeconstruireaétédélivréparlesautoritésgenevoisesenseptembre 2002etles préparatifsenvuedel'établissementdesappelsd'offrespourl'entreprisegénéraleontdébuté. Leprojetestglobalementexécutédanslesdélais.

**OBJECTIF : Fournir,d'icià2005,desbureaux,desinstallationsdeconférenceetdesplacesdestationnement dontl'OMPIserapropriétaireetquiferontpartieintégrateduplanrelatifauxlocauxde l'OMPI.**

*Résultatscompté : Exécutiondanslesdélaisdunouveauprojetdeconstruction.*

<u>Résultatsobtenus</u>	<u>Indicateursd'exécution</u>
Lespréparatifs concernantleprojet relatifàlanouvelle constructionont progresséselonles prévisionsmaisles nombreuses modificationsapportées aucoursdecettepériode onteupoureffetde reporterl'occupationdes locauxà2007.	Respectdesdélais : <ul style="list-style-type: none"> <li>- lespréparatifsdel'évaluationontétéentreprisparleContrôlefédéraldes financesde laConfédération suisse;</li> <li>- coopérationaveclesarchitectespourfaireavancerleprojet etcomptetenudes recommandationsfigurantdanslerapportdesvérificateursexternesdes comptes;</li> <li>- appuiàl'élaborationdubudgetetducalendrierrévisés,pourprésentationaux Étatsmembres;</li> <li>- préparationdeladocumentationnécessairepurlaprocédured'appeld'offres envuedelasélectiondel'entreprisegénérale.</li> </ul>

*Résultatscompté : Exécutiondestravauxselonunbonrapportcoût -efficacité.*

<u>Résultatsobtenus</u>	<u>Indicateursd'exécution</u>
n.d.	Coûtde lanouvelleconstructionconformeauxcoûts prévus : n.d.

<b>Montanttotaldesdépensesautitreduprogrammepincipal</b>	<b>18en2002 :</b>	<b>65325000francssuisses</b>
----------------------------------------------------------	-------------------	------------------------------

#### IV. CONCLUSION

222. Les informations figurant dans le présent rapport rendent compte des progrès accomplis en 2002 dans la réalisation des objectifs et des résultats escomptés figurant dans le programme et budget de l'exercice biennal 2002-2003

*223. Les assemblées des États membres de l'OMPI sont invitées à examiner le contenu du présent document et à l'approuver.*

[Les annexes suivent]

## ANNEXE I

## SIGLES UTILISÉS DANS LE PRÉSENT DOCUMENT

Accords sur les ADPIC	Accords sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce
ADN	acide désoxyribonucléique
AIF	Agence intergouvernementale de la francophonie
AIMS	Système de gestion administrative intégrée
ANASE	Association des nations d'Asie du Sud -Est
ATRIP	Association internationale pour la promotion de l'enseignement et de la recherche en propriété intellectuelle
BETS	Système de suivi des dépenses budgétaires
BNPI	Bibliothèques numériques de propriété intellectuelle
CCI	Centre du commerce international
CCP	Commission consultative des politiques
ccTLD	Domaines de premier niveau qui sont des codes de pays
CE	Commission européenne
CEA	Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique
CEE/ONU	Commission économique des Nations Unies pour l'Europe
CEI	Communauté des États indépendants
CEIPI	Centre d'études internationales de la propriété industrielle
CESAP	Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique
CIB	classification internationale des brevets
CIC	Centre international de calcul du système des Nations Unies
CLAIMS	Système automatisé d'information en matière de classement
CLEA	Collection de lois accessible en ligne

CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
DNS	système des noms de domaine
DVD	disque numérique universel
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FAQ	questions fréquemment posées
FINAUT	système de gestion financière
FOCUS	Fail-safe Organization -wide Customer -oriented Upgradeable IT system
gTLD	domaines génériques de premier niveau
HCDH	Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme
IBIS	IPC Information System <i>bis</i>
ICANN	Internet Corporation for Assigned Names and Numbers
IMPACT	Gestion de l'information pour le Traité de coopération en matière de brevets
IPCIS	Système d'information relatif à la CIB
ISO	Organisation internationale de normalisation
LEA	Ligue des États arabes
OAPI	Organisation africaine de la propriété intellectuelle
OCDE	Organisation de développement et de coopération économiques
OEAB	Organisation eurasienne des brevets
OEB	Office européen des brevets
OHMI	Office de l'harmonisation dans le marché intérieur
OIT	Organisation internationale du Travail
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMM	Organisation météorologique mondiale
OMS	Organisation mondiale de la santé

ONG	Organisation non gouvernementale
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
ONUG	Office des Nations Unies à Genève
PCT	Traité de coopération en matière de brevets
PCT/EASY	Système de dépôt électronique des demandes selon le PCT
PCT-COR	Communications sur demande pour le PCT
PCT-SAFE	Sécurité des demandes selon le PCT déposées par des moyens électroniques
PLT	Traité sur le droit des brevets
PMA	pays les moins avancés
PME	petites et moyennes entreprises
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
PRIM	réunions d'information professionnelle
R-D	Recherche-développement
RFP	appel à propositions
ROC	reconnaissance optique des caractères
SCCR	Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes
SCIT	Comité permanent des techniques de l'information
SCP	Comité permanent du droit des brevets
SCT	Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques
SGED	système de gestion électronique des documents
SMT	groupe de la haute direction
SPLT	projet de traité sur le droit matériel des brevets
TLT	Traité sur le droit des marques
UDRP	Principes directeurs concernant le règlement uniforme des litiges

	relatifs aux noms de domaine
UE	Union européenne
UIT	Union internationale des télécommunications
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNICE	Union des confédérations de l'industrie et des employeurs d'Europe
UNISA	Université d'Afrique du Sud
UPOV	Union internationale pour la protection des obtentions végétales
VPN	réseau privé virtuel
WCT	Traité de l'OMPI sur le droit d'auteur
WIPO NET	Réseau mondial d'information de l'OMPI
WPPT	Traité de l'OMPI sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes

[L'annexe II suit]

## ANNEXE II

## INDEX

	Page
I. INTRODUCTION	1
II. RÉSUMÉ DES PROGRÈS ACCOMPLIS EN 2002 VERS LA RÉALISATION DES OBJECTIFS STRATÉGIQUES DE L'OMPI	2
III. RAPPORTS SUR L'EXÉCUTION DU PROGRAMME À MI -PARCOURS DE L'EXERCICE BIENNAL, PAR PROGRAMME PRINCIPAL	12
<b>PROGRAMME PRINCIPAL 02 – Direction générale</b>	<b>12</b>
Sous-programme 02.1 – Cabinet du directeur général	12
Sous-programme 02.2 – Conseillers spéciaux et commissions consultatives	12
Sous-programme 02.3 – Supervision interne	14
<b>PROGRAMME PRINCIPAL 03 – Conseiller juridique</b>	<b>16</b>
<b>PROGRAMME PRINCIPAL 04 – Planification, préparation du budget et contrôle financier</b>	<b>19</b>
Sous-programme 04.1 – Planification stratégique et développements des politiques	19
Sous-programme 04.2 – Contrôle budgétaire des programmes et contrôle financier	20
<b>PROGRAMME PRINCIPAL 05 – Développement du droit de la propriété industrielle</b>	<b>22</b>
Sous-programme 05.1 – Droit des brevets	22
Sous-programme 05.2 – Droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques	24
<b>PROGRAMME PRINCIPAL 06 – Système du Traité de coopération en matière de brevets (PCT)</b>	<b>27</b>
Sous-programme 06.1 – Fonctionnement du système du PCT	27
Sous-programme 06.2 – Cadre juridique, activités d'information et de formation; réforme du PCT	29
Sous-programme 06.3 – Classification internationale des brevets (CIB)	32
<b>PROGRAMME PRINCIPAL 07 – Systèmes de Madrid, La Haye et Lisbonne</b>	<b>34</b>
Sous-programme 07.1 – Fonctionnement des systèmes de Madrid, La Haye et Lisbonne	34
Sous-programme 07.2 – Cadre juridique, activités d'information et de formation	36
Sous-programme 07.3 – Classifications internationales dans les domaines des marques et des dessins et modèles industriels	38
<b>PROGRAMME PRINCIPAL 08 – Développement du droit d'auteur et des droits connexes</b>	<b>40</b>
<b>PROGRAMME PRINCIPAL 09 – Communication mondiale</b>	<b>44</b>
Sous-programme 09.1 – Image de marque et conception de produits	45
Sous-programme 09.2 – Relations avec la presse et avec le public	47
Sous-programme 09.3 – Productions multimédias	50
Sous-programme 09.4 – Relations avec le secteur non gouvernemental	51

	Page
<b>PROGRAMMEPRINCIPAL10 –Questionsmondialesdepropriétéintellectuelle</b>	<b>52</b>
Sous-programme10.1 –Ressourcesgénétiques,savoirstraditionnelsetfolklore	53
Sous-programme 10.2 –Lespetitesetmoyennesentreprises(PME)etla propriétéintellectuelle	57
Sous-programme10.3 –Commercélectroniqueetpropriétéintellectuelle	59
Sous-programme10.4 –Questionsetstratégiesrelativesàlasanctiondesdroits depropriétéintellectuelle	62
<b>PROGRAMMEPRINCIPAL11 –Centred’arbitrageetdemédiation</b>	<b>64</b>
Sous-programme11.1 – Administrationdeslitiges	64
Sous-programme11.2 –Cadrejuridique,informationetpromotion	65
<b>PROGRAMMEPRINCIPAL12 –Coopérationaveclesspaysendéveloppement</b>	<b>66</b>
Sous-programme12.1 –Utilisationefficacedusystèmeделapropriété intellectuelleauserviceदудéveloppementéconomique, socialetculturel	67
Sous-programme12.2 –Domainesd’actionparticuliers	72
Sous-programme12.3 –CoopérationrelativeauxsystèmesduPCT,deMadrid etdeLa Haye	76
Sous-programme12.4 –Automatisationdesofficesdepropriétéintellectuelle	77
<b>PROGRAMMEPRINCIPAL13 –Coopérationaveccertainspaysd’Europeetd’Asie</b>	<b>79</b>
<b>PROGRAMMEPRINCIPAL14 –AcadémiemondialedeLOOMPI</b>	<b>83</b>
Sous-programme14.1 –Enseignementàdistanceetsensibilisationdupublic	83
Sous-programme14.2 –Formationprofessionnelle	85
Sous-programme14.3 –Élaborationdespolitiques	87
<b>PROGRAMMEPRINCIPAL15 –Techniquesde’information</b>	<b>90</b>
Sous-programme15.1 –Appuiauxtechniquesde’information	90
Sous-programme15.2 –Servicesinformatiques	92
Sous-programme15.3 –WIPO NET	94
Sous-programme15.4 –IMPACT	96
Sous-programme15.5 –DépôtélectroniqueselonlePCT	97
Sous-programme15.6 –CLA IMS	98
Sous-programme15.7 –AIMS	100
Sous-programme15.8 –Reconnaissanceoptiquedes caractères(ROC)	101
<b>PROGRAMMEPRINCIPAL16 –Gestiondesressourceshumaines</b>	<b>102</b>
Sous-programme16.1 –Engagements	103
Sous-programme16.2 –Prestationsetassistancesociale	104
Sous-programme16.3 –Politiquedegestiondupersonneletmiseenvale ressourceshumaines	107
Sous-programme16.4 –Servicesdesanté	109
<b>PROGRAMMEPRINCIPAL17 –Servicesadministratifs</b>	<b>110</b>
Sous-programme 17.1 –Opérationsfinancières	110
Sous-programme17 –ServiceLinguistique	112
Sous-programme 17.3 –Serviceдесconférences,descommunications,de la gestioninformatiséeducourrieretdelaproductiondes publications	113
Sous-programme17.4 –Achats,contratsetvoyages	116



	Page
<b>PROGRAMMEPRINCIPAL18 –Locaux</b>	<b>118</b>
Sous-programme18.1 –Gestiondeslocaux	118
Sous-programme18.2 –Bureaux,entretienetsécurité	119
Sous-programme18.3 –Ancienbâtimentdel’OMM	120
Sous-programme18.4 –Nouvelleconstruction	121

[Findel’a nnexe IIetdudocument]